

Plan Régional d'Actions en faveur du Lynx boréal dans le Massif des Vosges

Déclinaison Régionale du PNA Lynx
Lynx lynx
2020-2029

Zoom technique



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Contacts

CROC

Estelle GERMAIN

estelle.germain@croc-crea.org

+33 (0)6 82 22 41 94

DREAL Grand Est

Marine ARZUR

marine.arzur@developpement-durable.gouv.fr

+33 (0)3 88 13 06 70

Partenaires financiers de la rédaction du PRA

De 2016 à 2019, le CROC a reçu le soutien financier de partenaires publics et privés pour la rédaction du PRA en faveur du Lynx boréal dans le Massif des Vosges (initialement appelé Programme Lynx Massif des Vosges) :



Union européenne
Fonds européen de développement régional

Les Programmes scientifiques intitulés « Amélioration de l'état de conservation du Lynx boréal dans le Massif des Vosges – Années 2017, 2018 et 2019 » ont été cofinancés par l'Union européenne dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020.



**Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement**



Nous tenons à les remercier très sincèrement. Sans ce soutien financier renouvelé pendant toute la durée de la rédaction du PRA, ce document et les 18 actions qui en découlent n'auraient jamais pu voir le jour.

Ce « Zoom technique » est une extraction des parties sur la mise en œuvre du PRA en faveur du Lynx boréal dans le Massif des Vosges / 2020-2029.

Table des matières

I - Préambule	2
II - Besoins et enjeux de conservation du Lynx dans le Massif des Vosges et définition d'une stratégie à long terme.....	5
II.1 Récapitulatif des besoins optimaux du Lynx.....	5
II.2 Enjeux et stratégie de conservation à long terme	6
III - Mise en œuvre du PRA	10
III.1 Aire géographique	10
III.2 Actions à mettre en œuvre	10
a) Sommaire des actions.....	12
b) Actions à mettre en œuvre dans le cadre du PRA pour rétablir le Lynx boréal dans un état de conservation favorable dans le Massif des Vosges	13
c) Principaux liens entre les actions du PRA	57
d) Principaux liens avec les enjeux et les actions du PNA et du PNCL.....	58
III.3 Modalités organisationnelles de la phase opérationnelle.....	61
a) Mode de gouvernance et poursuite du processus participatif.....	61
b) Durée, suivi et évaluation du plan.....	62
c) Calendrier	64
d) Estimation financière.....	66

Pour toute citation, merci de vous référer au PRA Lynx Massif des Vosges dans sa totalité :

Charbonnel A. & Germain E., coordination, 2020. Plan Régional d'Actions en faveur du Lynx boréal (*Lynx lynx*) dans le Massif des Vosges : rétablir le Lynx dans un état de conservation favorable dans le cadre d'une démarche participative, concertée et partagée avec les acteurs du territoire. Centre de Recherche et d'Observation sur les Carnivores (CROC), Lucy (57), France, 296 p.

I - Préambule

En guise de préambule, nous avons souhaité retracer rapidement l'histoire de la rédaction Plan Régional d'Actions (PRA) en faveur du Lynx boréal dans le Massif des Vosges (initialement nommé Programme Lynx Massif des Vosges, PLMV) dont les origines remontent à près de 10 ans maintenant et qui s'est achevé en 2020 à l'issue de la consultation du public (CP).

Au cours des années 2005-2010, un certain nombre de correspondants du Réseau Loup-Lynx ont commencé à s'inquiéter du devenir du Lynx boréal (*Lynx lynx*) dans le Massif des Vosges. En effet, malgré le programme de réintroduction conduit dans les années 83-93 et l'apparente progression de ce noyau de population jusqu'en 2005, leur travail de terrain laissait penser que quelque chose n'allait pas : les indices se faisaient de plus en plus rares. C'est dans ce contexte que le CROC a recherché dès 2011 des fonds pour conduire des études visant à clarifier la situation du Lynx dans le Massif des Vosges. Ainsi, après 6 années de travail sur le terrain (2011-2016) au côté du Réseau Loup-Lynx et de ses correspondants, le verdict est tombé : l'état de conservation du Lynx dans le Massif des Vosges est aujourd'hui critique. Il ne reste que quelques individus et, jusqu'en 2019, seuls des mâles sont identifiés comme résidents. L'espèce, pourtant protégée par différents textes de lois au niveau national et européen, est donc au bord de l'extinction dans ce massif. **C'est dans ce contexte alarmant que le CROC a initié en 2016 la rédaction du PLMV afin de rétablir le Lynx dans un état de conservation favorable dans le Massif des Vosges grâce à l'identification et la mise en œuvre d'actions. Ce travail ne pouvait être envisagé autrement que dans le cadre d'une démarche concertée et partagée avec les acteurs du territoire.**

La rédaction du PLMV a ainsi débuté officiellement fin 2016 avec la réalisation d'une importante phase bibliographique finalisée en 2018. Cet état des connaissances sur le Lynx boréal (Partie I), associé à une présentation du Massif des Vosges (Partie II), a conduit à l'identification des besoins et enjeux de conservation du Lynx dans le Massif des Vosges et à la définition d'une stratégie à long terme (Partie III). Les actions à mettre en œuvre pour y répondre sont présentées sous forme de 18 fiches action (Partie IV). Le PLMV est ainsi un véritable document de cadrage qui assure une lisibilité à l'ensemble des parties prenantes. Aussi, la démarche du PLMV n'a pas été de persuader les acteurs du bien-fondé de la conservation du Lynx. Elle visait à mettre en place un processus de concertation pour trouver ensemble des solutions qui ne représentent pas le seul point de vue de la conservation (cf Charte de coopération en ANNEXE 1). **Peu importe que l'on soit « pour » ou « contre » le Lynx, il est nécessaire de travailler ensemble de façon à proposer des solutions qui prennent en compte les intérêts de tous.**

Lors du lancement de la rédaction du PLMV, le Lynx n'était pas concerné en France par l'élaboration d'un Plan National d'Actions (PNA). C'est la raison pour laquelle la mise en place d'un programme spécifique au massif a été proposée. Aussi, le PLMV n'a pas été appelé initialement « Plan Régional d'Actions en faveur du Lynx boréal dans le Massif des Vosges » afin qu'il n'y ait pas de confusion entre le PLMV et la politique des PNA portée par l'État. La phase rédactionnelle du PLMV a débuté officiellement le 18 octobre 2016 (1^{er} comité de pilotage), avant :

- La publication de la note du 9 mai 2017 relative à la mise en œuvre des plans nationaux d'actions prévus à l'article L. 411-3 du code de l'environnement, permettant la mise en œuvre d'un PNA « *par tout porteur de projet, public ou privé, dans le cas d'espèces prioritaires pour l'action publique mais pour lesquels l'opportunité d'un PNA n'est pas apparue (...)* ».
- L'inscription du Lynx sur la liste des espèces prioritaires pour les politiques publiques en France en 2017 (Savouré-Soubelet & Meyer, 2018).

En 2018, le PLMV a trouvé écho au travers :

- Du lancement du Plan national d'actions en faveur du lynx (Plan national pour la conservation du Lynx boréal, PNCL) rédigé par la SFEPM mandatée par le WWF France (annoncé en juin 2018). L'objectif du PNCL était de « *regrouper les bonnes volontés et initiatives déjà à l'œuvre en faveur de cette espèce* », « *rédiger un document pouvant servir de base à la mise en œuvre d'un plan national d'actions piloté par l'État français, sur la base de la circulaire du 9 mai 2017 relative aux plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées* » et « *créer une dynamique de conservation de l'espèce au niveau national et rassembler les acteurs et les idées.* » (Drouilly, 2019).
- Du lancement d'un PNA Lynx en faveur du Lynx par le MTES dont le pilotage a été confié à la DREAL Bourgogne-Franche-Comté et la rédaction à l'ONCFS (annoncé en septembre 2018). « *Au travers d'un diagnostic partagé, et la prise en compte des initiatives existantes en faveur de l'espèce, ce Plan National d'Actions a pour objectif de rétablir l'état de conservation du lynx en France en facilitant la coexistence de l'espèce avec les activités humaines, en renforçant le suivi des populations et les recherches sur l'espèce, et en améliorant l'acceptation de l'espèce par la réduction des conflits et des campagnes de sensibilisation.* » (L'équipe du PNA Lynx, 2019).

En tant que cellule de coordination du PLMV, le CROC s'est rapproché de la SFEPM et de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté afin de s'assurer de la bonne articulation de ces nouvelles initiatives avec le PLMV et de la mise en cohérence des trois plans d'actions. La démarche du PLMV s'inscrivant dans une démarche ascendante reposant sur une large participation des acteurs du territoire afin de co-construire les actions permettant de répondre aux besoins et enjeux de conservation du Lynx dans le Massif des Vosges, il a été logiquement convenu que pour les actions à conduire dans le Massif des Vosges, le document de référence serait le PLMV. Dans le cadre du PNA Lynx, il a également été convenu que les cinq groupes de travail du PLMV feraient office de Comité de massif « Vosges ».

Afin de donner au PLMV toute la légitimité, la lisibilité et la reconnaissance qu'il mérite, il a finalement été proposé que le PLMV soit la Déclinaison Régionale du PNA Lynx. **À ce titre, son appellation officielle sera Déclinaison Régionale « Massif des Vosges » du PNA Lynx. Toutefois, pour plus de simplicité dans les échanges, nous parlerons de « PRA Lynx Massif des Vosges » dont l'objectif est de rétablir le Lynx boréal dans un état de conservation favorable dans le Massif des Vosges le plus rapidement possible et, surtout, de manière durable.** Ainsi, le PLMV aura été jusqu'à la fin de sa phase rédactionnelle sous l'impulsion et le portage du CROC. À partir de 2020, il est placé sous la responsabilité de l'État, la DREAL Grand Est (GE), qui en assurera le pilotage et en délèguera l'animation à une structure du territoire selon les modalités prévues par l'action 18.

La co-construction et la facilitation de cette démarche participative où les acteurs du territoire ont été force de proposition, auront pris trois années pour aboutir aux 18 actions proposées pour répondre aux besoins et enjeux de conservation du Lynx dans le Massif des Vosges. **La phase rédactionnelle du PRA étant à présent terminée, elle laisse place à la phase opérationnelle qui débutera en 2020.** Comme le PRA s'inscrit dans le cadre d'un plan de conservation (au sens de la note du 9 mai 2017 relative à la mise en œuvre des plans nationaux d'actions prévus à l'article L. 411-3 du code de l'environnement), sa mise en œuvre est prévue sur **une durée de 10 ans** avec un bilan à mi-parcours (2024). **Sa réussite s'appuiera sur l'engagement des acteurs du territoire et sur la poursuite de la démarche participative initiée lors de sa rédaction.**

Pour terminer, il semble important de rappeler certains sujets qui ont de nouveau émergé dans les échanges avec certains acteurs des groupes de travail suite à la CP lancée début 2020 (voir l'ANNEXE 3, l'ANNEXE 4 et le paragraphe g Consultation du public (CP) début 2020) et qui font échos aux discussions qui ont conduites à la rédaction des 18 fiches action du PRA :

- La stratégie actuelle du PRA ne peut en l'état de l'avancement du travail être remise en question. L'ambition du PRA est bien de rétablir le Lynx dans un état de conservation favorable dans le Massif des Vosges le plus rapidement possible et, surtout, de manière durable. Le PRA a bien intégré dans ses réflexions l'état de conservation critique du Lynx dans le Massif des Vosges. Pour autant, la seule prise en compte de la situation actuelle du Lynx dans le massif ne peut à elle seule conduire à la mise en place d'un programme de renforcement. En effet, comme le rappelle le cas du Lynx de Felling (Haut-Rhin) retrouvé mort en janvier 2020, les destructions illégales constituent depuis plus de 30 ans la cause principale de mortalité du Lynx dans le Massif des Vosges. Dans ce contexte, le PRA se veut le plus cohérent et pragmatique possible : il s'est nourri de l'expérience passée afin de ne pas reproduire les mêmes erreurs.
- Suite à la mort par destruction illégale d'un lynx dans les Hautes-Vosges (voir le paragraphe g Consultation du public (CP) début 2020) qui affaibli d'autant plus la situation de l'espèce dans le massif, le PRA doit accélérer le calendrier de certaines actions et avancer concrètement sur des questions sensibles et importantes pour le noyau vosgien sans compromettre le respect de la démarche participative. Il s'agit de :
 - L'action 3 « Lutter contre la destruction illégale de lynx » et, plus précisément, la question du remplacement dans les plus brefs délais de tout lynx faisant l'objet d'une destruction illégale par au moins un lynx.
 - L'action 11 « Étudier l'avenir du Lynx dans le Massif des Vosges et compléter les actions du PRA en conséquence » et, plus particulièrement, le besoin ou non d'un renforcement du noyau vosgien.
- Le PRA doit également avancer de manière prioritaire sur les enjeux (1) *Faciliter la coexistence avec les activités humaines* (actions des axes 1 et 4) et (2) *Restaurer la connectivité écologique entre massifs (Jura, Vosges, Palatinat, Forêt-Noire) et maintenir un habitat favorable au sein du Massif des Vosges* (actions de l'axe 2) afin d'assurer d'un contexte favorable à l'accueil de lynx d'une part, et d'autres part, d'encourager un retour naturel.
- Le PRA doit rapidement s'assurer que des moyens financiers seront alloués en cohérence avec l'ambition de l'ensemble de ses actions prioritaires.
- La réussite du PRA résidera dans l'écoute des craintes et des attentes de tous les acteurs dont les éleveurs. Une attention particulière devra être apportée aux interférences contreproductives d'ores et déjà identifiées entre la mise en œuvre du PNA Loup et celle du PRA Lynx Massif des Vosges.
- Enfin, la solidarité de tous les acteurs du massif est attendue au sein du PRA. Les travaux, discussions et décisions à venir devront se faire dans le respect de la démarche participative cadrée par la charte de coopération. Au besoin, des compromis devront être trouvés de manière collégiale et ce, sans compromissions.

Pour toutes questions relatives aux choix des actions et aux ambitions du PRA, merci de consulter les paragraphes II.2 Enjeux et stratégie de conservation à long terme et III.3 Modalités organisationnelles de la phase opérationnelle ainsi que l'ANNEXE 3.

II - Besoins et enjeux de conservation du Lynx dans le Massif des Vosges et définition d'une stratégie à long terme

II.1 Récapitulatif des besoins optimaux du Lynx

En l'état actuel des connaissances, les exigences écologiques du Lynx paraissent relativement fortes au regard de **ses besoins en termes d'habitat** (voir Partie I.6) **et de ressource alimentaire** (voir Partie I.5). Bien qu'il fasse preuve d'une certaine tolérance vis-à-vis des perturbations anthropiques, le Lynx boréal est, parmi les grands carnivores, celui qui se montre **le plus sensible à son habitat**, dont l'élément prédominant est la **forêt**. **La présence de gîtes potentiels et de zones de tranquillité** est importante pour le repos et surtout pour la période de mise bas et d'élevage des jeunes.

Le Lynx est un mauvais colonisateur (voir Partie I.4). Aussi, le manque de corridors fonctionnels associé à des éléments augmentant le risque de mortalité par collision est un sérieux frein à la dispersion des jeunes (voir Partie I.6). La **connectivité fonctionnelle est un élément clé** aussi bien pour les besoins journaliers des lynx dans leurs domaines vitaux que pour l'expansion des populations, le brassage génétique et, dans le cas du Massif des Vosges, la viabilité démographique d'une métapopulation¹ ouest-européenne de lynx (Jura, Vosges, Palatinat, Forêt-Noire ; Figure 1) : **la métapopulation de lynx du Rhin supérieur.**

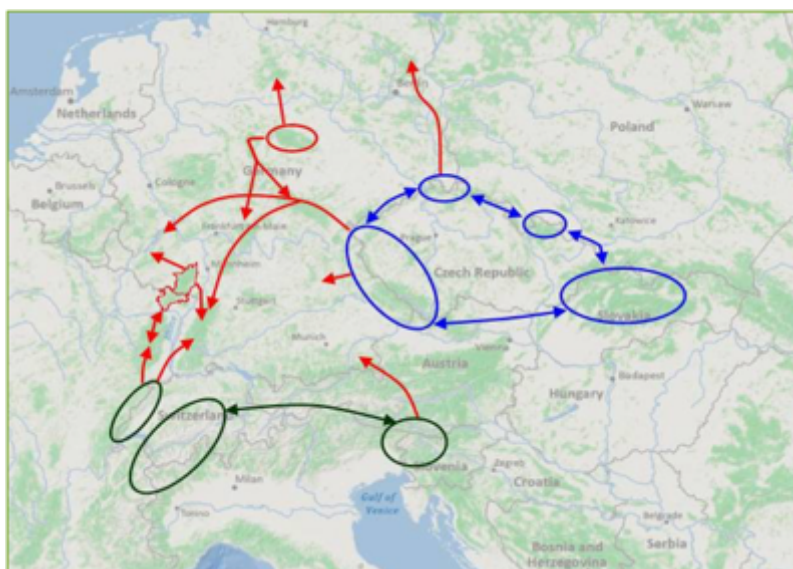


Figure 1 : Carte représentant les connexions nécessaires entre les petites populations de lynx en Europe de l'ouest pour maintenir des populations viables sur le long terme (Source : Stiftung Natur und Umwelt Rheinland-Pfalz, 2014).

Le Lynx se nourrit principalement d'ongulés sauvages (chevreuils, chamois) bien qu'il puisse parfois consommer des proies domestiques (moutons, chèvres). **Son régime alimentaire est à l'origine de conflits avec deux catégories d'acteurs, les chasseurs et les éleveurs**, pour lesquels l'acceptation de la présence du félin est difficile (voir Partie I.8).

Ainsi, même si l'ensemble des besoins optimaux du Lynx sont réunis, l'amélioration de la coexistence avec les activités humaines (chasse et élevage) est un facteur déterminant pour rétablir cette espèce protégée dans un état de conservation favorable dans le Massif des Vosges le plus rapidement possible et, surtout, de manière durable.

¹ Métapopulation : ensemble de populations d'une espèce séparées spatialement mais interconnectées par des flux d'individus qui en maintiennent l'unité génétique (Barbault, 2000).

II.2 Enjeux et stratégie de conservation à long terme

L'identification des enjeux et de la stratégie de conservation du Lynx dans le Massif des Vosges s'appuie sur la synthèse des connaissances (Partie 1).

La population vosgienne-palatine de Lynx boréal est actuellement considérée « En danger critique » sur la liste rouge européenne des espèces menacées (Liste rouge UICN / CR ; Kaczensky et al., 2013 ; Kaczensky, 2018). L'entité forestière Vosges-Palatinat serait en mesure d'accueillir jusqu'à 52 femelles lynx et 100 lynx adultes (Schadt et al., 2002a).

Dans le Massif des Vosges qui accueille le 3^{ème} noyau de la population française, le Lynx est aujourd'hui proche de l'extinction. Après s'être tout de même maintenue durant les années qui ont suivi les relâchés de 83-93 et avoir atteint une aire de présence régulière maximale avoisinant les 2 000 km² en 2005, l'aire de présence régulière du Lynx dans le massif a fortement régressé (Marboutin et al., 2011 ; Laurent et al., 2012 ; Marboutin, 2013 ; L'équipe animatrice du Réseau Loup-Lynx, 2013b, 2014, 2016, 2018, 2019). A présent, le peu d'individus résidents identifiés (voir Partie 1.3. « Zoom sur le Massif des Vosges » ; Germain, 2013 ; Chenesseau & Briaudet, 2016 ; Hurstel & Laurent, 2016a, b ; CROC, 2017 ; Stiftung Natur und Umwelt Rheinland-Pfalz, 2017e) associé à une aire de présence régulière très faible (400 km² en 2018 répartis sur trois secteurs - Vosges du sud, Vosges moyennes, Vosges du Nord - L'équipe animatrice du Réseau Loup-Lynx, 2019) ne permet pas le maintien à long terme de ce noyau de la population française de lynx. Suite aux réintroductions de 83-93, **c'est le taux de survie des adultes qui aurait affecté le plus la croissance du noyau vosgien** (Vandel et al., 2006). En effet, sur les 21 lynx lâchés, 9 lynx sont morts pour les causes suivantes : 3 cas de destruction illégale avérés, 3 cas de destruction illégale suspectés, 1 cas de malnutrition et 2 cas indéterminés. D'autres cas de destructions illégales seraient connus (bien que non reconnus officiellement), certaines associations faisant mention d'au moins 12 lynx tués illégalement (Athanaze, 2014).

- ⇒ Les destructions illégales de lynx ont été une cause majeure de mortalité dans le Massif des Vosges lors des réintroductions. A l'avenir, elle pourrait constituer une des premières causes de mortalité du félin, comme cela est le cas chez certaines populations européenne (Breitenmoser-Würsten et al., 2007a ; Heurich et al., 2018). Cryptique, cette cause de mortalité reste cependant difficile à suivre et à quantifier (Liberg et al., 2012).
- ⇒ L'évaluation de l'état de conservation du Lynx s'appuie **sur le suivi opportuniste assuré par les correspondants du Réseau Loup-Lynx** depuis 1988 (Herrenschmidt & Vandel, 1989 ; Vandel 2001), complété dès 2011 par différents protocoles de suivis scientifiques mis en place pour préciser la situation du Lynx dans le massif (p.ex. sessions intensives de piégeage photographique, sessions intensives de pistage hivernal ; Marboutin, 2013 ; Germain et al., 2013 ; Germain, 2014a, b ; Germain et al., 2015 ; Germain et al., 2016 ; Charbonnel et al., 2017). Aujourd'hui, compte tenu de la situation du Lynx dans le massif, **il apparaît indispensable de redoubler d'efforts sur le terrain et de consolider le réseau d'observateurs, notamment en fédérant l'ensemble des acteurs de terrain.**

Historiquement, le félin a disparu du Massif des Vosges au cours du 17^{ème} siècle (Herrenschmidt & Léger, 1987 ; Stahl & Vandel, 1998). Les causes de cette disparition sont communes à celles des autres populations européennes de lynx : chasse, piégeage, diminution de la densité de ses proies et modification des paysages (Breitenmoser et al., 1998, 2000). Au cours du 20^{ème} siècle, l'évolution des législations européennes en vigueur a laissé place à un contexte écologique favorable au retour de l'espèce (reforestation, augmentation de la densité de proies, protection de l'espèce). Comme dans d'autres régions d'Europe de l'ouest où un retour naturel apparaissait compromis voire impossible, un programme de réintroduction a été organisé dans le Massif des Vosges entre 1983 et 1993 (Kempf, 1982 ; Kempf et al., 1983 ; Herrenschmidt & Vandel, 1990 ; Stahl et al., 2000 ; Vandel et al., 2006). Au total, 21 individus (9 femelles et 12 mâles) ont été lâchés. Finalement, suite à la disparition de 9 lynx (destruction illégale, malnutrition, cause indéterminée) et à la recapture de 2 individus trop familiers, ce sont 10 lynx qui ont participé à l'établissement du noyau vosgien (Vandel

et al., 2006). **Au cours de ce programme, des tensions sont apparues entre les différentes parties prenantes du fait notamment d'un manque de communication et de concertation accompagnant le retour de l'espèce (Herrenschmidt, 1990 ; Vourc'h, 1990). L'acceptation du retour du Lynx dans le massif ne faisant initialement pas l'unanimité, elle en est sortie d'autant plus fragilisée.**

Aujourd'hui, bien que près de 30 années se soient écoulées depuis ces réintroductions, l'acceptation de la présence du félin dans le massif reste difficile du fait des potentielles difficultés de coexistence avec l'élevage (prédation sur le cheptel domestique) et la chasse (prédation sur les ongulés sauvages). **Pour les éleveurs, le Lynx est un problème supplémentaire à de nombreuses difficultés déjà existantes (Ferreira-Koch, 1998).** Pourtant, depuis les réintroductions de 83-93, peu d'attaques de lynx ont été répertoriées dans le Massif des Vosges (Stahl et al., 2002). Les constats retenus par l'ONCFS et les DDT au titre du Lynx s'élevaient à 85 sur la période 1990-2017. Les deux années avec le plus de constats retenus sont 1996 (11 constats répartis chez 7 éleveurs) et 2008 (14 constats répartis chez 4 éleveurs). Sur cette période de 27 ans, une quarantaine d'éleveurs a été concernée par des attaques. Au total, 93 victimes ont été recensées ce qui représente une moyenne de 1.09 victimes par attaque (Source : ONCFS / Réseau Loup-Lynx, base de données consultée le 17/01/2020 ; voir Partie I.8.3). **Pour les chasseurs, le Lynx est perçu comme un concurrent pour les ongulés sauvages qu'ils craignent de voir disparaître (Vourc'h, 1990 ; Ferreira-Koch, 1998 ; Christen et al., 2016 ; Christen, 2017).** Pourtant, dans le Massif des Vosges, sur une zone de 17 000 ha occupée par un lynx, celui-ci pouvait prélever 3 à 6 % de la population de chevreuils, tandis que les accidents divers (p.ex. maladies, collisions routières) pouvaient entraîner la mortalité de 10 % des chevreuils et le prélèvement par la chasse 25 % (Herrenschmidt & Vandell, 1992 ; Herrenschmidt, 1997 ; voir Partie I.8.4).

- ⇒ **Dans le Massif des Vosges, un travail de concertation apparaît indispensable pour faciliter la coexistence avec les activités de chasse et d'élevage.** C'est d'ailleurs dans cette perspective que le PNR des Vosges du Nord a initié un « Parlement du Lynx » en 2015 dans le cadre du programme LIFE Luchs Pfälzerwald (réintroduction de 20 lynx d'ici 2021 dans le Palatinat en Allemagne). Ce processus participatif d'information, de concertation et d'implication visait à associer tous les groupes d'acteurs autour des problématiques liées à la présence du Lynx. Il a abouti à la rédaction d'un Livre blanc qui rassemble les propositions d'engagement des différents acteurs vis-à-vis de cette coexistence (Parlement du Lynx des Vosges du Nord, 2016). Une telle démarche devrait par exemple être étendue sur le reste du massif.
- ⇒ Ce travail de concertation contribuerait à **la diffusion de bonnes connaissances** et aiderait également à **lutter contre les destructions illégales de lynx qui représente une menace pour le rétablissement du noyau vosgien.**

Localisé entre le Massif du Jura en France et la forêt du Palatinat en Allemagne, le Massif des Vosges représente un véritable enjeu pour la conservation de l'espèce à l'échelle de l'Europe occidentale (CROC, 2018). En effet, localisé entre la forêt du Palatinat en Allemagne où le projet de réintroduction LIFE Luchs Pfälzerwald est en cours (Kurtz, 2015 ; Schwoerer & Scheid, 2016 ; Stiftung Natur und Umwelt Rheinland-Pfalz 2015, 2016a) et le Massif du Jura qui accueille le cœur de la population française de lynx (Marboutin et al., 2011), le Massif des Vosges occupe une position stratégique au niveau ouest-européen en matière d'échanges entre populations et donc de flux génétique. **Cependant, il existe des infrastructures fragmentantes conduisant à une faible connectivité entre le Massif des Vosges et les massifs voisins (Jura, Palatinat, Forêt-Noire) d'une part et d'autre part, au sein même du massif.** On trouve par exemple comme barrières difficilement franchissables, **les routes A6, B10 dans le Palatinat (Klar et al., 2006) ainsi que l'A36, la N19, la N57, la D419, les lignes TGV Sud-Est et LGV Rhin-Rhône, le canal du Rhône au Rhin** entre les Vosges du Sud et le Jura (Morand, 2016). Au sein du Massif des Vosges, les infrastructures les plus fragmentantes entre les Vosges du Nord et le reste du massif sont **l'autoroute A4** (trafic d'environ 30 000 véhicules/jour entre Saverne et Phalsbourg ; Source : Sanef, 23/04/2019) et **la LGV-Est (clôturée) au niveau du Col de Saverne**, principal obstacle au déplacement des espèces forestières (Klar et al., 2006 ; Morand, 2016). D'ailleurs, dans la territorialisation du Plan biodiversité adopté en comité interministériel biodiversité le 4 juillet 2018, la DREAL Grand Est prévoit de lancer

un travail « pour tenter de résorber un certain nombre des principaux points noirs des schémas régionaux de cohérence écologique, incluant l'éco-pont de Saverne. Le col de Saverne est identifié depuis de nombreuses années comme une rupture majeure des continuités écologiques dans les SRCE de Lorraine et d'Alsace ainsi que par les instances en charge du suivi du Lynx » (DREAL Grand Est, 2019). **Le canal de la Marne au Rhin** représente également une barrière pour les déplacements des lynx (Génot, 2006). En France, le Lynx figure sur la liste des espèces pour la cohérence nationale de la TVB (Sordello et al., 2011). En Alsace et en Lorraine, il a ainsi été pris en compte dans la guilda d'espèces de la trame forestière des SRCE (Morand, 2016).

- ⇒ Dans le Massif des Vosges, bien que la colonisation naturelle de lynx par le nord ou par le sud du massif soit possible (p.ex. Chenesseau & Briaudet, 2016 ; Hurstel & Laurent, 2016a, b ; Stiftung Natur und Umwelt Rheinland-Pfalz, 2017e), **la connectivité écologique entre ces massifs (Jura-Vosges-Palatinat) est actuellement loin d'être optimale** (Zimmermann & Breitenmoser, 2007 ; Assman, 2011 ; Blanc, 2015 ; Morand, 2016). Ceci complique les échanges d'individus entre les populations d'autant plus que **le Lynx n'est pas un grand colonisateur, menace intrinsèque à l'espèce qui recolonise lentement les milieux favorables où elle a disparu par le passé** (de colonisation « de proche en proche » ou « en taches d'huile » ; Zimmermann et al., 2007 ; Schnidrig et al., 2016).
- ⇒ **Le Lynx est particulièrement vulnérable à la fragmentation de par ses besoins de grands espaces forestiers continus, sa faible densité et ses capacités de dispersion limitées** (Magg et al., 2016 ; Zimmermann et al., 2007). Il est le grand carnivore présentant la plus faible plasticité vis-à-vis de ses exigences d'habitat (Breitenmoser, 1998). De la même manière, les discontinuités linéaires telles que les routes, les autoroutes, les voies ferrées et les canaux constituent généralement des obstacles majeurs difficiles à franchir lors des déplacements (Morand, 2016). **Les collisions sont fréquentes et induisent une forte mortalité chez cette espèce** (p.ex. Hemery et al., 2013 ; Breitenmoser-Würsten et al., 2007a).
- ⇒ **L'existence d'une connectivité fonctionnelle au sein du massif mais aussi avec les massifs voisins du Palatinat, du Jura et de la Forêt-Noire apparaît donc indispensable afin de permettre des échanges d'individus, de limiter la mortalité par collision et assurer un brassage génétique et donc une viabilité démographique.**

Le peu d'individus actuellement présents dans le Massif des Vosges (qui plus est que des mâles pour les résidents identifiés) associé au manque apparent de connectivité fonctionnelle aux autres massifs (Jura, Palatinat et Forêt-Noire) peuvent légitimement laisser penser que le noyau vosgien n'aura pas la capacité, à plus ou moins long terme, d'initier une véritable dynamique de population puis de la maintenir. Dans un tel contexte, il est compréhensible que la mise en place d'un programme de renforcement soit dès à présent suggérée par certains acteurs du territoire afin de rétablir le Lynx dans un état de conservation favorable dans le Massif des Vosges le plus rapidement possible. **Actuellement, le PRA se veut le plus cohérent et pragmatique possible en se basant sur 18 fiches action qui ont été rédigées de manière concertée avec une implication conséquente des acteurs du territoire. Aucune action ne prévoit le renforcement du noyau de lynx vosgien. Pour autant, la mise en place d'une action de renforcement n'a pas été et n'est pas éludée ou écartée dans le PRA.** Ce sujet a fait l'objet de discussions au sein du Copil et des groupes de travail. Si aucune action de renforcement n'apparaît en tant que telle, c'est parce qu'elle n'a pas reçu le consentement de tous les acteurs (au-delà des autres arguments avancés quant au caractère inadapté d'une telle action dans le contexte actuel ; voir la réponse à la consultation du public en ANNEXE 3). En effet, au cours du processus de concertation mis en œuvre pour la rédaction du PRA, il est clairement apparu que toutes les parties prenantes ne sont pas prêtes actuellement à envisager une telle action. C'est pourquoi, la mise en place d'un programme de renforcement aujourd'hui serait très probablement vouée à l'échec et risquerait de renforcer des crispations déjà présentes autour du Lynx. **Aujourd'hui, le PRA mise sur une colonisation naturelle de lynx depuis le Massif du Jura et la forêt du Palatinat aidée par les actions en lien avec la connectivité écologique inter- et intra-massifs (actions de l'axe 2). Il mise également sur l'amélioration de la coexistence avec les activités humaines (chasse et élevage) grâce aux actions des axes 1 et 4. Ces actions sont fondamentales afin que les causes et les menaces ayant engendré la dégradation de la situation du Lynx dans le massif soient mieux**

maîtrisées. Le travail conséquent de concertation initié dans le cadre de la rédaction du PRA doit donc se poursuivre. En parallèle, des actions relevant des sciences sociales, de l'écologie et de la biologie de la conservation doivent être conduites pour garantir au PRA d'atteindre son objectif : **rétablir le Lynx dans un état de conservation favorable dans le Massif des Vosges le plus rapidement possible et, surtout, de manière durable.** Dans l'immédiat, avant même d'espérer atteindre un état de conservation favorable, il est indispensable d'éviter l'extinction de l'espèce. C'est pourquoi, une priorité ferme sera notamment donnée à la mise en œuvre de l'action 11 (axe 3) ainsi qu'aux mesures qui s'imposeront sur la base de ses résultats et des discussions avec les acteurs du territoire. Notamment, si cela s'avère nécessaire, la question du renforcement devra être reposée et discutée avec tous les acteurs du PRA. **Ainsi, conformément aux principes de la démarche participative du PRA, il ne serait pas souhaitable de forcer à la mise en œuvre d'un programme de renforcement ou de l'empêcher le cas échéant.**

Enfin, l'objectif à long terme du PRA est de **rétablir le Lynx boréal dans un état de conservation favorable dans le Massif des Vosges le plus rapidement possible et, surtout, de manière durable, en travaillant prioritairement sur la coexistence avec les activités humaines (chasse et élevage) ainsi que sur l'habitat et la connectivité écologique (Jura, Vosges, Palatinat, Forêt-Noire).** Au-delà de ces objectifs, le Lynx bénéficie de conditions écologiques a priori favorables dans le Massif des Vosges pour répondre à ses besoins optimaux (voir Partie I.6). Toutefois, **il convient également de renforcer le suivi sur le terrain dans le massif et la circulation de l'information ; de s'interroger sur les causes de son déclin, afin d'agir sur ces facteurs limitant s'ils existent encore ; de développer les actions de diffusion de la connaissance sur l'espèce et les enjeux liés à sa conservation.** En effet, l'état de conservation du Lynx dans le Massif des Vosges étant actuellement critique, cette situation rend son suivi plus complexe sur le terrain d'une part, et d'autre part, renforce la nécessité de sensibiliser les acteurs du territoire sur les enjeux liés à sa conservation. Ce contexte spécifique au troisième noyau de la population française de lynx rend d'autant plus nécessaire **le développement de coopérations régionales et transfrontalières notamment pour établir un diagnostic fiable quant à l'évolution de son statut à l'avenir.** De même, **une meilleure diffusion des connaissances sur l'espèce et sur les problématiques liées à sa conservation doit être entreprise.**

Ainsi, les enjeux du PRA en faveur du Lynx dans le Massif des Vosges sont par ordre de priorité :

- ⇒ **Enjeu 1 :** Faciliter la coexistence avec les activités humaines (chasse, élevage).
- ⇒ **Enjeu 2 :** Restaurer la connectivité écologique entre massifs (Jura, Vosges, Palatinat, Forêt-Noire) et maintenir un habitat favorable au sein du Massif des Vosges.
- ⇒ **Enjeu 3 :** Réduire la mortalité d'origine anthropique (collisions et destructions illégales).
- ⇒ **Enjeu 4 :** Consolider le réseau d'observateurs et développer des coopérations (régionales et transfrontalières) pour un meilleur suivi et une meilleure protection du Lynx.
- ⇒ **Enjeu 5 :** Diffuser les connaissances sur le Lynx et sensibiliser sur les enjeux liés à sa conservation.

Ces cinq enjeux sont cohérents avec la Recommendation No. 204 (2019) of the Standing Committee, adopted on 6 December 2019, on the Conservation of the Eurasian lynx (*Lynx lynx*) in Continental Europe².

² <https://rm.coe.int/2019-rec-204e-lynx/1680993e0b>

III - Mise en œuvre du PRA

III.1 Aire géographique

L'objectif du PRA est de rétablir le Lynx boréal dans un état de conservation favorable dans le Massif des Vosges le plus rapidement possible et, surtout, de manière durable (entité géographique ; en trait pointillé jaune sur la Figure 2). Afin de répondre aux besoins et enjeux de conservation du Lynx dans le massif, les actions pourront être conduites au sein d'un périmètre plus large (périmètre d'action ; en trait continu blanc sur la Figure 2).

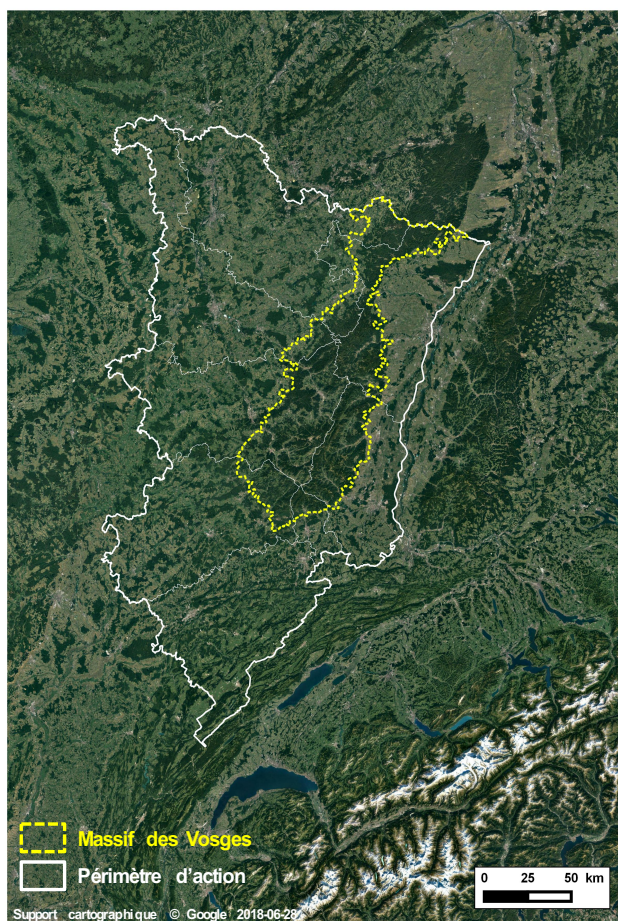


Figure 2 : Aire géographique du PRA Lynx Massif des Vosges.

III.2 Actions à mettre en œuvre

En cohérence avec les besoins et enjeux de conservation du Lynx dans le Massif des Vosges, les fiches action du PRA sont organisées selon quatre axes de travail (Tableau 1) :

- **Axe 1 « Coexistence avec la chasse et l'élevage »**
- **Axe 2 « Habitat et connectivité écologique »**
- **Axe 3 « Suivi et conservation du Lynx »**
- **Axe 4 « Représentations et sensibilisation »**

Les actions sont également construites autour de trois domaines : « Étude », « Protection et gestion », « Communication ».

Tableau 1 : Mise en cohérence entre les besoins et enjeux de conservation du Lynx dans le Massif des Vosges et les quatre axes de travail autour desquels sont organisés les fiches action du PRA.

Axes de travail	Enjeux du PRA
Axe 1 : « Coexistence avec la chasse et l'élevage »	<ul style="list-style-type: none"> - Enjeu 1 : Faciliter la coexistence avec les activités humaines (chasse, élevage) - Enjeu 3 : Réduire la mortalité d'origine anthropique (collisions et destructions illégales)
Axe 2 : « Habitat et connectivité écologique »	<ul style="list-style-type: none"> - Enjeu 2 : Restaurer la connectivité écologique entre massifs (Jura, Vosges, Palatinat, Forêt-Noire) et maintenir un habitat favorable au sein du Massif des Vosges - Enjeu 3 : Réduire la mortalité d'origine anthropique (collisions et destructions illégales)
Axe 3 : « Suivi et conservation du Lynx »	<ul style="list-style-type: none"> - Enjeu 4 : Consolider le réseau d'observateurs et développer des coopérations (régionales et transfrontalières) pour un meilleur suivi et une meilleure protection du Lynx
Axe 4 : « Représentations et sensibilisation »	<ul style="list-style-type: none"> - Enjeu 5 : Diffuser les connaissances sur le Lynx et sensibiliser sur les enjeux liés à sa conservation

Chaque action fait l'objet d'une fiche descriptive (fiche action) précisant les informations suivantes :

- **Action n°** : numéro de l'action.
- **Intitulé** : intitulé de l'action.
- **Priorité** : **toutes les actions du PRA ont une priorité maximale au regard de l'état de conservation critique du Lynx boréal dans le Massif des Vosges.** Elles ont ainsi été classées selon les trois niveaux de priorité « vitale », « fondamentale » et « globale ». Ainsi, **les actions de priorité 1** sont des actions « vitales » pour le Lynx, aujourd'hui et sur la durée du PRA ; elles sont essentielles à la préservation de l'espèce, bénéfiques à court terme. **Les actions de priorité 2** sont des actions « fondamentales » qui accompagnent les actions de priorité 1 pour l'amélioration de l'état de conservation du Lynx dans le Massif des Vosges ; elles sont moins urgentes à mettre en place mais restent importantes car elles seront bénéfiques à moyen ou long terme pour l'espèce. **Les actions de priorité 3** sont des actions « globales » pour l'amélioration de l'état de conservation du Lynx dans le Massif des Vosges. Il s'agit d'actions complémentaires qui apportent une plus-value au rétablissement du Lynx dans un état de conservation favorable.
- **Axes** : axes de travail du PRA (Axe 1 « Coexistence avec la chasse et l'élevage », Axe 2 « Habitat et connectivité écologique », Axe 3 « Suivi et conservation du Lynx », Axe 4 « Représentations et sensibilisation »).
- **Domaines** : « Étude », « Protection et gestion », « Communication ».
- **Zones concernées** : régions concernées par la mise en œuvre de l'action.
- **Calendrier** : calendrier de réalisation des actions sur la durée du programme (10 ans) avec un découpage annuel.
- **Contexte** : présentation de l'action détaillant le contexte dans lequel elle s'inscrit.
- **Objectif de l'action** : présentation de l'action détaillant l'objectif de l'action.
- **Description** : présentation de l'action détaillant sa description, les méthodes utilisées, les étapes de réalisation mais aussi les difficultés pressenties voire les résultats attendus.
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : indicateurs qui permettront d'évaluer l'état d'avancement de réalisation de chaque action au cours du programme et à son terme.
- **Liens avec d'autres actions du PRA** : liens avec les autres actions du PRA.
- **Liens avec les actions du PNCL** : liens avec les actions du PNCL (SFEPM/WWF).
- **Liens avec les actions du PNA Lynx** : liens avec les actions du PNA en faveur du Lynx (DREAL Bourgogne-Franche-Comté/ONCFS).
- **Références** : renvoie aux parties de la synthèse des connaissances du PRA et aux ressources clés sur lesquelles s'appuie l'action.

- **Pilotes de l'action** : pilote(s) de l'action dont le rôle est de porter et de coordonner l'action en lien avec des partenaires techniques, scientifiques, pédagogiques, etc. Les partenaires participent à la réalisation de l'action sans être à l'initiative de son déclenchement et sans en assurer la coordination (rôle du/des pilote(s)).
- **Partenaires techniques et scientifiques potentiels** : partenaires techniques, scientifiques et pédagogiques etc. potentiels de l'action ; leur rôle est de participer à la réalisation de l'action selon les besoins et possibilités.
- **Partenaires financiers potentiels et coût estimé en €** : modalité organisationnelle du PRA désignant les partenaires financiers potentiels de l'action et une estimation de leur coût.

a) Sommaire des actions

Tableau 2 : Axe de travail (enjeux de conservation), domaine, numéro et intitulé des actions du PRA et renvoi vers la Partie I.

Axe de travail	Domaine	N°	Intitulé de l'action	Renvoi vers la Partie I
Axe 1 « Coexistence avec la chasse et l'élevage »	Protection et gestion	1	Prendre en compte la présence du Lynx dans l'activité de chasse	I.5.1, I.5.4, I.5.5, I.5.6, I.7.2, I.8.4, I.9.3, I.9.6, I.12.4
		2	Soutenir l'élevage pour faciliter la coexistence avec le Lynx	I.5.1, I.5.4, I.8.3, I.9.3, I.12.4
		3	Lutter contre la destruction illégale de lynx	I.2.1, I.4.2, I.9.5, I.12.4
	Communication	4	Communiquer avec le monde de la chasse	I.5, I.7, I.8.2, I.8.4, I.9.3, I.9.6, I.12.4
		5	Communiquer avec les éleveurs	I.5, I.8.2, I.8.3, I.9.3, I.12.4
Axe 2 « Habitat et connectivité écologique »	Étude	6	Affiner les connaissances sur l'habitat, les corridors et les obstacles aux déplacements du Lynx	I.6.1, I.9.4, I.12.3
	Protection et gestion	7	Maintenir, restaurer les zones d'habitat favorable et les corridors	I.4.2, I.6.1, I.6.2, I.9.4, I.12.3
		8	Faciliter le franchissement des infrastructures linéaires de transport et réduire la mortalité	I.6.2, I.9.4, I.12.3
	Communication	9	Communiquer sur l'habitat du Lynx avec les gestionnaires, les aménageurs et les décideurs	I.6, I.9.4, I.12.5
Axe 3 « Suivi et conservation du Lynx »	Étude	10	Suivre l'évolution de la répartition du Lynx avec des méthodes adaptées au noyau vosgien	I.3, I.12.1
		11	Étudier l'avenir du Lynx dans le Massif des Vosges et compléter les actions du PRA en conséquence	I.3, I.9, I.12.2
	Protection et gestion	12	Renforcer la coopération régionale/transfrontalière et dynamiser le réseau de suivi existant	I.3, I.12.1
		13	Prendre en charge les lynx orphelins et les lynx blessés	I.9.4, I.9.5, I.12.2
Axe 4 « Représentations et sensibilisation »	Étude	14	Recenser, compléter et évaluer les études sur les représentations	I.8, I.9.3, I.10.1, I.12.4
	Communication	15	Renforcer les dispositifs de sensibilisation et de communication autour du Lynx	I.9, I.10.2, I.12.5
		16	Valoriser l'image du Lynx et renforcer son acceptation grâce au développement local	I.7, I.10.2, I.11, I.12.5
		17	Poursuivre et généraliser la concertation avec les acteurs du territoire	I.8, I.9.3, I.12.4
Axes 1 à 4	Communication	18	Coordonner et mettre en œuvre le PRA Lynx Massif des Vosges	/

- b) Actions à mettre en œuvre dans le cadre du PRA pour rétablir le Lynx boréal dans un état de conservation favorable dans le Massif des Vosges

Action n° 1	Prendre en compte la présence du Lynx dans l'activité de chasse							Priorité		
								1	2	3
Axes de travail	Axe 1 « Coexistence avec la chasse et l'élevage »									
Domaines	Étude			Protection et gestion				Communication		
Zones concernées	Sept départements du Massif des Vosges									
Calendrier	2020 A B C	2021 A C	2022	2023 A	2024 B	2025 A B	2026 B	2027 A	2028	2029 A
Contexte	<p>En tant que prédateur d'ongulés sauvages (Chevreuil, Chamois, Cerf), le Lynx est à l'origine de conflits avec le monde de la chasse. Les chasseurs craignent en effet que la présence du Lynx perturbe leur activité de chasse du fait de la prédation sur les ongulés ou d'effets sur leur comportement (animaux changeant de secteur). Le Lynx bénéficiant du statut d'espèce protégée en France, sa gestion par les chasseurs n'est pas envisageable.</p> <p>Dans le Massif des Vosges, le manque de concertation avec le milieu de la chasse lors des réintroductions de lynx de 1983-1993 a par ailleurs été à l'origine de tensions encore bien présentes aujourd'hui entre les différentes parties prenantes. Les fédérations départementales des chasseurs disposent de l'agrément au titre de la protection de l'environnement. A ce titre, elles ont toute légitimité à s'investir dans la conservation du Lynx.</p> <p>Depuis 2015, un programme de réintroduction a lieu dans le Palatinat en Allemagne (EU-Projekt LIFE Luchs Pfälzerwald / réintroduction de 20 lynx d'ici 2021). Les premiers lâchers ont eu lieu dès 2016. Dans les Vosges du Nord, ce programme est porté par le PNR des Vosges du Nord et a donné lieu à l'organisation d'un Parlement du Lynx qui a conduit à la rédaction d'un Livre blanc mettant en exergue certaines attentes des chasseurs comme la mise en place de mesures permettant de prendre en compte le Lynx dans l'activité de chasse.</p> <p>Dans la continuité des travaux réalisés dans le cadre de ce Parlement du Lynx, les FDC de la Moselle et du Bas-Rhin ont rédigé chacune un mémorandum visant à exprimer les attentes des fédérations des chasseurs dans le cadre du projet de réintroduction de lynx dans le Palatinat en Allemagne et de l'arrivée possible de lynx en Moselle et dans le Bas-Rhin. D'après ces FDC, les plans de chasse et les obligations vis-à-vis des minima de prélèvements aux plans de chasses devraient être révisés sur les territoires et abords de ces derniers en cas de présence avérée de lynx. La rédaction de mémorandum ne s'est pour le moment pas étendue aux autres fédérations du massif. En complément, il apparaît que l'intégration du Lynx dans les SDGC comme espèce protégée et menacée d'extinction en France faisant partie de la faune locale n'est ni homogène ni systématique d'un département à l'autre du massif. Enfin, le positionnement des organismes représentant le monde de la chasse vis-à-vis de la présence et de la conservation du Lynx n'est pas toujours clairement affiché.</p>									
Objectifs de l'action	Permettre la prise en compte du Lynx dans l'activité de chasse ; Clarifier le positionnement des organismes représentant le monde de la chasse vis-à-vis de la présence du Lynx et sa conservation ; Atténuer les conflits avec le monde de la chasse ; Aller vers une meilleure acceptation de la présence du Lynx ; Aller vers une meilleure coexistence avec le monde de la chasse ; Aller vers l'implication du monde de la chasse dans la conservation du Lynx.									
Description	<p>A) Créer un groupe de travail pour conduire une réflexion concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La prise en compte de la présence du Lynx dans l'attribution des plans de chasse et la réalisation des minima. - La prise en compte de la présence du Lynx dans la location³ des baux de chasse. - Les possibilités de gestion de la population. - Le dérangement potentiel du Lynx par l'activité de chasse (pendant les périodes du rut et d'élevage des jeunes). <p>Participants pressentis : les acteurs institutionnels, les FDC et les associations connexes, les propriétaires (forêts domaniales, communales et privées), les autres acteurs de la protection de la nature, etc.</p> <p>Aboutir à des propositions réalistes et acceptables par tous dans le cadre des mesures réglementaires et de leurs limites. S'appuyer sur les résultats de l'étude proposée par le PNA. Rédiger une synthèse de ces propositions et de leurs limites (pour 2021) et les faire remonter au PNA. Les mettre en œuvre et assurer un suivi. Prévoir une rencontre annuelle du groupe de travail pendant la durée du PRA.</p> <p>Tenir compte des différences de principes et de spécificités du droit de la chasse entre l'Alsace et la Moselle (droit local) et le reste du Massif des Vosges (droit national) ainsi que selon les territoires (forêts domaniales, communales, privées, etc.).</p> <p>Tenir compte de l'évolution de la gestion des plans de chasse qui devrait être déléguée en 2020 aux FDC.</p> <p>Tenir compte du renouvellement du cahier des charges des baux de chasse communaux en droit local en 2024.</p>									

³ La location inclut les notions de coût et de valeur des baux.

	<p>B) Proposer d'intégrer le Lynx dans les Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique (espèce faisant partie de la faune locale, espèce protégée et menacée d'extinction en France)</p> <p>Rédiger un paragraphe concernant le Lynx (espèce protégée, retour sur les réintroductions des années 80, statut actuel dans le Massif des Vosges, menaces/sensibilités, existence d'un réseau de suivi, d'un PRA/PNA, etc.) et le soumettre pour avis aux sept FDC du Massif des Vosges (trame commune).</p> <p>Adapter/compléter ce paragraphe avec les spécificités départementales pour chaque SDGC. Le soumettre pour avis et validation aux commissions lors de l'actualisation des SDGC.</p> <p>Tenir compte des calendriers d'actualisation des sept SDGC.</p> <p>C) Rédiger un mémorandum « Massif des Vosges »</p> <p>Rédiger un mémorandum « Massif des Vosges » dans le cadre d'une concertation avec l'ensemble des représentants des chasseurs. Ce mémorandum devra être le fruit d'une concertation aboutissant à la clarification du positionnement du monde de la chasse par rapport à la présence du Lynx (p.ex. position commune quant à la reconnaissance du Lynx comme partie intégrante, naturelle de la faune locale comme le propose le PNA Lynx). Dans cette perspective, des échanges sont à prévoir au sein et entre les acteurs du Massif des Vosges.</p> <p>S'inspirer des travaux existants (Palatinat, FDC du Bas-Rhin, FDC de la Moselle)</p> <p>Communiquer le mémorandum aux chasseurs afin de les informer de la position des FDC par rapport au Lynx (travail à réaliser en interne par les FDC).</p> <p>Pour chacune de ces actions, s'appuyer sur le partage et le retour d'expérience des acteurs des massifs/régions/pays limitrophes.</p>																								
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Construction d'un groupe de travail ; Comptes rendus de réunion ; Propositions et mise en œuvre d'actions concrètes visant à prendre en compte le Lynx dans l'activité de chasse (plans de chasse, minima, coût des baux, etc.) selon les législations en vigueur (droit local pour l'Alsace et la Moselle) et les propriétaires (forêts domaniales, forêts communales, forêts privées) ; Mention du Lynx dans les sept SDGC sur la base d'une trame commune ; Mémorandum commun aux sept départements du massif.																								
Liens avec d'autres actions du PRA	Lien avec les actions 3 et 4																								
Liens avec le PNA	Lien avec l'objectif A1.3																								
Liens avec le PNCL	Lien avec l'action 12																								
Références	Partie I : I.5.1, I.5.4, I.5.5, I.5.6, I.7.2, I.8.4, I.9.3, I.9.6, I.12.4 Breitenmoser et al., 2010 ; Christen et al., 2016 ; Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Saône, 2012 ; Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin, 2012 ; Fédération Départementale des Chasseurs de Meurthe-et-Moselle, 2013 ; Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges, 2013 ; Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin, 2013 ; Fédération Départementale des Chasseurs de Moselle, 2014 ; Fédération Départementale des Chasseurs du Territoire de Belfort, 2014 ; Ferreira-Koch, 1998 ; Stiftung Natur und Umwelt Rheinland-Pfalz, 2016b ; Vourc'h, 1990 ;																								
Pilotes de l'action	1A : pilotage au niveau du massif par une DDT droit local (DDT57 ?) et une DDT droit national (DDT88 ?) en lien avec les cinq autres DDT ; quand la gestion des plans de chasse sera déléguée aux FDC : pilotage au niveau du massif par une FDC droit local (FDC 57 ?) et une FDC droit national (FDC88 ?) en lien avec les cinq autres FDC. 1B : pilotage au niveau du massif par la FDC 88 avec l'appui des six autres FDC. 1C : pilotage au niveau du massif par la FDC 88 avec l'appui des six autres FDC.																								
Partenaires potentiels	DDT ; DREAL GE et BFC ; PNR VN et BV ; ONF ; CRPF/CNPF ; Syndicats des forestiers privés ; Communes forestières ; OFB (ex ONCFS) ; FDC ; ADCGG ; Expert Wildlife Forensic ; Luchs-Projekt Pfälzerwald Vosges du Nord ; SOS Faucon Pèlerin Lynx ; Laboratoire SAGE de l'Université de Strasbourg ; CROC ; etc.																								
Partenaires financiers potentiels et coût estimé en €	<p>État (AFB, DREAL, Commissariat de massif, etc.) / Europe / Régions / Collectivités territoriales (p.ex. Conseils Départementaux) / OFB (ex ONCFS) / FDC / AP TVB / AP EEDD / Autres financements publics (p.ex. universités, CNRS, ITTECOP, etc.) ou privés (p.ex. fondations (p.ex. Nature et Découvertes, UEM, FRB, WWF), parcs animaliers, l'Arrondi, parrainage, sponsoring, mécénat, dons) / etc.</p> <p><u>Coût estimé en € sur la durée du plan hors salaires sauf ETP créé pour le plan :</u></p> <table border="1" data-bbox="497 1832 1394 2033"> <thead> <tr> <th></th> <th>< 50.000 €</th> <th>Entre 50.000 € et 100.000 €</th> <th>Entre 100.000 € et 150.000 €</th> <th>Entre 150.000 € et 200.000 €</th> <th>200.000 € <</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td>Frais de réception</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>B</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>C</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		< 50.000 €	Entre 50.000 € et 100.000 €	Entre 100.000 € et 150.000 €	Entre 150.000 € et 200.000 €	200.000 € <	A	Frais de réception					B						C					
	< 50.000 €	Entre 50.000 € et 100.000 €	Entre 100.000 € et 150.000 €	Entre 150.000 € et 200.000 €	200.000 € <																				
A	Frais de réception																								
B																									
C																									

Action n° 2	Soutenir l'élevage⁴ pour faciliter la coexistence avec le Lynx							Priorité		
								1	2	3
Axes de travail	Axe 1 « Coexistence avec la chasse et l'élevage »									
Domaines	Étude			Protection et gestion				Communication		
Zones concernées	Sept départements du Massif des Vosges									
Calendrier	2020 A B C D	2021 A B C D	2022 A C D	2023 A B C D	2024 A C D	2025 A B C D	2026 A C D	2027 A B C D	2028 A C D	2029 A B C D
Contexte	<p>Dans le Massif des Vosges, les constats retenus par l'ONCFS et les DDT au titre du Lynx s'élevaient à 85 sur la période 1990-2017. Les deux années avec le plus de constats retenus sont 1996 (11 constats répartis chez 7 éleveurs) et 2008 (14 constats répartis chez 4 éleveurs). Sur cette période de 27 ans, une quarantaine d'éleveurs a été concernée par des attaques. Au total, 93 victimes ont été recensées ce qui représente une moyenne de 1.09 victimes par attaque. La prédation du Lynx sur le cheptel domestique est à l'origine de difficultés de coexistence avec le monde de l'élevage. Dans ce contexte, les éleveurs soulignent l'importance de préciser que leur coopération pour trouver des solutions afin de faciliter la coexistence avec le Lynx ne soit pas interprétée comme une acceptation de l'espèce.</p> <p>En France, le dispositif d'aide de « protection des troupeaux contre la prédation » cofinancé par l'État et le FEADER est actuellement décliné dans les départements concernés uniquement par la prédation des troupeaux par le loup et l'ours et sur un territoire délimité (cercle 1 et 2). Le lynx n'est pas une espèce reconnue pour ce dispositif. Les éleveurs en situation d'attaques dues au Lynx sur leur troupeaux, peuvent néanmoins bénéficier de crédits d'urgence pour mettre en place rapidement des mesures de protection : achat de matériel de protection (p.ex. filets, effarouchement), gardiennage, formations, analyse de vulnérabilité, etc.</p> <p>Concernant le système d'indemnisation des victimes par l'État, jusqu'en juillet 2019, il n'y avait pas de texte encadrant les procédures d'indemnisation pour les prédatons de Lynx. C'est un barème spécifique validé par convention entre le MTES et l'ONCFS qui était appliqué. Ce dernier était également complété par la circulaire du 27 janvier 2011 (qui ne concerne que les attaques de Loup) lorsque l'animal domestique attaqué n'était pas répertorié dans le barème du Lynx (la circulaire « Loup » était plus détaillée). En juillet 2019, un décret relatif à l'indemnisation des dommages causés par le loup, l'ours et le lynx sur les troupeaux domestiques a été publié afin de se mettre en conformité avec le droit européen. Ce décret précise notamment que l'indemnisation couvre des pertes directes (valeur des animaux tués, euthanasiés ou disparus), des pertes indirectes liées à la perturbation du troupeau (stress, moindre prise de poids, avortements, baisse de lactation) et aux frais vétérinaires, ainsi que les réparations des équipements endommagés (clôtures, parcs, etc.). L'article 6 prévoit pour le Lynx qu'à compter de la cinquième attaque sur une période de 2 ans, le versement de l'indemnisation est subordonné à la mise en place de l'une des mesures de protection utilisées afin de lutter contre la prédation du Loup ou de l'Ours. Ce décret est accompagné d'un arrêté qui vient quant à lui harmoniser les barèmes d'indemnisation pour les trois carnivores.</p> <p>Ce système semble toutefois insuffisant pour apaiser les conflits avec les activités d'élevage car les problèmes engendrés par les attaques du Lynx sur le cheptel domestique ne sont pas uniquement matériels et économiques. Ils sont aussi sociaux et psychologiques. Le manque de soutien et d'accompagnement ne permet pas aux éleveurs d'apaiser leur détresse et leur souffrance et donc de continuer à exercer leur métier avec sérénité.</p> <p>Dans le Massif du Jura uniquement, quelques études se sont focalisées sur l'identification des facteurs explicatifs de la vulnérabilité de certains élevages face à la prédation du Lynx, ainsi que sur l'efficacité de certaines mesures de protection (p.ex. utilisation de chiens de troupeau). Leurs résultats peuvent s'avérer intéressants pour le Massif des Vosges. Cependant, le manque de prise en compte de la variabilité des configurations environnementales locales et de la conduite des troupeaux peut conduire à la proposition de mesures inadaptées sur le terrain.</p> <p>Ainsi, à l'heure actuelle, des lacunes sont identifiées au niveau des démarches, des procédures d'indemnisation et de la mise en place des mesures de protection. La prise en compte du contexte régional apparaît nécessaire dans les réflexions.</p>									
Objectifs de l'action	Poursuivre et améliorer l'accompagnement des éleveurs dans les démarches, les procédures d'indemnisation et les mesures de protection des troupeaux ; Atténuer les conflits avec les activités d'élevage ; Aller vers une meilleure coexistence avec les activités d'élevage.									
Description	A) En cas d'attaque(s) sur troupeaux, instruire les procédures de mobilisation des crédits d'urgence (mesures de protection) et d'indemnisation de prédation dans les meilleurs délais : Poursuivre les procédures au sein des DDT permettant :									

⁴ Éleveurs : tout propriétaire ou détenteur d'animaux domestiques professionnel ou privé (élevage pour le loisir).

- De mobiliser les crédits d'urgence nécessaires à la mise en œuvre des mesures de protection des troupeaux en concertation avec les éleveurs concernés par des attaques.
- D'indemniser les éleveurs pour les victimes.

Identifier les freins actuels à l'instruction des procédures dans des délais acceptables pour les éleveurs.

Mettre en place des solutions réalistes et acceptables par tous pour raccourcir ces délais.

B) Conduire une réflexion concernant :

- La prise en charge technique, matériel, humaine (main d'œuvre, temps de travail et savoir-faire) et financière de l'installation et de l'entretien des mesures de protection en prenant en considération le modèle d'élevage et son environnement.
- L'identification des parcelles vulnérables et la hiérarchisation des possibilités de leur protection (définir un gradient de protection à l'échelle de la parcelle : protégeable à non protégeable).
- Les mesures de protection adaptées selon le mode de conduite de l'élevage et son environnement.
- La simplification de la démarche entre le moment de découverte de la victime, le constat, les indemnisations, les mesures de protection.
- La mesure réelle des pertes directes et indirectes, techniques, économiques et financières.
- Le barème d'indemnisation (prendre en compte la valeur de remplacement plutôt que la valeur marchande).
- Les délais de paiement des indemnisations.
- Le besoin de soutien psychologique des éleveurs.
- Les possibilités de capture d'un lynx en cas d'attaques répétées sur un troupeau (s'appuyer sur les réflexions conduites dans le cadre du PNA « Réflexion sur une procédure rapide de dérogation pour un prélèvement non léthal en cas d'attaques répétées sur des troupeaux par un lynx identifié »).

Créer un groupe de travail sur ces thématiques et impliquer dans les réflexions les acteurs institutionnels (DDT, chambres d'agriculture, etc.), non institutionnels (syndicats d'élevage, etc.), autres acteurs de la protection de la nature, etc.

Formaliser les procédures existantes. Pour les pistes d'amélioration, faire des propositions réalistes et acceptables par tous dans le cadre des mesures réglementaires et de leurs limites. Les mettre en œuvre.

Faire remonter ces propositions à toutes instances compétentes au niveau régional comme national.

C) Mettre en place des cellules d'action dédiées à l'accompagnement des éleveurs (en prévention et en cas d'attaques)

Dédier du temps de travail territorialisé à la thématique de l'élevage et de la protection des troupeaux pour les zones de présence du Lynx dans le Massif des Vosges pour renforcer les liens entre les différents organismes/acteurs compétents (OFB (ex ONCFS), DDT, chambres d'agriculture, associations, psychologues, etc.) afin :

- D'assurer la diffusion de l'information sur la présence du Lynx (prévention).
- D'assurer la réactivité et l'écoute nécessaire auprès des éleveurs en cas d'attaques sur leurs troupeaux notamment, lors de la présence de l'agent assermenté (OFB (ex ONCFS)) pendant la réalisation des constats.
- D'identifier leurs besoins, notamment, un soutien psychologique.
- D'informer expressément les organismes/acteurs compétents.
- D'aider à l'installation des mesures de protection (au cas par cas selon le mode de conduite de l'élevage et de l'environnement).

Définir une gouvernance partagée, claire et lisible afin que ces cellules d'action soient les plus opérationnelles possible.

Déployer l'action de ces cellules d'action sur les zones de prédation selon une approche territoriale cohérente pour faciliter réactivité et proximité.

D) Soutenir l'action de médiation élevage - Lynx sur le territoire des PNR des Vosges du Nord et des Ballons des Vosges (prévention)

En lien avec l'action 2C, dans une démarche prospective sur des sites pilotes, dédier du temps de travail pour :

- Comprendre l'évolution des pratiques actuelles et leur potentiel de développement à l'avenir.
- Identifier les opportunités de développement de l'élevage ainsi que les contraintes sous-jacentes.
- Rencontrer l'ensemble des acteurs locaux en vue de comprendre les conditions de réussite du développement de l'élevage en présence du Lynx.
- Renforcer le lien social sur ces sites pilotes.

Pour chacune de ces actions, s'appuyer sur le partage et le retour d'expérience des acteurs des massifs/régions/pays limitrophes.

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Raccourcissement des délais de versement des indemnisations ; Montant des crédits d'urgence mobilisés et délais ; Création d'un groupe de travail ; Comptes rendus de réunion ; Prise en compte des propositions issues des réflexions (2B) dans les futurs textes officiels en lien avec la protection des troupeaux et l'indemnisation des dommages causés par le Lynx ; Création de la cellule d'action (embauche d'un coordinateur, gouvernance lisible et opérationnelle).																													
Liens avec d'autres actions du PRA	Lien avec l'action 5																													
Liens avec le PNA	Lien avec l'objectif A1.1																													
Liens avec le PNCL	Lien avec les actions 8 et 9																													
Références	Partie I : I.5.1, I.5.4, I.8.3, I.9.3, I.12.4 Benhammou & Dangléant, 2009 ; Boyer, 2007 ; Landry & Raydelet, 2010 ; Stahl et al., 2001a, 2001b ; Stahl et al., 2002 ; Vandel et al., 2001 ; http://www.protectiondestroupeaux.ch/fr/ ; http://idele.fr ;																													
Pilotes de l'action	2A : pilotage départemental par les sept DDT en lien avec la DRAAF GE, les chambres d'agriculture, etc. 2B : pilotage au niveau du massif par la Chambre d'agriculture régionale GE en lien avec les sept DDT, la DRAAF GE, l'OFB (ex ONCFS), Encore Éleveurs Demain, les syndicats d'élevage, les syndicats agricoles, l'INRA, l'Idèle, la MSA, MNE, etc. 2C : pilotage au niveau du massif par la Chambre d'agriculture régionale GE en lien avec les sept DDT, les PNR, la DRAAF GE, l'OFB (ex ONCFS), Encore Éleveurs Demain, les syndicats d'élevage, les syndicats agricoles, l'INRA, l'Idèle, la MSA, MNE, etc. 2D : pilotage au niveau du massif par le PNR BV en lien avec le PNR VN, les chambres d'agriculture, les collectivités territoriales, les associations, les syndicats d'élevage, les syndicats agricoles, etc.																													
Partenaires potentiels	DDT ; DRAAF GE et BFC ; DREAL GE et BFC ; PNR VN et PNR BV ; Chambres d'Agriculture départementales et régionales ; FRSEA ; FDSEA ; Syndicats d'élevage ovin ; Encore Éleveurs Demain ; FERUS ; MNE ; Syndicats agricoles ; Collectivités territoriales ; INRA ; Idèle ; MSA ; ASP ; gestionnaires du FEADER ; etc.																													
Partenaires financiers potentiels et coût estimé en €	État (AFB, DREAL, Commissariat de massif, etc.) / Europe / Régions / Collectivités territoriales (p.ex. Conseils Départementaux) / OFB (ex ONCFS) / FDC / AP TVB / AP EEDD / Autres financements publics (p.ex. universités, CNRS, ITTECOP, etc.) ou privés (p.ex. fondations (p.ex. Nature et Découvertes, JEM, FRB, WWF), parcs animaliers, l'Arrondi, parrainage, sponsoring, mécénat, dons) / etc. <u>Coût estimé en € sur la durée du plan hors salaires sauf ETP créé pour le plan :</u> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>< 50.000 €</th> <th>Entre 50.000 € et 100.000 €</th> <th>Entre 100.000 € et 150.000 €</th> <th>Entre 150.000 € et 200.000 €</th> <th>200.000 € <</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>Frais de réception</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>C</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td rowspan="2">1 ETP, frais de mission, frais de structure, frais d'équipement</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		< 50.000 €	Entre 50.000 € et 100.000 €	Entre 100.000 € et 150.000 €	Entre 150.000 € et 200.000 €	200.000 € <	A						B	Frais de réception					C					1 ETP, frais de mission, frais de structure, frais d'équipement	D				
	< 50.000 €	Entre 50.000 € et 100.000 €	Entre 100.000 € et 150.000 €	Entre 150.000 € et 200.000 €	200.000 € <																									
A																														
B	Frais de réception																													
C					1 ETP, frais de mission, frais de structure, frais d'équipement																									
D																														

Action n° 3	Lutter contre la destruction illégale ⁵ de lynx									Priorité		
										1	2	3
Axes de travail	Axe 1 « Coexistence avec la chasse et l'élevage »											
Domaines	Étude			Protection et gestion				Communication				
Zones concernées	Sept départements du Massif des Vosges											
Calendrier	2020 A B	2021 A B	2022 A B	2023 A B	2024 A B	2025 A B	2026 A B	2027 A B	2028 A B	2029 A B		
Contexte	<p>Dans le Massif des Vosges, la littérature scientifique mentionne trois cas de destruction illégale confirmés et trois cas de destruction illégale suspectés parmi les 21 lynx lâchés entre 1983 et 1993. D'autres cas de destructions illégales seraient connus (bien que non reconnus officiellement), certaines associations faisant mention d'au moins 12 lynx tués illégalement.</p> <p>La mortalité directe causée par destruction illégale peut occasionner des pertes importantes pour les populations de lynx et ce, d'autant plus pour les populations de petite taille et faiblement connectées aux populations voisines, comme cela est le cas du noyau vosgien. En effet, la destruction illégale, si elle est marquée, peut fortement impacter le taux de mortalité chez les lynx adultes (augmentation de 5 à 10 fois connue en Europe) et le taux de croissance annuel (baisse de 15 % connue en Europe).</p> <p>Dans le Massif des Vosges, le manque de moyens humains, de communication et de réactivité affecte l'efficacité de surveillance et l'aboutissement des démarches entreprises en vue d'identifier les responsables de destruction illégale d'un lynx et d'appliquer la loi.</p>											
Objectifs de l'action	Renforcer les procédures, les mesures et les démarches existantes afin de détecter les cas de destruction illégale de Lynx et de les punir ; Renforcer les dispositifs de surveillance et l'application de la législation en vigueur ; Dissuader la destruction illégale de Lynx.											
Description	<p>A) Prendre des mesures pour éviter la destruction de cette espèce protégée (prévention)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les acteurs locaux à la présence du Lynx, son statut, les causes de mortalité et la nécessité de faire remonter des informations le concernant (mutualiser avec les documents produits pour les actions 4 et 5). - Assurer une vigilance renforcée dans les secteurs de présence avérée du Lynx. - Se coordonner et s'assurer de la bonne circulation de l'information. <p>Formaliser et renforcer les démarches visant à assurer la vigilance sur le terrain pour une protection efficace du Lynx via un travail de concertation entre les organismes impliqués.</p> <p>Mutualiser et coordonner les moyens matériels et humains pour créer un réseau de veille/intervention/investigation. S'appuyer sur différents organismes dont les agents/bénévoles exercent dans les secteurs de présence avérée du Lynx (OFB (ex ONCFS), Réseau Loup-Lynx, FDC, ADCGG, ONF, louvetiers, associations, etc.).</p> <p>B) Réunir les bonnes conditions pour assurer l'application de la loi en cas de destruction d'un lynx</p> <p>Rédiger un document technique rappelant la démarche à suivre lors de la découverte d'un cadavre de lynx, la technicité spécifique, les moyens appropriés, la gestion de l'enquête, les personnes/structures ressources à mettre en mouvement (p.ex. formalisation du réseau de veille/intervention/investigation de l'action 3A), etc.</p> <p>Veiller à ce que ce document rappelle clairement les peines encourues (150 000 euros d'amende et 3 ans d'emprisonnement d'après l'art. L. 415-3 du code de l'environnement, Loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement ; 150 000 euros d'amende et 7 ans d'emprisonnement lorsqu'elles sont commises en bande organisée d'après l'art. L. 415-6 du code de l'environnement, Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages). Le cas échéant, mettre en évidence les améliorations possibles de la politique pénale actuelle et les faire remonter au PNA (p. ex. remplacement des individus détruits).</p> <p>Signaler rapidement les cas de destruction aux autorités compétentes et inciter à la transmission d'informations dans les affaires de destruction illégale de lynx (modalités à définir en s'appuyant sur la démarche nationale / PNA).</p> <p>Renforcer les démarches visant à assurer l'application de la loi afin que les infractions commises (destruction d'une espèce protégée) soient jugées et punies (p.ex. s'assurer d'une coordination inter-service efficace, sensibiliser les Parquets à la gravité de toute infraction envers cette espèce, etc.). Notamment, créer un groupe d'intervention/d'investigation, mobiliser des moyens d'investigation exceptionnels, saisir les compétences et l'expertise de services d'enquête « Wildlife Forensic », branche de la police scientifique et judiciaire pour la recherche et l'identification des auteurs de délits de destruction de faune sauvage.</p> <p>S'assurer que toutes les structures en mesure de se porter partie civile (p.ex. fédérations de chasseur, associations de protection de la nature, etc.) soient informées des cas de destruction de lynx et que</p>											

⁵ Le terme « braconnage » étant lié au statut chassable d'une espèce, l'expression « destruction illégale » sera utilisée pour parler de tout prélèvement d'un individu en dehors du cadre légal de la dérogation au statut d'espèce protégée.

	<p>systématiquement, une d'entre elle au moins se porte partie civile et/ou porte plainte en cas de destruction d'un lynx.</p> <p>Pour chacune de ces actions, s'appuyer sur le partage et le retour d'expérience des acteurs des massifs/régions/pays limitrophes. Se tenir notamment informé de la mise en place d'un réseau de veille (« sentinelles » pour le Lynx) proposé dans le PNCL.</p>																		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Document(s) technique(s) rédigé(s) ; Création du Réseau de veille/intervention/investigation ; Nombre de cas de destructions illégales ; Démarche formalisée pour la lutte contre la destruction illégale de Lynx ; Nombre de procédures engagées, de procès-verbaux, de condamnations ; Nombre de documents techniques produits ; Nombre de documents de sensibilisation produits ; Nombre d'organismes/acteurs destinataires de ces documents.																		
Liens avec d'autres actions du PRA	<p>Lien avec les actions 1, 4 et 5</p> <p>Lien avec les actions 11 de l'axe 3 « Suivi et conservation du Lynx » (apport de l'analyse rétrospective ; remontée d'information sur les cas de destruction illégale de lynx)</p>																		
Liens avec le PNA	Lien avec l'objectif A2.5																		
Liens avec le PNCL	Lien avec l'action 2																		
Références	<p>Partie I : I.2.1, I.4.2, I.9.5, I.12.4</p> <p>Andrén et al., 2006 ; Athanaze, 2014 ; Breitenmoser et al., 2000 ; Vandel et al., 2006 ;</p>																		
Pilotes de l'action	<p>3A : pilotage départemental par l'OFB (ex ONCFS) et les sept DDT.</p> <p>3B : pilotage au niveau du massif par l'OFB (ex ONCFS) et l'Expert Wildlife Forensic.</p>																		
Partenaires potentiels	DDT ; DREAL GE et BFC ; PNR VN et BV ; ONF ; CRPF/CNPF ; Syndicats des forestiers privés ; Communes forestières ; OFB (ex ONCFS) ; FDC ; ADCGG ; Expert Wildlife Forensic ; Luchs-Projekt Pfälzerwald Vosges du Nord ; SOS Faucon Pèlerin Lynx ; Laboratoire SAGE de l'Université de Strasbourg ; Réseau Loup-Lynx ; agents assermentés (louveteurs, PNR, brigades vertes, gardes particuliers, gendarmes, etc.) ; etc.																		
Partenaires financiers potentiels et coût estimé en €	<p>État (AFB, DREAL, Commissariat de massif, etc.) / Europe / Régions / Collectivités territoriales (p.ex. Conseils Départementaux) / OFB (ex ONCFS) / FDC / AP TVB / AP EEDD / Autres financements publics (p.ex. universités, CNRS, ITTECOP, etc.) ou privés (p.ex. fondations (p.ex. Nature et Découvertes, UEM, FRB, WWF), parcs animaliers, l'Arrondi, parrainage, sponsoring, mécénat, dons) / etc.</p> <p><u>Coût estimé en € sur la durée du plan hors salaires sauf ETP créé pour le plan :</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>< 50.000 €</th> <th>Entre 50.000 € et 100.000 €</th> <th>Entre 100.000 € et 150.000 €</th> <th>Entre 150.000 € et 200.000 €</th> <th>200.000 € <</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td>Frais de réception (p.ex. formations, réunions de sensibilisation)</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>B</td> <td></td> <td>Frais de réception, frais de mission pour l'Expert Wildlife Forensic</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		< 50.000 €	Entre 50.000 € et 100.000 €	Entre 100.000 € et 150.000 €	Entre 150.000 € et 200.000 €	200.000 € <	A	Frais de réception (p.ex. formations, réunions de sensibilisation)					B		Frais de réception, frais de mission pour l'Expert Wildlife Forensic			
	< 50.000 €	Entre 50.000 € et 100.000 €	Entre 100.000 € et 150.000 €	Entre 150.000 € et 200.000 €	200.000 € <														
A	Frais de réception (p.ex. formations, réunions de sensibilisation)																		
B		Frais de réception, frais de mission pour l'Expert Wildlife Forensic																	

Action n° 4	Communiquer avec le monde de la chasse										Priorité		
											1	2	3
Axes de travail	Axe 1 « Coexistence avec la chasse et l'élevage »												
Domaines	Étude				Protection et gestion				Communication				
Zones concernées	Sept départements du Massif des Vosges avec un déploiement différent dans les Vosges du Nord et le reste du massif (Vosges moyennes, Hautes-Vosges, Vosges du Sud)												
Calendrier	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029			
	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A			
	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B			
	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C			
	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D			
Contexte	<p>Les attitudes et représentations négatives vis-à-vis du Lynx ainsi que la peur peuvent être fondées sur des mythes et des rumeurs, ainsi que sur l'existence d'une fausse image véhiculée. Plus généralement, les images négatives des grands prédateurs peuvent parfois aussi être associées à un manque de connaissances. Ainsi, la mise en place de campagnes de sensibilisation, de programmes coopératifs d'éducation et de recherche est fortement recommandée afin de faciliter la coexistence entre les chasseurs et le Lynx.</p> <p>Dans le Massif des Vosges, dans le cadre du programme LIFE Luchs Pfälzerwald, les associations Luchs Projekt Pfälzerwald/Vosges du Nord (transfrontalière) et SOS Faucon Pèlerin Lynx réalisent un travail important de communication auprès des acteurs locaux des Vosges du Nord, en particulier les chasseurs. En 2016, le Parlement du Lynx animé par le PNR des Vosges du Nord a conduit à la rédaction d'un Livre blanc mettant en exergue certaines attentes des chasseurs. En 2018, un dépliant sur les indices de présence du Lynx destiné aux chasseurs des Vosges du Nord a été rédigé conjointement par le PNR des Vosges du Nord, la SNU de Rhénanie-Palatinat, l'ONCFS et le CROC.</p> <p>D'une manière générale dans le Massif des Vosges, les actions d'information, de communication et de sensibilisation avec le monde de la chasse restent limitées et insuffisantes. De plus, le manque de transparence et d'implication ressenti par les chasseurs concernant la présence et le suivi du Lynx freine l'acceptation de l'espèce par le monde de la chasse.</p>												
Objectifs de l'action	<p>Informier et sensibiliser les acteurs du monde de la chasse sur le Lynx, son écologie, son régime alimentaire et les techniques de suivi ; Améliorer l'image du Lynx auprès des chasseurs ; Améliorer l'information des chasseurs ; Faciliter la coexistence avec le monde de la chasse.</p>												
Description	<p>A) Assurer une communication ascendante et descendante avec les chasseurs</p> <p>Sensibiliser et accompagner les chasseurs dans la transmission d'informations relatives à la découverte d'indices de présence de lynx (communication ascendante). Pour cela :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des réunions d'information et des formations destinées aux chasseurs afin (1) de les sensibiliser/former au suivi du Lynx dans le Massif des Vosges, (2) de les impliquer dans les démarches de circulation d'informations sur le Lynx et (3) de les rassurer par rapport à leur crainte d'éventuels dérangements consécutifs à la diffusion d'une information sur la présence d'un lynx (cadre le cercle de diffusion pour assurer la confidentialité). - Faire des campagnes d'information, aller à la rencontre des chasseurs sur le terrain (« face to face »), organiser des réunions locales, utiliser les réseaux sociaux, les mails, les sites internet, les revues (p.ex. Chasseurs de l'Est). - Impliquer les chasseurs dans l'organisation de ces différents événements afin qu'ils en soient à la fois les acteurs et les bénéficiaires (co-construction des actions de communication, partage d'expériences). - Valoriser le travail des chasseurs dans l'acquisition de connaissances sur l'espèce. <p>Assurer une veille de l'information sur la présence du Lynx auprès des acteurs du monde de la chasse (fédérations, associations, adjudicataires, etc.) et des communes en toute transparence (communication descendante). Pour cela, formaliser la démarche de transmission et de circulation de l'information avec les acteurs concernés (OFB (ex ONCFS), Réseau Loup-Lynx, SNU, PNR, CROC, FDC, ADCGG, adjudicataires, communes, forestiers, etc.) et la mettre en application.</p> <p>B) Assurer une veille de l'information sur les résultats clés des études réalisées ou en cours sur les relations proie-prédateur et l'équilibre sylvo-cynégétique</p> <p>Identifier les organismes porteurs d'études sur les relations proie-prédateur et l'équilibre sylvo-cynégétique en France et dans les pays limitrophes.</p> <p>Prendre contact avec ces organismes afin d'obtenir les rapports, publications et autres documents produits dans le cadre de ces études.</p> <p>Réaliser un travail de vulgarisation des résultats de ces études afin de les communiquer aux chasseurs et qu'elles servent de véritables supports de transmission des savoirs.</p> <p>S'appuyer sur les actions 4A et 4C pour communiquer ces éléments vulgarisés (campagnes d'information, formations, « face to face », réunions locales, réseaux sociaux, sites internet, mails, revues, etc.)</p>												

	<p>C) Créer des supports (vulgarisés et/ou professionnels) rappelant les éléments d'écologie fondamentaux sur le Lynx et la coexistence avec la chasse</p> <p>Réunir les organismes pertinents autour de la création de ces documents vulgarisés/professionnels afin de s'assurer de l'objectivité scientifique de leur contenu (à définir) et de la cohérence de leurs contenus.</p> <p>Renforcer les documents vulgarisés/professionnels existant, le cas échéant en créer de nouveau : plaquette de présentation (écologie et menaces qui pèsent sur le Lynx, cadre réglementaire, coexistence avec la chasse, etc.), diaporama sur l'espèce, expositions, outils numériques pour faciliter la circulation de l'information, etc.</p> <p>S'appuyer aussi sur l'action 4A pour communiquer ces documents (campagnes d'information, formations, « face to face », réunions locales, réseaux sociaux, sites internet, mails, revues, etc.)</p> <p>D) Poursuivre et renforcer la médiation auprès des chasseurs dans le PNR des Vosges du Nord, étendre la démarche au reste du massif</p> <p>Mise en place d'une mission de médiation dans le PNR des Vosges du Nord afin de répondre aux questions des chasseurs, de les informer sur le lynx, de les former à son suivi sur le terrain et d'améliorer l'acceptation de l'espèce afin d'éviter tout acte de destruction illégale. Dans cette perspective, création d'un poste dédié à cette mission de médiation dont le territoire d'action pourra dépasser les Vosges du Nord.</p> <p>Extension de la démarche dans le reste du massif, notamment par la création d'un Parlement du Lynx dans le PNR des Ballons des Vosges (action 17).</p> <p>Pour chacune de ces actions, s'appuyer sur le partage et le retour d'expérience des acteurs des massifs/régions/pays limitrophes.</p>																														
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de supports de communication créés ; Nombre de réunions, formations, etc. réalisées ; Nombre de participants aux réunions, formations, etc. ; Nombre de nouveaux chasseurs impliqués dans le suivi du Lynx ; Procédure de diffusion information fluide et transparente ; Évolution des représentations chez les chasseurs.																														
Liens avec d'autres actions du PRA	Lien avec les actions 1, 3 et 5 Lien avec l'action 12 de l'axe 3 « Suivi et conservation du Lynx » Lien avec les actions 14, 15, 16 et 17 de l'axe 4 « Représentations et sensibilisation »																														
Liens avec le PNA	Lien avec les objectifs A1.3, A1.5 et A2.4																														
Liens avec le PNCL	Lien avec les actions 13 et 19																														
Références	Partie I : I.5, I.7, I.8.2, I.8.4, I.9.3, I.9.6, I.12.4 Bath et al., 2008 ; Ericsson & Heberlein, 2003 ; Lescureux et al., 2011 ; http://www.chasseurs-est.com ;																														
Pilotes de l'action	4A : pilotage départemental par les sept DDT et l'OFB (ex ONCFS) pour le Réseau Loup-Lynx. 4B : pilotage au niveau du massif par l'OFB (ex ONCFS). 4C : pilotage au niveau du massif par l'animateur du PRA (coordination sans création de supports) en lien avec tous les partenaires susceptibles de créer ou d'aider à la création de support vulgarisés/professionnels (FDC, ADCGG, PNR, OFB (ex ONCFS), DDT, etc.). 4D : pilotage au niveau du massif par le PNR VN avec l'appui des FDC 57 et 67 sur le territoire des Vosges du Nord et en lien avec le PNR BV pour les Hautes-Vosges.																														
Partenaires potentiels	DDT ; DREAL GE et BFC ; PNR VN et BV ; ONF ; CRPF/CNPF ; Syndicats des forestiers privés ; Communes forestières ; OFB (ex ONCFS) ; FDC ; ADCGG ; Expert Wildlife Forensic ; Luchs-Projekt Pfälzerwald Vosges du Nord ; SOS Faucon Pèlerin Lynx ; Laboratoire SAGE de l'Université de Strasbourg ; acteurs de l'EEDD (associations, CPIE, têtes de réseau, etc.) ; etc.																														
Partenaires financiers potentiels et coût estimé en €	<p>État (AFB, DREAL, Commissariat de massif, etc.) / Europe / Régions / Collectivités territoriales (p.ex. Conseils Départementaux) / OFB (ex ONCFS) / FDC / AP TVB / AP EEDD / Autres financements publics (p.ex. universités, CNRS, ITTECOP, etc.) ou privés (p.ex. fondations (p.ex. Nature et Découvertes, UEM, FRB, WWF), parcs animaliers, l'Arrondi, parrainage, sponsoring, mécénat, dons) / etc.</p> <p>Coût estimé en € sur la durée du plan hors salaires sauf ETP créé pour le plan :</p> <table border="1" data-bbox="395 1711 1501 2063"> <thead> <tr> <th></th> <th>< 50.000 €</th> <th>Entre 50.000 € et 100.000 €</th> <th>Entre 100.000 € et 150.000 €</th> <th>Entre 150.000 € et 200.000 €</th> <th>200.000 € <</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td>Frais de réception (formations, réunions, campagne d'information)</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>B</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>Frais de reprographie</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>D</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>1 ETP, frais de mission, frais de structure, frais d'équipement (151.680 € pour 3 ans) ; coût des services de facilitateurs professionnels pour certaines réunions</td> </tr> </tbody> </table>		< 50.000 €	Entre 50.000 € et 100.000 €	Entre 100.000 € et 150.000 €	Entre 150.000 € et 200.000 €	200.000 € <	A	Frais de réception (formations, réunions, campagne d'information)					B						C	Frais de reprographie					D					1 ETP, frais de mission, frais de structure, frais d'équipement (151.680 € pour 3 ans) ; coût des services de facilitateurs professionnels pour certaines réunions
	< 50.000 €	Entre 50.000 € et 100.000 €	Entre 100.000 € et 150.000 €	Entre 150.000 € et 200.000 €	200.000 € <																										
A	Frais de réception (formations, réunions, campagne d'information)																														
B																															
C	Frais de reprographie																														
D					1 ETP, frais de mission, frais de structure, frais d'équipement (151.680 € pour 3 ans) ; coût des services de facilitateurs professionnels pour certaines réunions																										

Action n° 5	Communiquer avec les éleveurs								Priorité		
									1	2	3
Axes de travail	Axe 1 « Coexistence avec la chasse et l'élevage »										
Domaines	Étude			Protection et gestion				Communication			
Zones concernées	Sept départements du Massif des Vosges										
Calendrier	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	
	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	
	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	
	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	
Contexte	<p>Les attitudes et représentations négatives vis-à-vis du Lynx ainsi que la peur peuvent être fondées sur des mythes et des rumeurs, ainsi que sur l'existence d'une fausse image véhiculée. Plus généralement, les images négatives des grands prédateurs peuvent parfois aussi être associées à un manque de connaissances. Ainsi, la mise en place de campagnes de sensibilisation, de programmes coopératifs d'éducation et de recherche est fortement recommandée afin de faciliter la coexistence entre les éleveurs et le Lynx.</p> <p>De plus, le monde de l'élevage craint que son implication dans des démarches visant à trouver des solutions pour aller vers une situation plus satisfaisante en termes de coexistence avec le Lynx, soit interprétée comme le fait d'accepter sa présence alors que ce n'est pas le cas. Les acteurs de l'élevage tiennent à être vigilants : leur implication ne signifie pas qu'ils admettent que les mesures de protection sont efficaces ni qu'ils acceptent la présence du Lynx.</p> <p>Dans le cadre du programme LIFE Luchs Pfälzerwald, l'association transfrontalière Luchs Projekt Pfälzerwald/Vosges du Nord réalise un travail important de communication auprès des acteurs locaux des Vosges du Nord, dont les éleveurs. En 2016, le Parlement du Lynx animé par le PNR des Vosges du Nord a conduit à la rédaction d'un Livre blanc mettant en exergue certaines attentes des éleveurs. En 2017, la SNU de Rhénanie-Palatinat a créé une plaquette traduite en français à destination des éleveurs des Vosges du Nord pour expliquer les mesures de protection et d'indemnisation des dommages causés par le Lynx sur les troupeaux domestiques.</p> <p>D'une manière générale dans le Massif des Vosges, les actions d'information, de communication et de sensibilisation avec le milieu de l'élevage restent limitées et insuffisantes. De plus, le manque de transparence et de réactivité concernant la diffusion de l'information, ainsi que le peu de valorisation de la profession agricole ressenti par les éleveurs freinent l'acceptation de l'espèce par le monde de l'élevage.</p>										
Objectifs de l'action	<p>Informer et sensibiliser les acteurs du milieu de l'élevage sur le Lynx, son écologie, son régime alimentaire, les mesures de protection ; Améliorer son image auprès des éleveurs ; Améliorer l'information des éleveurs ; Faciliter la coexistence avec les activités d'élevage.</p>										
Description	<p>A) Assurer une communication ascendante et descendante avec les éleveurs Sensibiliser et accompagner les éleveurs dans la transmission d'informations relatives aux attaques sur leurs troupeaux. Pour cela, organiser des réunions d'information destinées aux éleveurs afin (1) de les sensibiliser/former aux procédures à suivre en cas d'attaques sur leurs troupeaux et (2) de les rassurer par rapport à leur crainte d'éventuels dérangements consécutifs à la diffusion d'une telle information (cadrer le cercle de diffusion pour assurer la confidentialité). Assurer une veille de l'information sur la présence du Lynx auprès des éleveurs et des communes en toute transparence (communication descendante). Pour cela, formaliser la démarche de transmission et de circulation de l'information avec les acteurs concernés (OFB (ex ONCFS), Réseau Loup-Lynx, PNR, Chambres d'agriculture, syndicats, etc.) et la mettre en application.</p> <p>B) Assurer une veille de l'information afin de faire bénéficier les éleveurs de l'expérience des acteurs (éleveurs, chambres d'agriculture, DDT, etc.) des massifs/régions/pays limitrophes (coexistence, mesures de protection, etc.) Identifier les organismes porteurs d'études sur les mesures de protection des troupeaux en France et dans les pays limitrophes. Prendre contact avec ces organismes afin d'obtenir les rapports, publications et autres documents produits dans le cadre de ces études. Au besoin, aller les rencontrer afin de voir les installations mises en place sur certaines exploitations pour protéger les troupeaux de la prédation du Lynx. Réaliser un travail de vulgarisation des résultats de ces études afin de les communiquer aux éleveurs et qu'elles servent de véritables supports de transmission des savoirs. Communiquer par le biais de différents outils et supports (campagnes d'information, formations, réunions locales, réseaux sociaux, mails, revues, etc.) en s'appuyant notamment sur les circuits de transmission et de circulation de l'information construits dans l'action 5A. S'appuyer sur le PNCL qui prévoit de faire un état des lieux des méthodes scientifiquement testées contre la prédation du lynx et mettre en avant celles qui se sont avérées efficaces.</p>										

	<p>C) Créer des supports (vulgarisés et/ou professionnels) rappelant les éléments d'écologie fondamentaux sur le Lynx et la coexistence avec l'élevage</p> <p>Réunir les organismes pertinents autour de la création de ces documents vulgarisés/professionnels afin de s'assurer de l'objectivité scientifique de leur contenu (à définir) et de la cohérence de leurs contenus.</p> <p>Renforcer les documents vulgarisés/professionnels existant, le cas échéant en créer de nouveau : plaquette de présentation (écologie et menaces qui pèsent sur le Lynx, cadre réglementaire, coexistence avec l'élevage, etc.), diaporama sur l'espèce, expositions, outils numériques pour faciliter la circulation de l'information, etc.</p> <p>Notamment, rédiger une brochure technique (un guide) compilant les connaissances sur la problématique « Lynx et élevage » et des éléments techniques pour aider à la protection des troupeaux à l'image des fiches élaborées par MNE (cas du Loup en plaine lorraine).</p> <p>S'appuyer aussi sur l'action 5A pour communiquer ces documents (campagnes d'information, formations, « face to face », réunions locales, réseaux sociaux, sites internet, mails, revues, etc.).</p> <p>D) Communiquer sur l'élevage et le rôle des éleveurs auprès des acteurs du territoire (valoriser le travail des éleveurs)</p> <p>Valoriser le travail des éleveurs, leur rôle sur notre territoire ainsi que leur travail d'adaptation en zone de présence du lynx, etc.</p> <p>Définir le contenu des messages à diffuser, les supports de communication et les modes de diffusion en concertation avec les acteurs du territoire dont les acteurs du milieu agricole (syndicats d'éleveurs, chambres d'agriculture, réseau Idèle, etc.).</p> <p>Élaborer ces supports de communication et les diffuser en s'appuyant sur la cellule d'action (actions 2C et 2D).</p> <p>Pour chacune de ces actions, s'appuyer sur le partage et le retour d'expérience des acteurs des massifs/régions/pays limitrophes.</p>																														
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de supports de communication créés ; Nombre de réunions, formations, etc. réalisées ; Nombre de participants aux réunions, formations, etc. ; Procédure de diffusion information fluide et transparente ; Évolution des représentations chez les éleveurs.																														
Liens avec d'autres actions du PRA	Lien avec les actions 2 et 3 Lien avec l'action 12 de l'axe 3 « Suivi et conservation du Lynx » Lien avec les actions 14, 15, 16 et 17 de l'axe 4 « Représentations et sensibilisation »																														
Liens avec le PNA	Lien avec les objectifs A1.2, A1.5 et A2.4																														
Liens avec le PNCL	Lien avec les actions 10 et 19																														
Références	Partie I : I.5, I.8.2, I.8.3, I.9.3, I.12.4 Stiftung Natur und Umwelt Rheinland-Pfalz, 2016c, 2017f ; http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/chiens-de-protection-et-randonneurs-besoin-d-un-a16443.html ;																														
Pilotes de l'action	5A : pilotage départemental par les sept DDT en lien avec les chambres d'agricultures. 5B : pilotage départemental par les sept chambres d'agriculture. 5C : pilotage au niveau du massif par l'animateur du PRA (coordination sans création de supports) en lien avec tous les partenaires susceptibles de créer ou d'aider à la création de support vulgarisés/professionnels (chambres d'agriculture, PNR, DRAAF GE, etc.). 5D : pilotage au niveau du massif par le PNR BV en lien avec le PNR VN.																														
Partenaires potentiels	DDT ; DRAAF GE et BFC ; DREAL GE et BFC ; PNR VN et PNR BV ; Chambres d'Agriculture départementales et régionales ; FRSEA ; FDSEA ; Syndicats d'élevage ovin ; Encore Éleveurs Demain ; FERUS ; MNE ; OFB (ex ONCFS) ; CROC ; acteurs de l'EEDD (associations, CPIE, têtes de réseau, etc.) ; etc.																														
Partenaires financiers potentiels et coût estimé en €	<p>État (AFB, DREAL, Commissariat de massif, etc.) / Europe / Régions / Collectivités territoriales (p.ex. Conseils Départementaux) / OFB (ex ONCFS) / FDC / AP TVB / AP EEDD / Autres financements publics (p.ex. universités, CNRS, ITTECOP, etc.) ou privés (p.ex. fondations (p.ex. Nature et Découvertes, UEM, FRB, WWF), parcs animaliers, l'Arrondi, parrainage, sponsoring, mécénat, dons) / etc.</p> <p><u>Coût estimé en € sur la durée du plan hors salaires sauf ETP créé pour le plan :</u></p> <table border="1" data-bbox="437 1843 1455 2078"> <thead> <tr> <th></th> <th>< 50.000 €</th> <th>Entre 50.000 € et 100.000 €</th> <th>Entre 100.000 € et 150.000 €</th> <th>Entre 150.000 € et 200.000 €</th> <th>200.000 € <</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td>Frais de réception (formations, réunions, campagne d'information)</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>B</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>Frais de réception, frais de reprographie</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>D</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		< 50.000 €	Entre 50.000 € et 100.000 €	Entre 100.000 € et 150.000 €	Entre 150.000 € et 200.000 €	200.000 € <	A	Frais de réception (formations, réunions, campagne d'information)					B						C	Frais de réception, frais de reprographie					D					
	< 50.000 €	Entre 50.000 € et 100.000 €	Entre 100.000 € et 150.000 €	Entre 150.000 € et 200.000 €	200.000 € <																										
A	Frais de réception (formations, réunions, campagne d'information)																														
B																															
C	Frais de réception, frais de reprographie																														
D																															

Action n° 6	Affiner les connaissances sur l'habitat, les corridors et les obstacles aux déplacements du Lynx							Priorité		
								1	2	3
Axes de travail	Axe 2 « Habitat et connectivité écologique »									
Domaines	Étude			Protection et gestion				Communication		
Zones concernées	Sept départements du Massif des Vosges Département du Doubs Coopération transfrontalière et inter-massifs (Palatinat, Vosges, Jura et Forêt-Noire)									
Calendrier	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B
Contexte	<p>En Europe, le Lynx se montre très sensible à son habitat, la forêt étant considérée comme son habitat principal car elle lui permet de répondre à ses exigences biologiques. De même, la distribution de ses proies, dépendante des caractéristiques de l'habitat forestier, joue un rôle dans la sélection de l'habitat par le Lynx. Dans le Massif des Vosges, une étude réalisée en 2008 montre qu'à l'échelle de l'est de la France, le Lynx sélectionne des zones d'altitude de forte pente, associées à des zones très forestières, loin des autoroutes tandis qu'il évite les zones agricoles. De plus, les zones artificialisées peuvent influencer négativement, de façon peu marquée, le choix de son habitat, ce qui illustre également une certaine tolérance du Lynx vis-à-vis des activités humaines. Cette tolérance semble toutefois dépendante de l'environnement présent aux alentours comme par la présence de fortes densités de zones forestières à proximité. Les résultats des réintroductions de 1983-1993 ont aussi montré que les lynx ont principalement colonisé la zone centrale du Massif des Vosges incluant une continuité de forêts d'altitude (500 à 1 400 m). Cependant, les études restent relativement anciennes dans le massif. Ainsi, il apparaît opportun de les actualiser en tenant compte notamment des nouvelles connaissances de terrain sur le Lynx, de l'évolution des habitats du massif et de ses proies, des politiques environnementales (Natura 2000, APB, réserves, etc.) et des nouvelles méthodes d'analyses existantes.</p> <p>Par ailleurs, localisé entre le Massif du Jura en France et la forêt du Palatinat en Allemagne, le Massif des Vosges représente un véritable enjeu pour la conservation de l'espèce à l'échelle ouest européenne. L'existence d'une continuité forestière au sein du massif mais aussi avec les massifs voisins (Palatinat, Jura, Forêt-Noire) apparaît indispensable afin de permettre des échanges d'individus, assurant un brassage génétique et donc la viabilité démographique de la métapopulation de lynx du Rhin Supérieur. Or, la continuité forestière du Massif des Vosges est menacée notamment par une très forte réduction et fragmentation du manteau forestier au niveau du Col de Saverne. De plus, le massif est bordé à l'est par une zone intensément utilisée par l'homme avec des autoroutes de direction nord-sud (connexion Strasbourg-Mulhouse). Les zones aux alentours du massif sont plus agricoles et avec plus d'activités humaines. Jusqu'à présent, deux corridors connectant le Massif des Vosges au Massif du Jura ont été identifiés (Franc-comtois et Sundgau). Cependant, (1) ils sont fragmentés par des infrastructures linéaires de transport, (2) leur fonctionnalité n'est pas connue et (3) ils ne sont pas systématiquement identifiés selon les méthodes de modélisation utilisées. Une remontée d'individus du Massif du Jura vers le Massif des Vosges pourrait être très bénéfique à la dynamique du noyau vosgien. De même, l'arrivée d'individus par le nord jusque dans les Vosges moyennes et les Hautes-Vosges le serait également même si elle semble compliquée en raison du Col de Saverne et ce, malgré le programme de réintroduction actuellement en cours dans le Palatinat en Allemagne et l'exemple des déplacements des lynx Arcos et Libre. Enfin, à ce jour, aucun corridor n'a identifié entre le Massif des Vosges et la Forêt-Noire en Allemagne. Dans ce contexte, la caractérisation des corridors et de leurs obstacles associés est une étape primordiale et préalable à la mise en place de mesures concrètes visant à favoriser les échanges d'individus au sein du Massif des Vosges et avec les massifs voisins (Palatinat, Jura voire Forêt-Noire). Il s'agit de l'action la plus fondamentale pour l'avenir du Lynx dans le Massif des Vosges.</p>									
Objectifs de l'action	Affiner les études existantes afin de préciser les variables d'habitat influençant la présence du Lynx dans le Massif des Vosges ; Élaborer une carte d'habitat favorable pour le Lynx dans le Massif des Vosges pour connaître son potentiel d'accueil ; Affiner les études existantes afin d'identifier et de hiérarchiser les corridors entre le Massif des Vosges et les massifs voisins (Palatinat, Jura, Forêt-Noire) ; Recenser, cartographier et caractériser les ouvrages de franchissement (spécifique et non spécifique) et les points noirs.									
Description	<p>A) Cartographier, caractériser et hiérarchiser l'habitat du Lynx</p> <p>Identifier et mobiliser les données pertinentes/utiles pour la connaissance de l'habitat du Lynx, vérifier leur existence et disponibilité/accessibilité auprès des organismes détenteurs. Le cas échéant trouver des solutions pour mobiliser les données existantes, collecter voire créer les données manquantes (bases de données à tenir à jour sur le long terme en assurant une veille).</p> <p>Mettre en place des études destinées à actualiser les connaissances sur l'habitat du Lynx dans le Massif des Vosges (nouvelle(s) méthode(s) d'analyse, de modélisation ; nouvelles variables comme les politiques de gestion des territoires - Natura 2000, PNR, APB, ENS, Réserves, etc. -, des indicateurs des populations de proies, etc.) et à mieux évaluer l'effet de certaines variables d'habitat.</p>									

	<p>Élaborer une carte d'habitat favorable pour le Lynx dans le Massif des Vosges et identifier les éventuelles ruptures de continuité.</p> <p>Interpréter les résultats de la modélisation de l'habitat du Lynx afin de distinguer les facteurs favorables à la présence de l'espèce dans le massif ainsi que les facteurs limitants.</p> <p>Identifier les zones à forts enjeux et faire des recommandations de gestion en s'adjoignant l'expertise des gestionnaires.</p> <p>Voir dans quelles mesures il est possible d'alimenter l'outil ITTECOP ERC-Lynx avec ces résultats.</p> <p>S'appuyer sur les travaux existants en France et dans les pays limitrophes (modélisation, suivi de terrain, etc.).</p> <p>Action pouvant impliquer l'accueil d'étudiants en stages de L3, de master 2, de doctorants et post-doctorants.</p> <p>B) Cartographeur, caractériser et hiérarchiser les corridors potentiels pour le Lynx</p> <p>Identifier et mobiliser les données pertinentes/utiles pour la connaissance des corridors potentiels pour le Lynx (biologie et comportement du Lynx, collisions, ILT, etc.), vérifier leur existence et disponibilité/accessibilité auprès des organismes détenteurs. Le cas échéant trouver des solutions pour mobiliser les données existantes, collecter voire créer les données manquantes (bases de données stabilisées à tenir à jour sur le long terme en assurant une veille).</p> <p>Mettre en place des études destinées à identifier et améliorer les connaissances des corridors potentiels pour le Lynx (nouvelle(s) méthode(s) d'analyse, modélisation, nouvelles variables, etc.) dans le cadre d'une approche intra-massif (Massif des Vosges) et inter-massif (Jura, Vosges, Palatinat, Forêt-Noire).</p> <p>Mener un travail de description et de caractérisation des corridors modélisés. Notamment, réaliser un travail de terrain afin de confronter et comparer les résultats issus des travaux de modélisation avec la réalité du terrain (p.ex. décalage potentiel entre les informations disponibles pour les variables de couverture des terres et la couverture réelle sur le terrain).</p> <p>Sur la base des corridors potentiels identifiés, et à l'aide des bases de données existantes ainsi que d'approches complémentaires (terrain, ortho-photographies, etc.), créer une (des) base(s) de données spatialisée(s) afin de recenser, cartographier et caractériser (p.ex. végétation, largeur des voies, vitesse, trafic, terre-plein central, état et caractéristiques des clôtures) les ouvrages de franchissement (spécifique et non spécifique) et les points noirs (risque de collision, obstacles au franchissement). Les tenir à jour sur le long terme en assurant une veille.</p> <p>Hiérarchiser importance des corridors en termes de fonctionnement. Identifier les zones à forts enjeux et faire des recommandations de gestion en s'adjoignant l'expertise des gestionnaires.</p> <p>Voir dans quelles mesures il est possible d'alimenter l'outil ITTECOP ERC-Lynx avec ces résultats.</p> <p>S'appuyer sur les travaux existants en France et dans les pays limitrophes (modélisation, typologie d'ouvrages de franchissement, typologie des zones accidentogènes, etc.).</p> <p>Action pouvant impliquer l'accueil d'étudiants en stages de L3, de master 2, de doctorants et post-doctorants.</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Variables d'habitat influençant la présence du Lynx dans le Massif des Vosges ; Carte d'habitat favorable ; Facteurs favorables et limitants l'installation du Lynx ; Représentations cartographiques des corridors suite aux modélisations ; Description des corridors, des zones de rupture de la continuité de l'habitat, des ouvrages de franchissement et des points noirs ; Nombre d'ouvrages de franchissement répertoriés ; Nombre de points noirs répertoriés ; Rapports, articles et communications scientifiques ; Création de bases de données ; Stages, thèses, post-doctorats et rapports/manuscrits/publications/communications.
Liens avec d'autres actions du PRA	Lien avec les actions 7, 8 et 9 Lien avec les actions 10 et 11 de l'axe 3 « Suivi et conservation du Lynx » (mise en place des suivis permettant de collecter des données pouvant être exploitée dans cette action : suivi VHF/GPS, remontée d'information sur les collisions, suivi par piégeage photographique de certains ouvrages de franchissement, etc. ; étude sur l'avenir du lynx dans le Massif des Vosges)
Liens avec le PNA	Lien avec l'objectif A1.4
Liens avec le PNCL	Lien avec l'action 4
Références	Partie I : I.6.1, I.9.4, I.12.3 Assmann, 2011 ; Basille, 2008 ; Basille et al., 2009 ; Blanc et al., 2015 ; Breitenmoser, 1998 ; Breitenmoser-Würsten et al., 2007b ; Chenesseau & Briaudet, 2016 ; CROC, 2018 ; Hurstel & Laurent, 2016b ; Klar et al., 2006 ; Olivier, 2018 ; Souillot 2019 ; Stahl & Vandel, 1998 ; Stiftung Natur und Umwelt Rheinland-Pfalz, 2017e ; Zimmermann & Breitenmoser, 2007 ; https://sites.google.com/view/erclynx/ ;
Pilotes de l'action	6A : pilotage au niveau du massif par le CEFE, le Cerema DTer Est, l'OFB (ex ONCFS), le CROC. 6B : pilotage au niveau du massif par le CEFE, le Cerema DTer Est, l'OFB (ex ONCFS), le CROC.
Partenaires potentiels	Commissariats à l'aménagement des Massif des Vosges et du Jura ; DREAL GE et BFC ; Conseils Départementaux ; Communautés de communes ; PNR VN et BV ; Régions GE et BFC ; CRPF/CNPF ; Syndicats des forestiers privés ; ONF ; CEN ; CSA ; FDC ; APRR ; DIR Est ; Sanef ; SNCF Réseau ; Expert ITT et passages à faune ; VNF ; DDT (observatoires faune) ; acteurs des pays limitrophes (SNU, KORA, ORK, FVA BW, FWFRP) ; etc.
Partenaires financiers	État (AFB, DREAL, Commissariat de massif, etc.) / Europe / Régions / Collectivités territoriales (p.ex. Conseils Départementaux) / OFB (ex ONCFS) / FDC / AP TVB / AP EEDD / Autres financements publiques

**potentiels et coût
estimé en €**

(p.ex. universités, CNRS, ITTECOP, etc.) ou privés (p.ex. fondations (p.ex. Nature et Découvertes, UEM, FRB, WWF), parcs animaliers, l'Arrondi, parrainage, sponsoring, mécénat, dons) / etc.

Coût estimé en € sur la durée du plan hors salaires sauf ETP créé pour le plan :

	< 50.000 €	Entre 50.000 € et 100.000 €	Entre 100.000 € et 150.000 €	Entre 150.000 € et 200.000 €	200.000 € <
A					1 ou 2 ETP (p.ex. 1 doctorat et 1 post-doctorat), 0,5 ou 1 ETP (p.ex. 2 Master), frais associés (salaires, gratification, frais de mission, frais de publication, frais d'équipement, etc.) Mutualiser avec l'action 11A
B					

Action n° 7	Maintenir, restaurer les zones d'habitat favorable et les corridors							Priorité		
								1	2	3
Axes de travail	Axe 2 « Habitat et connectivité écologique »									
Domaines	Étude			Protection et gestion				Communication		
Zones concernées	Sept départements du Massif des Vosges Département du Doubs Coopération transfrontalière et inter-massifs (Palatinat, Vosges, Jura et Forêt-Noire)									
Calendrier	2020 A B	2021 A B	2022 A B	2023 A B	2024 A B	2025 A B	2026 A B	2027 A B	2028 A B	2029 A B
Contexte	<p>Localisé entre le Massif du Jura en France et la forêt du Palatinat en Allemagne, le Massif des Vosges représente un véritable enjeu pour la conservation de l'espèce à l'échelle ouest européenne. L'existence d'une continuité forestière au sein du massif mais aussi avec les massifs voisins (Palatinat, Jura, Forêt-Noire) apparaît indispensable afin de permettre des échanges d'individus, assurant un brassage génétique et donc la viabilité démographique de la métapopulation de lynx du Rhin Supérieur.</p> <p>La caractérisation des corridors et de leurs obstacles associés est une étape primordiale et préalable à la mise en place de mesures concrètes visant à favoriser les échanges d'individus au sein du Massif des Vosges et avec ses massifs voisins (Palatinat, Jura, Forêt-Noire). Cependant, le maintien ou le rétablissement de corridors ne suffit pas à garantir une amélioration de la viabilité des populations concernées. Il faut s'assurer de leur fonctionnalité et de la qualité des patchs d'habitat à connecter.</p> <p>De plus, malgré sa relative tolérance aux milieux anthropisés, dans les régions avec une présence marquée d'activités humaines et d'infrastructures, le Lynx montre un comportement d'évitement de l'homme dans son domaine vital, surtout les femelles accompagnées de leurs jeunes.</p> <p>Ainsi, la mise en place de mesures visant le maintien de grands espaces forestiers paisibles et de corridors de qualité pour le Lynx s'avère indispensable pour assurer le maintien du noyau vosgien.</p> <p>En France, le lynx est une espèce strictement protégée notamment par la Directive Habitat Faune Flore (Annexe 2). Il figure également sur la liste des espèces pour la cohérence nationale de la TVB. Dans ce cadre, différents outils de mise en œuvre de cette politique publique nationale ont été mis en place tels que le SRCE, partie intégrante des SRADDET. Ce schéma permet d'éclairer les porteurs de projet sur les enjeux de continuités écologiques de niveau régional sur le territoire. En Alsace et en Lorraine, le Lynx est pris en compte dans la guilda d'espèces de la trame forestière des SRCE. Il est également mentionné dans les Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et de ses Habitats (ORGFH) comme espèce emblématique pour laquelle des actions sont menées. Aussi, la doctrine ERC a été mise en place afin de faciliter l'application des mesures ERC, et donc l'intégration des questions environnementales, aux projets d'aménagement. Elle s'applique dans le cadre de l'élaboration, la révision ou la modification des plans, programmes et documents d'urbanisme (p.ex. PLU, SRCE, chartes de parcs naturels national et régional). Toutefois, il existe parfois des antagonismes entre les politiques d'aménagement du territoire, ce qui entraîne une prise en compte non systématique du Lynx et de ses besoins optimaux en termes d'habitat et de connectivité écologique.</p>									
Objectifs de l'action	Garantir la quiétude du Lynx ; S'assurer de la prise en compte du Lynx dans les politiques publiques liées à la gestion et l'aménagement des habitats et des corridors afin de répondre à ses besoins optimaux.									
Description	<p>A) Garantir la quiétude en cas de localisation d'une jeune portée</p> <p>Créer un groupe de travail réunissant l'ensemble des acteurs/utilisateurs de la nature dont les activités/pratiques peuvent perturber la quiétude du Lynx (chasse, foresterie, photographie, géocaching, sports de plein air, etc.) afin de définir le protocole à adopter lors de la localisation d'une jeune portée de Lynx (vigilance renforcée, comportements à adopter, information, etc.). Le mettre en œuvre.</p> <p>S'assurer que ce protocole ne conduit pas à l'effet inverse de l'effet souhaité. Par exemple, faire la distinction entre une observation ponctuelle et une observation qui se répéterait dans le temps. Dans le premier cas, la communication devrait cibler uniquement les gestionnaires (forestiers, chasseurs, agents assermentés, etc.) tandis que dans le second cas, cela pourrait conduire à la création d'APB, de réserves, etc. avec une communication auprès de tous les usagers de la nature pour un engagement collectif (communes, associations de tourisme, forestiers, chasseurs, grand public, etc.).</p> <p>Dans une démarche d'anticipation, dans les zones où la présence de Lynx est avérée, signer des conventions de conciliation avec les différents usagers/parties prenantes de la forêt (propriétaires privés ou publics, gestionnaires, associations de tourisme, etc.).</p> <p>Si cela s'avère pertinent, s'appuyer sur les démarches existantes (p.ex. zonage de quiétude pour le Grand Tétrás, le programme Quiétude Attitude, mis en application depuis 2015 à l'initiative du PNR des Ballons des Vosges, qui vise à communiquer sur les bons réflexes à adopter dans le milieu naturel pour préserver la tranquillité des espèces les plus vulnérables / le Grand Tétrás, le Faucon Pèlerin, le Grand Corbeau, le Grand-Duc d'Europe, les chauves-souris et le Chamois) ou en envisager d'autres (p.ex. zonage de quiétude temporaire).</p>									

	<p>B) Évaluer et renforcer la prise en compte du Lynx dans la gestion et l'aménagement du territoire</p> <p>Lister les cadres réglementaires devant prendre en compte le Lynx dans l'aménagement du territoire pour répondre à ses enjeux de conservation (Directive Habitat Faune Flore, TVB, SRCE, SRADDET, Plan biodiversité, études d'impact, séquence ERC, SCOT, etc.).</p> <p>Évaluer la mise en application réelle de ces cadres réglementaires pour le Lynx en s'appuyant sur des exemples concrets (revue bibliographique) ; identifier par la même occasion les outils (spécifiques et non spécifiques) permettant cette application, leurs avantages et inconvénients ; faire des recommandations pour améliorer/renforcer la mise en application de ces cadres réglementaires et s'assurer du maintien voire de la restauration des zones d'habitat favorables et des corridors.</p> <p>Systématiser la prise en compte du Lynx dans les projets d'aménagement du territoire, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ En s'appuyant sur les recommandations émergentes de l'évaluation réelle de la mise en application réelle de ces cadres réglementaires pour le Lynx. ⇒ En s'appuyant sur les recommandations de l'action 6. ⇒ En intégrant l'ensemble des gestionnaires/parties prenantes dans les réflexions. ⇒ En rendant les outils existants plus opérationnels et en s'assurant de leur prise en compte. Notamment, faciliter la mise à disposition de l'outil ERC-Lynx, son actualisation et son appropriation par les services instructeurs (DREAL, etc.) et les gestionnaires (ILT, etc.). ⇒ En élaborant au besoin de nouveaux outils afin d'accompagner et d'homogénéiser la prise en compte du Lynx dans les projets d'aménagement. ⇒ En rédigeant un document technique pour rappeler le cadre réglementaire et décrire la démarche d'utilisation des outils dans les zones de présence potentielle et/ou avérée de l'espèce. ⇒ En proposant d'intégrer le Lynx (espèce faisant partie de la faune locale, espèce protégée et menacée d'extinction en France) dans les Schémas Régionaux de Gestion Sylvicoles, les plans de gestion des réserves, etc. 																		
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p>	<p>Cartographie des zones de quiétude (avérée, potentielle) ; Procédure de signalisation d'une portée et de mise en œuvre d'une période de quiétude ; Document technique « Prise en compte du Lynx dans la gestion et l'aménagement du territoire » ; Nombre de SRGS et plans de gestion des réserves intégrant le Lynx ; Nombre d'outils pris en compte, nombre de démarches, taux de prise en compte du Lynx dans les politiques publiques et meilleur respect de la réglementation existante en matière de protection des milieux forestiers ; Nombre de projets d'aménagement du territoire où le Lynx a été pris en compte ; Nombre d'utilisation de l'outil ERC-Lynx.</p>																		
<p>Liens avec d'autres actions du PRA</p>	<p>Lien avec les actions 6, 8 et 9</p> <p>Lien avec l'action 10 de l'axe 3 « Suivi et conservation du Lynx » (remontée de l'information sur l'observation de jeunes portées)</p>																		
<p>Liens avec le PNA</p>	<p>Lien avec l'objectif A1.4</p>																		
<p>Liens avec le PNCL</p>	<p>Lien avec l'action 5</p>																		
<p>Références</p>	<p>Partie I : I.4.2, I.6.1, I.6.2, I.9.4, I.12.3</p> <p>Sunde et al., 1998 ; Bunnefeld et al., 2006 ; Bouyer et al., 2015b ; Conseil Régional de Franche-Comté & DREAL de Franche-Comté, 2014 ; Conseil Régional de Lorraine & DREAL de Lorraine, 2014 ; DIREN Alsace & ONCFS Délégation Régionale Lorraine-Alsace, 2005 ; DIREN Lorraine & ONCFS, 2005 ; DREAL Alsace & Conseil Régional d'Alsace, 2014 ; https://quietudeattitude.fr/ ;</p>																		
<p>Pilotes de l'action</p>	<p>7A : pilotage au niveau du massif par le PNR BV, le PNR VN et les partenaires relais hors PNR (p.ex. réseaux de gestion de sites Natura 2000, communautés de communes).</p> <p>7B : pilotage au niveau du massif par la DREAL GE et la Région GE.</p>																		
<p>Partenaires potentiels</p>	<p>Commissariats à l'aménagement des Massif des Vosges et du Jura ; DREAL GE et BFC ; Conseils Départementaux ; Communautés de communes ; Régions GE et BFC ; CRPF/CNPF ; Syndicats des forestiers privés ; ONF ; CEN ; CSA ; FDC ; APRR ; Cerema DTer Est ; DIR Est ; Sanef ; SNCF Réseau ; Expert ILT et passages à faune ; VNF ; CROC ; OFB (ex ONCFS) ; DDT ; Préfectures ; acteurs des pays limitrophes (SNU, KORA, ORK, FVA BW, FWFRP) ; etc.</p>																		
<p>Partenaires financiers potentiels et coût estimé en €</p>	<p>État (AFB, DREAL, Commissariat de massif, etc.) / Europe / Régions / Collectivités territoriales (p.ex. Conseils Départementaux) / OFB (ex ONCFS) / FDC / AP TVB / AP EEDD / Autres financements publiques (p.ex. universités, CNRS, ITTECOP, etc.) ou privés (p.ex. fondations (p.ex. Nature et Découvertes, UEM, FRB, WWF), parcs animaliers, l'Arrondi, parrainage, sponsoring, mécénat, dons) / etc.</p> <p><u>Coût estimé en € sur la durée du plan hors salaires sauf ETP créé pour le plan :</u></p> <table border="1" data-bbox="437 1939 1453 2096"> <thead> <tr> <th></th> <th>< 50.000 €</th> <th>Entre 50.000 € et 100.000 €</th> <th>Entre 100.000 € et 150.000 €</th> <th>Entre 150.000 € et 200.000 €</th> <th>200.000 € <</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td>Frais de réception</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>Frais de réception, frais de reproduction</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		< 50.000 €	Entre 50.000 € et 100.000 €	Entre 100.000 € et 150.000 €	Entre 150.000 € et 200.000 €	200.000 € <	A	Frais de réception					B	Frais de réception, frais de reproduction				
	< 50.000 €	Entre 50.000 € et 100.000 €	Entre 100.000 € et 150.000 €	Entre 150.000 € et 200.000 €	200.000 € <														
A	Frais de réception																		
B	Frais de réception, frais de reproduction																		

Action n° 8	Faciliter le franchissement des infrastructures linéaires de transport et réduire la mortalité							Priorité		
								1	2	3
Axes de travail	Axe 2 « Habitat et connectivité écologique »									
Domaines	Étude			Protection et gestion				Communication		
Zones concernées	Sept départements du Massif des Vosges Département du Doubs Coopération transfrontalière et inter-massifs (Palatinat, Vosges, Jura et Forêt-Noire)									
Calendrier	2020 A B C	2021 A B C	2022 A B C	2023 A B C	2024 A B C	2025 B C	2026 B C	2027 B C	2028 B C	2029 B C
Contexte	<p>Les ILT, de par le risque de mortalité et les difficultés de franchissement qu'elles engendrent, constituent un frein important à la dispersion des jeunes lynx et donc à l'expansion et à l'installation de l'espèce. En France, parmi les cas avérés de lynx morts détectés par le Réseau Loup-Lynx (224 individus sur la période 1974-début 2019), 62 % sont morts par collision routière (138 cas dont 2 dans le Massif des Vosges), ce qui est loin d'être négligeable. La mise en place de mesures concrètes visant à faciliter le franchissement des ILT et à réduire la mortalité de Lynx est donc primordiale afin de conserver le noyau vosgien.</p> <p>Au niveau des corridors écologiques, ces mesures viseraient à assurer leur fonctionnalité en favorisant les échanges d'individus entre le Massif des Vosges et ses massifs voisins (Palatinat, Jura, Forêt-Noire). Même s'ils restent à approfondir, les travaux de modélisation des corridors menés à ce jour ont par exemple permis d'identifier des obstacles majeurs potentiels à la connectivité entre le Massif des Vosges et le Massif du Jura, le long de deux corridors (Franc-comtois et Sundgau).</p> <p>Au sein du Massif des Vosges, ces mesures viseraient aussi à faciliter le déplacement des individus dans les secteurs de présence de l'espèce et ainsi, son expansion sur le territoire. En effet, les ILT (routières, ferroviaires, fluviales) morcellent les domaines vitaux des lynx et sont des obstacles aux déplacements journaliers et saisonniers des individus, leur faisant courir un risque de mortalité. Par exemple, dans la réserve de biosphère transfrontière des Vosges du Nord-Pfälzerwald, une augmentation, même faible, du risque de mortalité du Lynx par collision lors de traversées d'axes majeurs (autoroute A4 et route B10) peut augmenter considérablement le risque d'extinction de la population vosgienne-palatine (modélisation).</p> <p>Dans le Massif des Vosges, la répartition du Lynx est négativement associée aux infrastructures de transport terrestre (autoroutes). La continuité forestière de ce massif est menacée par une très forte réduction du couvert forestier au niveau du col de Saverne (4 km de largeur) qui sépare les Vosges du Nord des Vosges moyennes. Ce col est traversé par l'autoroute A4 et la LGV-Est. Cette connexion forestière très étroite rend difficile (franchissement) et risquée (mortalité) la colonisation du massif depuis le nord du massif, et inversement. Il s'agit d'un pont noir identifié dans les SRCE de Lorraine et d'Alsace. D'ailleurs, dans la territorialisation du Plan biodiversité adopté en comité interministériel biodiversité le 4 juillet 2018, la DREAL Grand Est prévoit de lancer un travail « pour tenter de résorber un certain nombre des principaux points noirs des schémas régionaux de cohérence écologique, incluant l'éco-pont de Saverne. Le col de Saverne est identifié depuis de nombreuses années comme une rupture majeure des continuités écologiques dans les SRCE de Lorraine et d'Alsace ainsi que par les instances en charge du suivi du Lynx ». Entre les Vosges du Nord, les Vosges moyennes et les Vosges du Sud, le Canal de la Marne au Rhin représente également une barrière pour les déplacements des lynx de même pour le Canal du Rhône au Rhin entre le sud des Vosges et le Massif du Jura.</p> <p>Deux projets de recherche ITTECOP visant à modéliser spatialement le risque de collision du Lynx ont vu le jour jusqu'à présent en France. Le laboratoire LBBE (CNRS UMR 5558), en partenariat avec l'ONCFS, a travaillé sur un projet ITTECOP (2009-2012) visant à identifier les zones potentielles à fort risque de collision chez le Lynx dans le Massif du Jura. Dans une perspective plus opérationnelle, un nouveau projet ITTECOP « Éviter, réduire et compenser le risque de mortalité du Lynx par collision avec les véhicules de transport / ERC-Lynx » regroupant le CEFÉ, le Cerema (DTER Est), le CROC et l'ONCFS (2018-2020) cherche à développer un outil prédictif opérationnel à destination notamment des gestionnaires des infrastructures de transport terrestre couplant le risque de collision, la viabilité des populations de lynx et les enjeux d'aménagement des territoires.</p> <p>Enfin, en France, le lynx est une espèce strictement protégée notamment par la Directive Habitat Faune Flore (Annexe 2). Il figure également sur la liste des espèces pour la cohérence nationale de la TVB. Dans le cadre de la TVB, différents outils de mise en œuvre de cette politique publique nationale ont été mis en place tels que le SRCE, partie intégrante des SRADDET. En Alsace et en Lorraine, le Lynx est pris en compte dans la guilde d'espèces de la trame forestière des SRCE. Il est également mentionné dans les Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et de ses Habitats (ORGFH) comme espèce emblématique pour laquelle des actions sont menées. Aussi, la doctrine ERC a été mise en place afin de faciliter l'application des mesures ERC, et donc l'intégration des questions environnementales, aux projets d'aménagement. Elle s'applique dans le cadre de l'élaboration, la révision ou la modification des plans, programmes et documents d'urbanisme (p.ex. PLU, SRCE, chartes de parcs naturels national et régional). Toutefois, il existe parfois des antagonismes entre les politiques d'aménagement du territoire, ce qui entraîne une prise en compte non systématique du Lynx et de ses besoins optimaux en termes d'habitat et de connectivité écologique.</p>									

<p>Objectifs de l'action</p> <p>Description</p>	<p>Améliorer la transparence écologique ; Améliorer la franchissabilité des ILT pour le Lynx ; Faciliter ses déplacements au sein du Massif des Vosges et vers les massifs voisins ; Réduire les risques de mortalité ; S'assurer de la prise en compte du Lynx dans les politiques publiques liées aux ILT afin de répondre à ses besoins optimaux.</p> <p>A) Rétablir de manière prioritaire la connectivité au niveau du Col de Saverne</p> <p>Identifier les parties prenantes et créer un groupe de travail dont le rôle sera de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Collecter la bibliographie existante sur le passage à faune et l'analyser. ⇒ Rédiger le (les) cahier(s) des charges d'une (des) étude(s) visant à définir et localiser précisément les mesures constructives et d'accompagnement les plus adaptées au rétablissement de la continuité écologique du Col de Saverne au regard des enjeux, des difficultés locales d'insertion, des modalités et contraintes techniques de construction et des coûts. ⇒ Rédiger le (les) cahier(s) des charges des diagnostics écologiques préalables. ⇒ Réaliser ou faire réaliser (les) l'étude(s) et les diagnostics écologiques. ⇒ S'assurer de la mise en œuvre des conclusions de(s) l'étude(s) et de la prise en compte des diagnostics écologiques pour le rétablissement de la connectivité au niveau du Col de Saverne. ⇒ Mettre en place des suivis des mesures mises en œuvre. <p>Opération prioritaire pour le noyau vosgien, à mettre en œuvre dès 2020. En 2024, évaluation des suites à donner pour la fin de PRA.</p> <p>Nécessairement, cette action concernera et servira à d'autres espèces de grands mammifères.</p> <p>B) Mettre en place des mesures et agir sur les points noirs pour réduire le risque de mortalité et faciliter le déplacement des lynx</p> <p>Créer un groupe d'experts sur la thématique impliquant notamment les acteurs concernés par les points noirs afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Travailler sur les mesures de réduction des collisions à destination des usagers, faire des propositions concrètes en adéquation avec la réalité de terrain et mettre en place ces mesures. ⇒ Travailler sur les mesures de réduction des collisions à destination des lynx, faire des propositions concrètes en adéquation avec la réalité de terrain et mettre en place ces mesures. <p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Construire ou requalifier des ouvrages de franchissement lors de la construction ou de la rénovation/restauration/requalification d'ILT, et lors de la construction d'aménagements destinés à d'autres espèces, afin qu'ils soient adaptés au Lynx. ⇒ Travailler sur les mesures correctrices et leur attractivité (engrillagement, aménagement des berges, signalétique appropriée dans les zones identifiées à risque de collision, vitesses de circulation, canaux, dispositifs de type réflecteurs, etc.) <p>Pour alimenter les réflexions, rédiger une synthèse sur le sujet pour le Lynx afin de s'appuyer sur les retours d'expérience/études de cas d'effacement ou d'amélioration de la perméabilité d'obstacles au Lynx en France ou à l'étranger (types d'ouvrages, autres outils/techniques mis en œuvre, études sur l'efficacité ou non de ces ouvrages/outils/techniques, etc.) en tenant également compte du guide technique en cours de finalisation au Cerema sur les ILT, les aménagements et les mesures pour la faune.</p> <p>Veiller à la compatibilité de ces mesures avec les contraintes des gestionnaires (p.ex. aspects sanitaires, espèces exotiques et/ou envahissantes).</p> <p>Constituer et tenir à jour la liste des mesures mises en place en s'appuyant par exemple sur la base de données des passages à faune en cours d'élaboration au Cerema.</p> <p>Mettre en place des suivis des mesures mises en œuvre.</p> <p>Nécessairement, cette action concernera et servira à d'autres espèces de grands mammifères.</p> <p>C) Évaluer et renforcer la prise en compte du Lynx dans les politiques publiques liées aux infrastructures de transport</p> <p>Lister les cadres réglementaires devant prendre en compte le Lynx dans l'aménagement du territoire liés aux infrastructures de transport pour répondre à ses enjeux de conservation (Directive Habitat Faune Flore, TVB, SRCE, SRADDET, Plan biodiversité, études d'impact, séquence ERC, SCOT, etc.).</p> <p>Évaluer la mise en application réelle de ces cadres réglementaires pour le Lynx en s'appuyant sur des exemples concrets (revue bibliographique) ; identifier par la même occasion les outils (spécifiques et non spécifiques) permettant cette application, leurs avantages et inconvénients ; faire des recommandations pour améliorer/renforcer la mise en application de ces cadres réglementaires pour faciliter le franchissement des infrastructures linéaires de transport et réduire la mortalité.</p> <p>Systématiser la prise en compte du Lynx dans les projets d'aménagement du territoire liés aux infrastructures de transport, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ En s'appuyant sur les recommandations émergentes de l'évaluation réelle de la mise en application réelle de ces cadres réglementaires pour le Lynx. ⇒ En s'appuyant sur les recommandations de l'action 6. ⇒ En intégrant l'ensemble des gestionnaires, concessionnaires, parties prenantes dans les réflexions.
---	--

	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ En rendant les outils existants plus opérationnels et en s'assurant de leur prise en compte. Notamment, faciliter la mise à disposition de l'outil ERC-Lynx, son actualisation et son appropriation par les services instructeurs (DREAL, etc.) et les gestionnaires (ILT, etc.). ⇒ En élaborant au besoin de nouveaux outils afin d'accompagner et d'homogénéiser la prise en compte du Lynx dans les projets d'aménagement. ⇒ En rédigeant un document technique pour rappeler le cadre réglementaire et décrire la démarche d'utilisation des outils dans les zones de présence potentielle et/ou avérée de l'espèce (action 9A). ⇒ En proposant d'intégrer la prise en compte du Lynx (espèce faisant partie de la faune locale, espèce protégée et menacée d'extinction en France) dans les documents de travail et d'engagement des sociétés concessionnaires d'autoroutes, etc. 																								
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Rétablissement de la connectivité au niveau du col de Saverne ; Nombre d'ouvrages de franchissement requalifiés ; Synthèse(s) rédigée(s) ; Nombre de documents de travail et d'engagement des sociétés concessionnaires d'autoroutes faisant mention du Lynx ; Comptes rendus du groupe d'experts ; Outils techniques élaborés ; Nombre de projets d'aménagement du territoire où le Lynx a été pris en compte ; Nombre d'utilisation de l'outil ERC-Lynx.																								
Liens avec d'autres actions du PRA	Lien avec les actions 6, 7 et 9 Lien avec l'action 10 de l'axe 3 « Suivi et conservation du Lynx » (remontée de l'information sur l'observation de cas de mortalité)																								
Liens avec le PNA	Lien avec l'objectif A1.4																								
Liens avec le PNCL	Lien avec les actions 1 et 6																								
Références	Partie I : I.6.2, I.9.4, I.12.3 Assmann, 2011 ; Basille, 2008 ; Basille et al., 2008, 2009 ; Blanc et al., 2015 ; Conseil Régional de Franche-Comté & DREAL de Franche-Comté, 2014 ; Conseil Régional de Lorraine & DREAL de Lorraine, 2014 ; DIREN Alsace & ONCFS Délégation Régionale Lorraine-Alsace, 2005 ; DIREN Lorraine & ONCFS, 2005 ; DREAL Alsace & Conseil Régional d'Alsace, 2014 ; DREAL Grand Est, 2019 ; Gaillard et al., 2012 ; Hemery et al., 2013 ; Klar et al., 2006 ; Kramer-Schadt et al., 2004 ; Morand, 2016 ; Olivier, 2018 ; ONCFS / Réseau Loup-Lynx, Chenesseau D., <i>comm. pers.</i> , 12/04/2019 ; Souillot 2019 ; Stiftung Natur und Umwelt Rheinland-Pfalz, 2017e ; Zimmermann et al., 2005 ;																								
Pilotes de l'action	8A : pilotage au niveau du massif par la DREAL GE et la Sanef en lien avec le Cerema DTer Est, le PNR VN, l'OFB (ex ONCFS), la Région GE et le CROC. 8B : pilotage au niveau du massif par la DREAL GE et le Cerema DTer Est en lien avec les gestionnaires d'infrastructures. 8C : pilotage au niveau du massif par la DREAL GE et la Région GE.																								
Partenaires potentiels	Commissariats à l'aménagement des Massif des Vosges et du Jura ; DREAL GE et BFC ; Conseils Départementaux ; Communautés de communes ; PNR VN et BV ; Régions GE et BFC ; CRPF/CNPF ; Syndicats des forestiers privés ; ONF ; CEN ; CSA ; FDC ; APRR ; Cerema DTer Est ; DIR Est ; Sanef ; SNCF Réseau ; Expert ITT et passages à faune ; VNF ; CROC ; OFB (ex ONCFS) ; Réseau Loup-Lynx ; etc.																								
Partenaires financiers potentiels et coût estimé en €	<p>État (AFB, DREAL, Commissariat de massif, etc.) / Europe / Régions / Collectivités territoriales (p.ex. Conseils Départementaux) / OFB (ex ONCFS) / FDC / AP TVB / AP EEDD / Autres financements publics (p.ex. universités, CNRS, ITTECOP, etc.) ou privés (p.ex. fondations (p.ex. Nature et Découvertes, UEM, FRB, WWF), parcs animaliers, l'Arrondi, parrainage, sponsoring, mécénat, dons) / etc.</p> <p><u>Coût estimé en € sur la durée du plan hors salaires sauf ETP créé pour le plan :</u></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th></th> <th>< 50.000 €</th> <th>Entre 50.000 € et 100.000 €</th> <th>Entre 100.000 € et 150.000 €</th> <th>Entre 150.000 € et 200.000 €</th> <th>200.000 € <</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Frais de réception, réalisation des études et diagnostics écologiques (AO bureau(x) d'études), construction d'un nouvel écopont (plusieurs millions d'euros)</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Frais de réception, coût des mesures pour agir sur les points noirs (plusieurs centaines de milliers d'euros)</td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>Frais de réception, frais de reproduction</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		< 50.000 €	Entre 50.000 € et 100.000 €	Entre 100.000 € et 150.000 €	Entre 150.000 € et 200.000 €	200.000 € <	A					Frais de réception, réalisation des études et diagnostics écologiques (AO bureau(x) d'études), construction d'un nouvel écopont (plusieurs millions d'euros)	B					Frais de réception, coût des mesures pour agir sur les points noirs (plusieurs centaines de milliers d'euros)	C	Frais de réception, frais de reproduction				
	< 50.000 €	Entre 50.000 € et 100.000 €	Entre 100.000 € et 150.000 €	Entre 150.000 € et 200.000 €	200.000 € <																				
A					Frais de réception, réalisation des études et diagnostics écologiques (AO bureau(x) d'études), construction d'un nouvel écopont (plusieurs millions d'euros)																				
B					Frais de réception, coût des mesures pour agir sur les points noirs (plusieurs centaines de milliers d'euros)																				
C	Frais de réception, frais de reproduction																								

Action n° 9	Communiquer sur l'habitat du Lynx avec les gestionnaires, les aménageurs et les décideurs							Priorité		
								1	2	3
Axes de travail	Axe 2 « Habitat et connectivité écologique »									
Domaines	Étude			Protection et gestion				Communication		
Zones concernées	Sept départements du Massif des Vosges Département du Doubs Coopération inter-massifs (Vosges-Jura)									
Calendrier	2020 A B	2021 A B	2022 B	2023 B	2024 A B	2025 A B	2026 B	2027 B	2028 A B	2029 A B
Contexte	<p>D'une manière générale dans le Massif des Vosges, les actions d'information, de communication et de sensibilisation avec les acteurs dont les activités peuvent perturber l'habitat du Lynx et avoir une incidence sur sa quiétude et le risque de mortalité sont inexistantes.</p> <p>Par conséquent, ce manque de communication auprès des gestionnaires et utilisateurs des milieux forestiers (services de l'État, établissements publics, collectivités, services instructeurs, décideurs publics, gestionnaires, porteurs de projets et bureaux d'études, professionnels du tourisme et des loisirs, organismes privés) conduit à ce que l'habitat du Lynx soit à ce jour peu pris en compte dans le cadre d'activités ou de projets d'aménagement du territoire (procédures d'évaluations environnementales) impactant le milieu forestier.</p> <p>Dans ce contexte, des actions de communication permettraient d'améliorer la prise en compte du Lynx dans la gestion des milieux forestiers en vue de renforcer la mise en œuvre de politiques publiques d'aménagement du territoire telle la TVB et ses déclinaisons régionales (SRCE / SRADDET) ou encore les ORGFH. Par exemple, le programme Quiétude Attitude, mis en application depuis 2015 à l'initiative du PNR des Ballons des Vosges, vise à communiquer sur les bons réflexes à adopter dans le milieu naturel pour préserver la tranquillité des espèces les plus vulnérables (le Grand Tétras, le Faucon Pèlerin, le Grand Corbeau, le Grand-Duc d'Europe, les chauves-souris et le Chamois). Des outils de communication sont disponibles pour les professionnels du tourisme et des loisirs, afin que les messages de sensibilisation soient relayés auprès du grand public. Ce programme peut servir d'appui ou d'exemple pour communiquer sur le Lynx auprès des professionnels.</p>									
Objectifs de l'action	Créer une communication ciblée sur les gestionnaires, les aménageurs et les décideurs afin de les informer et les sensibiliser sur le Lynx ; Favoriser sa prise en compte dans l'usage et la gestion des milieux ; Préserver sa tranquillité et minimiser les risques de mortalité.									
Description	<p>A) Rédiger un guide pratique de la prise en compte du Lynx dans l'aménagement du territoire</p> <p>Constituer un groupe de travail impliquant l'ensemble des gestionnaires, concessionnaires, parties prenantes dans les réflexions.</p> <p>Sur la base des connaissances existantes et acquises au cours du PRA, élaborer un document technico-pratique contenant des recommandations de gestion pour guider la mise en œuvre d'actions opérationnelles de prise en compte du Lynx dans l'aménagement du territoire.</p> <p>Aborder l'ensemble des pratiques (aménagement, travaux, etc.) supposées avoir un impact sur le Lynx (gestion des forêts et ripisylves, construction d'ouvrages d'ILT, fragmentation, etc.).</p> <p>Rappeler les enjeux de la conservation du Lynx en lien avec l'aménagement du territoire (gestion sylvicole et période de reproduction, ILT et risque de mortalité, etc.) ainsi que le cadre réglementaire qui l'accompagne.</p> <p>Aborder les problématiques des aspects sanitaires ainsi que des espèces exotiques et/ou envahissantes.</p> <p>Action à lancer dès 2020 en prévoyant une actualisation du document par la suite (voir calendrier).</p> <p>B) Informer et former les acteurs concernés</p> <p>Définir les publics à cibler, les réseaux (gestionnaires, concessionnaires d'autoroutes, aménageurs, constructeurs de routes, maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre d'aménagements, décideurs, élus locaux, collectivités, structures chargées des études d'impact, concessionnaires, forestiers, etc.).</p> <p>Choisir, créer et diffuser les outils/supports les plus adaptés (conférences, réunions d'information, invitations à des événements, création et diffusion de plaquettes, expositions, mailing, diffusion d'informations via internet, etc.).</p> <p>Informers les publics concernés sur l'existence du Lynx, ses besoins, les menaces qui pèsent sur lui, les mesures à respecter pour favoriser sa conservation, la réglementation en vigueur. Les orienter vers les documents et personnes ressources pouvant leur apporter des informations supplémentaires.</p> <p>Informers les services instructeurs et les gestionnaires de l'existence de l'outil ERC-Lynx (projet ITTECOP) afin de systématiser la prise en compte du Lynx dans les projets d'aménagement du territoire, transmettre les documents ressources et proposer des formations.</p>									

	<p>Diffuser l'information auprès des publics identifiés (réalisation et diffusion du guide pratique, réalisation et diffusion de plaquettes d'information, réunions d'information, intégration de la problématique dans la formation des constructeurs de route).</p> <p>Aborder les problématiques des aspects sanitaires ainsi des espèces exotiques et/ou envahissantes.</p>																					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de participants au groupe de travail ; Nombre de réunions réalisés ; Nombre d'actions de sensibilisation et de formation menées autour du Lynx ; Nombre de documents d'aménagement parlant du Lynx ; Notre de guides distribués et retours d'avis ; Nombre de contacts suite à la distribution du guide ; Nombre d'utilisation de l'outil ERC-Lynx.</p>																					
Liens avec d'autres actions du PRA	<p>Liens avec les actions 6, 7 et 8</p> <p>Lien avec l'action 15 de l'axe 4 « Représentations et sensibilisation »</p>																					
Liens avec le PNA	<p>Lien avec l'objectif A1.4</p>																					
Liens avec le PNCL	<p>Lien avec l'action 7</p>																					
Références	<p>Partie I : I.6, I.9.4, I.12.5</p> <p>Souillot 2019 ; https://grandest.cnpf.fr/n/bulletin-regional/n:2262 ; https://www.cerema.fr/fr/actualites ; http://dtrf.setra.fr ; http://www.trameverteetbleue.fr ;</p>																					
Pilotes de l'action	<p>9A : pilotage au niveau du massif par la DREAL GE pour la coordination et l'animation des travaux autour du guide en étroite association avec le Cerema DTer Est (public ILT) ainsi que le PNR BV et le PNR VN (public aménagement du territoire).</p> <p>9B : pilotage au niveau du massif par l'animateur du PRA (coordination uniquement) en lien avec tous les partenaires susceptibles d'informer ou de former.</p>																					
Partenaires potentiels	<p>Commissariats à l'aménagement des Massif des Vosges et du Jura ; DREAL GE et BFC ; Conseils Départementaux ; Communautés de communes ; PNR VN et BV ; Régions GE et BFC ; CRPF/CNPF ; Syndicats des forestiers privés ; ONF ; CEN ; CSA ; FDC ; APRR ; Cerema DTer Est ; DIR Est ; Sanef ; SNCF Réseau ; Expert ITT et passages à faune ; VNF ; CROC ; OFB (ex ONCFS) ; acteurs de EEDD dont les têtes de réseaux (ARIENA, LorEEN) ; etc.</p>																					
Partenaires financiers potentiels et coût estimé en €	<p>État (AFB, DREAL, Commissariat de massif, etc.) / Europe / Régions / Collectivités territoriales (p.ex. Conseils Départementaux) / OFB (ex ONCFS) / FDC / AP TVB / AP EEDD / Autres financements publiques (p.ex. universités, CNRS, ITTECOP, etc.) ou privés (p.ex. fondations (p.ex. Nature et Découvertes, UEM, FRB, WWF), parcs animaliers, l'Arrondi, parrainage, sponsoring, mécénat, dons) / etc.</p> <p><u>Coût estimé en € sur la durée du plan hors salaires sauf ETP créé pour le plan :</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th></th> <th>< 50.000 €</th> <th>Entre 50.000 € et 100.000 €</th> <th>Entre 100.000 € et 150.000 €</th> <th>Entre 150.000 € et 200.000 €</th> <th>200.000 € <</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td>Frais de réception, frais de reprographie</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>Frais de réception, frais de reprographie</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			< 50.000 €	Entre 50.000 € et 100.000 €	Entre 100.000 € et 150.000 €	Entre 150.000 € et 200.000 €	200.000 € <	A	Frais de réception, frais de reprographie						B	Frais de réception, frais de reprographie					
		< 50.000 €	Entre 50.000 € et 100.000 €	Entre 100.000 € et 150.000 €	Entre 150.000 € et 200.000 €	200.000 € <																
A	Frais de réception, frais de reprographie																					
B	Frais de réception, frais de reprographie																					

Action n° 10	Suivre l'évolution de la répartition du Lynx avec des méthodes adaptées au noyau vosgien							Priorité		
								1	2	3
Axes de travail	Axe 3 « Suivi et conservation du Lynx »									
Domaines	Étude			Protection et gestion				Communication		
Zones concernées	Sept départements du Massif des Vosges Coopération transfrontalière et inter-massifs (Palatinat, Vosges, Jura et Forêt-Noire)									
Calendrier	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B
	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
Contexte	<p>Le suivi de l'état de conservation du Lynx en France est réalisé par le Réseau Loup-Lynx animé par l'ONCFS et piloté dans les départements par les DDT. La restitution de la répartition de l'espèce sur le territoire se fait annuellement par la production de cartographies (maillage 10*10 km). Ce maillage est celui de référence pour l'agence européenne pour l'environnement afin de renseigner le statut UICN des espèces. L'établissement des cartographies annuelles se base sur la collecte d'indices de présences sur le terrain par les correspondants du Réseau Loup-Lynx (p.ex. traces, carcasse de proie, fèces, poils, observation) qui sont décrits selon une procédure commune et standardisée (formulaire). Les indices retenus permettent de suivre l'évolution de l'aire de présence détectée du Lynx et de renseigner son statut global de conservation en France. Ils sont utilisés pour catégoriser les mailles en présence régulière ou irrégulière selon une méthode récemment actualisée, dite « méthode des biennales chevauchantes », qui prend en compte le nombre et la récurrence des indices collectés dans chacune des mailles sur 3 années biologiques. Cette méthode s'assure donc de la régularité des indices détectés dans le temps et dans l'espace afin de réduire les risques d'erreurs et de fausses détections. Elle se distingue de celles des pays limitrophes (Allemagne et Suisse) et de l'arc alpin qui harmonisent leurs résultats en se basant sur les critères du SCALP pour la réalisation de leur cartographie (avec toutefois des pas de temps et une gestion des indices parfois différentes).</p> <p>Pour le Massif des Vosges, les cartographies 10*10 km sont actuellement le seul mode de restitution, les indices de présence ne pouvant être associés à une information individuelle (p.ex. estimation de densité dans le Jura grâce aux sessions de piégeage photographique intensives). Les organismes concourant au suivi du Lynx comme l'ONCFS, le CROC, l'ONF, les PNR, les CEN, etc. transmettent leurs données au Réseau Loup-Lynx pour qu'elles soient intégrées dans la base de données du réseau et valorisées lors de l'établissement des cartographies. Aussi, les résultats des suivis par piégeage photographiques (CROC, ONCFS Réseau Loup-Lynx, ONF, SOS Faucon Pèlerin Lynx, etc.) sont présentés dans les rapports d'activités (p.ex. CROC), disponibles en ligne. En complément, pour les lynx équipés de colliers GPS (réintroduits en Allemagne dans le cadre du programme LIFE Luchs Pfälzerwald), des cartes délimitant les domaines vitaux des individus sont diffusées mensuellement par la SNU aux membres du Parlement du Lynx et aux correspondants du Réseau Loup-Lynx, dans le cadre de coopérations transfrontalières. Les lynx lâchés en Allemagne et qui viendraient s'installer en France, bénéficient d'un suivi de terrain (recherche de proies, suivi VHF) coordonné par le CROC avec l'appui de l'ONCFS. Enfin, l'OCS collecte des indices de présence qui sont traités selon les critères SCALP, par secteur (Vosges cristallines, Vosges gréseuses, Vosges du Nord et Jura alsacien) et représentés selon une maille cartographique de 5*5 km. Les données de l'OCS ne sont pas diffusées au Réseau Loup-Lynx et ne contribuent pas actuellement à l'évaluation de l'état de conservation du Lynx dans le massif.</p> <p>Étant donné la particularité de la situation du Lynx dans le Massif des Vosges (aire de présence régulière de 500 km² en 2017 divisée en mailles réparties du sud au nord du massif), l'existence de méthodes de suivi plus adaptées reste à explorer et à tester. Certains paramètres, tels que la détectabilité du Lynx dans le Massif des Vosges ou encore la pression d'échantillonnage nécessaire pour assurer son suivi de manière rigoureuse (c'est-à-dire l'effort de prospection à mener sur le terrain afin de pouvoir détecter le Lynx s'il est présent) ne sont pas connus actuellement. Une déclinaison des méthodes en fonction de la situation locale du Lynx (individu(s) connu(s), indice(s) de présence) est aussi à envisager. Enfin, une meilleure coopération des acteurs de terrain permettrait d'optimiser le suivi de l'espèce et d'affiner l'évaluation de son état de conservation.</p>									
Objectifs de l'action	Poursuivre le travail de suivi selon des méthodes/protocoles prenant en compte la particularité de la situation du Lynx dans le Massif des Vosges ; S'assurer une bonne coordination des suivis entre les différentes structures impliquées et une bonne centralisation des indices collectés ; Mutualiser les moyens humains et matériels.									
Description	<p>A) Identifier et mettre en place des suivis/études adaptés au contexte des effectifs locaux</p> <p>Poursuivre la mise en place de suivis sur le terrain (suivi opportuniste de routine du Réseau Loup-Lynx ; suivis par piégeage photographiques ou prospections de terrain ciblées réalisés par le CROC, l'ONF, l'OFB (ex ONCFS), l'association SOS Faucon Pèlerin Lynx, l'OCS, etc. ; suivi GPS coordonné avec la SNU).</p> <p>Dès 2020, évaluer les protocoles actuellement mis en œuvre et les améliorer en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisant les analyses statistiques nécessaires pour valider voire optimiser les protocoles vosgiens (p.ex. mesure de la pression d'observation optimale). 									

	<ul style="list-style-type: none"> - S'appuyant sur les retours d'expérience des suivis de terrain conduits dans le massif jusqu'à présent. - S'appuyant sur l'expertise d'acteurs de terrain locaux, nationaux et transfrontaliers afin d'identifier de nouvelles méthodes de suivi (collecte de poils ; collecte de fèces ; piégeage photographique ; observations comportementales ; suivi VHF/GPS ; etc.). - S'appuyant sur les actions conduites au niveau national dans le cadre du PNCL et du PNA. <p>Mettre en place ces protocoles en s'adjoignant le soutien des acteurs locaux dans le massif et sur les fronts de colonisation du Lynx. S'assurer de la bonne acceptation de ces suivis par les acteurs du territoire (p.ex. prévoir un comité d'éthique).</p> <p>Renforcer les collaborations entre les acteurs locaux afin (1) de mutualiser les moyens matériel et humain et (2) de partager les connaissances pour une meilleure évaluation de l'état de conservation du Lynx (action 12).</p> <p>Retranscrire l'ensemble des protocoles et méthodes de suivis « Massif des Vosges » sur des supports adéquats (p.ex. fiches techniques) rappelant les acteurs impliqués, les moyens humains et matériels nécessaires et disponibles, les protocoles, les zones cibles, etc. Pour les suivis existants, créer des fiches dès 2020.</p> <p>Mobiliser des moyens et du temps dédiés à l'espèce.</p> <p>B) Conserver le rythme de mise à jour annuel de la cartographie de l'aire de répartition détectée</p> <p>Compiler et exploiter les données disponibles dans les sept départements du Massif des Vosges.</p> <p>Poursuivre l'élaboration des cartes annuelles de l'aire de répartition détectée du Lynx en assurant un rythme régulier (OFB (ex ONCFS), Réseau Loup-Lynx).</p> <p>Diffuser ces cartes aux correspondants du Réseau Loup-Lynx et au-delà (p.ex. acteurs du PRA).</p> <p>C) Réfléchir à une harmonisation de la méthodologie d'élaboration des cartes de répartition avec les pays limitrophes (critères SCALP, pas de temps, maillage)</p> <p>Adapter la carte de répartition du Lynx dans le Massif des Vosges afin d'harmoniser les méthodologies des massifs voisins (Palatinat et Forêt-Noire en Allemagne ; Jura en Suisse) pour une meilleure vision et comparaison de la répartition du Lynx à l'échelle ouest-européenne.</p> <p>Favoriser les échanges avec les spécialistes étrangers.</p> <p>S'appuyer sur l'ORK (Conférence du Rhin supérieur, groupe d'experts Lynx).</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de suivis mis en place sur le terrain ; Listing des indices collectés ; Cartographie annuelle de l'aire de répartition détectée du Lynx dans le Massif des Vosges ; Fiches techniques « suivis » ; Nombre de réunions/échanges avec les experts (discussions sur les protocoles, harmonisation, etc.) ; Comptes rendus de ces échanges ; Mise en place de collaborations visant à formaliser le partage et la valorisation de données.
Liens avec d'autres actions du PRA	Lien avec l'action 12 Lien avec les actions 6, 7 et 8 de l'axe 2 « Habitat et connectivité écologique » (remontée d'information sur l'observation de cas de mortalité, l'observation de jeunes portées ou pour la mise en place de suivi permettant de collecter des données pouvant être exploitées dans cette action)
Liens avec le PNA	Lien avec les objectifs A2.1, A2.2 et A2.3
Liens avec le PNCL	Lien avec l'action 17
Références	Partie I : I.3, I.12.1 Germain et al., 2013, 2015, 2016 ; Germain, 2014a, 2014b ; Gimenez et al., 2019 ; L'équipe animatrice du Réseau Loup-Lynx, 2013b, 2014, 2016, 2018, 2019 ; Charbonnel et al., 2017 ; Laurent et al., 2012 ; Marboutin et al., 2011 ; Marboutin, 2013 ; http://carmen.carmencarto.fr/38/Lynx.map# ;
Pilotes de l'action	10A : pilotage au niveau du massif par l'OFB (ex ONCFS), le CEFE et le CROC. 10B : pilotage au niveau du massif par l'OFB (ex ONCFS). 10C : pilotage au niveau du massif par l'OFB (ex ONCFS).
Partenaires potentiels	ADCGG ; FDC ; CRPF/CNPF ; Syndicats des forestiers privés ; ONF ; CEN ; CSA ; PNR VN et BV ; GEML ; GEPMA ; EcoFaune ; Réseau Loup-Lynx ; OCS ; CROC ; Réseau Loup-Lynx ; Laboratoire ChronoEnvironnement (analyses génétiques dans le cadre du PNA) ; acteurs des pays limitrophes (SNU, KORA, ORK, FVA BW, FWFRP) ; etc.
Partenaires financiers potentiels et coût estimé en €	État (AFB, DREAL, Commissariat de massif, etc.) / Europe / Régions / Collectivités territoriales (p.ex. Conseils Départementaux) / OFB (ex ONCFS) / FDC / AP TVB / AP EEDD / Autres financements publiques (p.ex. universités, CNRS, ITTECOP, etc.) ou privés (p.ex. fondations (p.ex. Nature et Découvertes, UEM, FRB, WWF), parcs animaliers, l'Arrondi, parrainage, sponsoring, mécénat, dons) / etc. <u>Coût estimé en € sur la durée du plan hors salaires sauf ETP créé pour le plan :</u>

	< 50.000 €	Entre 50.000 € et 100.000 €	Entre 100.000 € et 150.000 €	Entre 150.000 € et 200.000 €	200.000 € <
A		Frais de réception, frais d'équipement (analyses, matériel de terrain, etc.), frais de reprographie			
B					
C	Frais de réception				

Action n° 11	Étudier l'avenir du Lynx dans le Massif des Vosges et compléter les actions du PRA en conséquence								Priorité		
									1	2	3
Axes de travail	Axe 3 « Suivi et conservation du Lynx »										
Domaines	Étude			Protection et gestion				Communication			
Zones concernées	Sept départements du Massif des Vosges Coopération transfrontalière et inter-massifs (Vosges-Jura-Palatinat-Forêt Noire)										
Calendrier	2020 A B	2021 A B	2022 A B	2023	2024	2025	2026	2027 A B	2028 A B	2029 A B	
Contexte	<p>L'aire de présence régulière du Lynx dans le Massif des Vosges a atteint son maximum en 2005 (environ 2 000 km²) et a fortement régressé depuis. En 2018, l'ONCFS Réseau Loup-Lynx faisait état d'une aire de présence régulière de 400 km² divisée en mailles réparties du sud au nord du massif sur trois secteurs (Vosges du sud, Vosges moyennes, Vosges du Nord). Cet état des lieux s'appuie sur le suivi opportuniste assuré par les correspondants du Réseau Loup-Lynx depuis 1988, complété de 2011 à 2016 par différents protocoles de suivis intensifs mis en place pour préciser la situation de l'espèce (deux sessions de pistage hivernal ONCFS/Réseau Loup-Lynx, quatre sessions intensives de piégeage photographique CROC/ONCFS/Réseau Loup-Lynx).</p> <p>Étant donné l'état de conservation actuel du Lynx dans le Massif des Vosges, les réintroductions menées dans ce massif entre 83 et 93 sont à présent considérées comme un programme inachevé, qui n'a pas réussi. Des hypothèses sont avancées pour expliquer ce constat comme la mort d'un nombre conséquent de lynx lâchés (notamment par destruction illégale), une planification non optimale des événements de réintroduction (lieux et dates des lâchers, etc.), une faible acceptation du Lynx suite à un manque de concertation en amont du programme, ou encore un manque de connectivité écologique avec les massifs voisins (Palatinat, Jura, Forêt-Noire) et au sein du massif (p.ex. col de Saverne). Ces hypothèses mériteraient, dans la mesure du possible, d'être explorées de manière plus fine afin de mieux comprendre le passé, de s'en servir comme leçons pour l'avenir et, le cas échéant, permettre d'améliorer le PRA par la proposition de nouvelles actions en faveur du Lynx.</p> <p>Par ailleurs, le noyau vosgien de lynx (partie française de la population vosgienne-palatine) n'a pas fait jusqu'à présent l'objet d'études de viabilité ou de capacité d'accueil permettant d'en savoir plus sur son avenir dans le massif en prenant en compte (1) son état de conservation actuellement critique, (2) la dynamique nouvelle du noyau de lynx du Palatinat suite aux lâchés du programme LIFE Luchs Pfälzerwald (versant allemand de la population vosgienne-palatine de lynx) et (3) la population jurassienne.</p> <p>Ces éléments de connaissance sont pourtant importants à acquérir afin de pouvoir proposer, le cas échéant, des recommandations/actions complémentaires aux actions actuellement proposées dans le PRA dont l'objectif, rappelons-le, est de rétablir le Lynx dans un état de conservation favorable dans le Massif des Vosges le plus rapidement possible et, surtout, de manière durable. La viabilité du Lynx dans le Massif des Vosges représente un véritable enjeu pour la conservation de l'espèce à l'échelle ouest européenne, en particulier, pour la métapopulation de lynx du Rhin Supérieur. Une nouvelle extinction doit être évitée.</p>										
Objectifs de l'action	Synthétiser les connaissances actuelles sur l'histoire du Lynx dans le Massif des Vosges et l'évaluation de l'état de conservation du noyau vosgien ; Analyser la viabilité du noyau vosgien selon différents scénarios ; Éclairer et préciser l'avenir de ce noyau à plus ou moins long terme ; Formuler des recommandations, proposer des actions complémentaires pour le PRA et les mettre en œuvre.										
Description	<p>A) Mettre en place un groupe de travail sur l'avenir du Lynx dans le Massif des Vosges</p> <p>Dès 2020, créer un groupe de travail d'une vingtaine de scientifiques aux profils variés (écologie, sciences sociales, etc.) pour identifier et proposer, le cas échéant, des recommandations/actions concrètes afin de compléter les actions du PRA, d'éviter l'extinction du Lynx dans le Massif des Vosges et de garantir son installation durable (p.ex. renforcement du noyau vosgien, amélioration des connectivités intra et inter-massifs, etc.).</p> <p>Ce groupe pourra s'appuyer sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une analyse rétrospective de l'évolution du noyau vosgien depuis les réintroductions de 1983-1993 et des hypothèses sous-jacentes au déclin observé (d'après la littérature scientifique et direx d'experts). - La réalisation d'analyses statistiques de viabilité de population selon différents scénarios (p.ex. Heurich et al., 2017 ; possibilité d'un retour naturel depuis le Palatinat et le Jura, nécessité d'un renforcement du noyau vosgien, etc.) et l'estimation de l'effectif minimal d'une population viable de lynx ainsi que des conditions de sa viabilité (p.ex. sex-ratio, nombre minimal d'individus, capacité d'accueil, etc.). <p>Sur la base des résultats obtenus grâce aux analyses, le groupe de travail proposera des recommandations/actions concrètes afin de compléter le cas échéant les actions du PRA pour garantir l'installation durable du Lynx dans le Massif des Vosges et éviter l'extinction de l'espèce.</p> <p>Cette action est une priorité pour les 3 premières années de mise en œuvre du PRA afin, le cas échéant, de relancer les discussions sur la nécessité ou non de renforcer le noyau vosgien (voir action 11B).</p> <p>Prévoir une nouvelle évaluation à la fin du PRA (2027-2029).</p>										

	<p>Action pouvant impliquer l'accueil d'étudiants en stages de L3, de master 2, de doctorants et post-doctorants.</p> <p>B) Partager les conclusions de l'action 11A avec les acteurs du territoire et mettre en œuvre les recommandations/mesures retenues</p> <p>Ouvrir le groupe de travail scientifique aux acteurs du territoire (gestionnaires des habitats, de la chasse, acteurs de l'élevage, etc.) pour porter à connaissance les résultats obtenus (action 11A) ainsi que les recommandations/actions concrètes proposées pour compléter les actions du PRA.</p> <p>Discuter et mettre en œuvre ces recommandations/actions dans le cadre de la démarche participative du PRA.</p> <p>Assurer un suivi des nouvelles actions mises en œuvre.</p> <p>Prévoir une nouvelle évaluation à la fin du PRA (2027-2029).</p> <p>S'appuyer le cas échéant sur les actions conduites au niveau national.</p>																		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de rencontres du groupe de travail ; Rapports, articles et communications scientifiques ; Liste de recommandations ; Nombre de rencontres avec les autres acteurs ; Recommandations mises en œuvre ; Stages, thèses, post-doctorats et rapports/manuscrits/publications/communications.																		
Liens avec d'autres actions du PRA	Lien avec l'action 3 de l'axe 1 « Coexistence avec la chasse et l'élevage » Lien avec l'action 6 de l'axe 2 « Habitat et connectivité écologique »																		
Liens avec le PNA	Lien avec les objectifs A2.2 et A2.3																		
Liens avec le PNCL	Lien avec les actions 18 et 20																		
Références	Partie I : I.3, I.9, I.12.2 Béjot et al., 2002 ; Benhammou, 2007 ; Benhammou & Dangleant, 2009 ; Herrenschmidt, 1990 ; Heurich et al., 2017 ; Roinel et al., 2013 ; Vourc'h, 1990 ;																		
Pilotes de l'action	11A : pilotage au niveau du massif par le CEFE, le CROC et l'OFB (ex ONCFS). 11B : pilotage au niveau du massif par le CEFE, le CROC et l'OFB (ex ONCFS).																		
Partenaires potentiels	ADCGG ; FDC ; CRPF/CNPF ; Syndicats des forestiers privés ; ONF ; CEN ; CSA ; PNR VN et BV ; Centre Athéna ; EcoFaune ; GEML ; GEPMA ; GORNA ; Réseau Loup-Lynx ; OCS ; Laboratoire SAGE de l'Université de Strasbourg ; acteurs des pays limitrophes (SNU, KORA, ORK, FVA BW, FWFRP) ; etc.																		
Partenaires financiers potentiels et coût estimé en €	<p>État (AFB, DREAL, Commissariat de massif, etc.) / Europe / Régions / Collectivités territoriales (p.ex. Conseils Départementaux) / OFB (ex ONCFS) / FDC / AP TVB / AP EEDD / Autres financements publics (p.ex. universités, CNRS, ITTECOP, etc.) ou privés (p.ex. fondations (p.ex. Nature et Découvertes, UEM, FRB, WWF), parcs animaliers, l'Arrondi, parrainage, sponsoring, mécénat, dons) / etc.</p> <p><u>Coût estimé en € sur la durée du plan hors salaires sauf ETP créé pour le plan :</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>< 50.000 €</th> <th>Entre 50.000 € et 100.000 €</th> <th>Entre 100.000 € et 150.000 €</th> <th>Entre 150.000 € et 200.000 €</th> <th>200.000 € <</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>1 ou 2 ETP (p.ex. 1 doctorat et 1 post-doctorat), 0,5 ou 1 ETP (p.ex. 2 Master), frais associés (salaires, gratification, frais de mission, frais de publication, frais d'équipement, etc.) Mutualiser avec l'action 6</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td></td> <td>Frais de réception</td> <td></td> <td></td> <td>Mise en place des recommandations ?</td> </tr> </tbody> </table>		< 50.000 €	Entre 50.000 € et 100.000 €	Entre 100.000 € et 150.000 €	Entre 150.000 € et 200.000 €	200.000 € <	A					1 ou 2 ETP (p.ex. 1 doctorat et 1 post-doctorat), 0,5 ou 1 ETP (p.ex. 2 Master), frais associés (salaires, gratification, frais de mission, frais de publication, frais d'équipement, etc.) Mutualiser avec l'action 6	B		Frais de réception			Mise en place des recommandations ?
	< 50.000 €	Entre 50.000 € et 100.000 €	Entre 100.000 € et 150.000 €	Entre 150.000 € et 200.000 €	200.000 € <														
A					1 ou 2 ETP (p.ex. 1 doctorat et 1 post-doctorat), 0,5 ou 1 ETP (p.ex. 2 Master), frais associés (salaires, gratification, frais de mission, frais de publication, frais d'équipement, etc.) Mutualiser avec l'action 6														
B		Frais de réception			Mise en place des recommandations ?														

Action n° 12	Renforcer la coopération régionale/transfrontalière et dynamiser le réseau de suivi existant							Priorité		
								1	2	3
Axes de travail	Axe 3 « Suivi et conservation du Lynx »									
Domaines	Étude			Protection et gestion				Communication		
Zones concernées	Sept départements du Massif des Vosges Coopération transfrontalière et inter-massifs (Vosges, Jura, Palatinat et Forêt-Noire)									
Calendrier	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B
	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
Contexte	<p>Les données utilisées pour la réalisation des cartes de présence régulière du Lynx sont recueillies par les correspondants du Réseau Loup-Lynx, transmises et centralisées au niveau des DDT (opérateurs logistiques et pilotes/coordonateurs départementaux du Réseau), pour ensuite être analysées, validées et exploitées par l'ONCFS. Depuis 1988, le Bulletin Lynx du Réseau est le document d'information générale sur l'actualité du suivi de l'espèce en France, qui est mis à disposition gratuitement sur le site internet de l'ONCFS avec une périodicité annuelle. A noter, de nouvelles modalités d'information sont actuellement à l'étude. Des réunions de restitution sont également organisées annuellement par les DDT et l'ONCFS dans l'ensemble des départements où le Réseau Loup-Lynx est installé.</p> <p>Aussi, les résultats d'autres suivis de terrain (p.ex. suivi hivernal intensif, suivi par piégeage photographique, etc.) conduits notamment par le CROC, l'ONF, l'association SOS FPL, etc. sont intégrés dans la base de données du Réseau Loup-Lynx et parfois présentés dans des rapports d'activités (p.ex. CROC) ainsi que dans les bulletins ou flash infos du Réseau, disponibles en ligne.</p> <p>D'autres structures réalisent un suivi du lynx dans le Massif des Vosges sans que cela n'alimente la base de données du Réseau Loup-Lynx et ne puisse contribuer à une bonne évaluation de l'état de conservation du Lynx dans le massif. Parmi ces structures, l'OCS et ses bénévoles sont fortement impliqués dans le suivi du Lynx sur le terrain dans le Massif des Vosges et le Jura alsacien. Chaque année, l'OCS rédige un rapport d'activité qui fait un bilan des données collectées par les bénévoles à l'aide notamment de cartographies (disponible sur demande). Depuis fin 2018, l'OCS publie également une lettre d'information « La Trace », disponible en ligne.</p> <p>En complément, pour les lynx équipés de colliers GPS (réintroduits en Allemagne dans le cadre du programme LIFE Luchs Pfälzerwald), des cartes délimitant les domaines vitaux des individus sont diffusées mensuellement aux membres du Parlement du Lynx et aux correspondants du Réseau Loup-Lynx, dans le cadre d'une coopération transfrontalière. Les lynx lâchés en Allemagne et qui viendraient s'installer en France, bénéficient d'un suivi de terrain (recherche de proies, suivi VHF) coordonné par le CROC avec l'appui de l'ONCFS.</p> <p>Le contexte de suivi du Lynx est bien particulier dans le Massif des Vosges :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Lynx est en danger critique d'extinction dans le massif. - Un programme de réintroduction a lieu dans un massif voisin, le Palatinat. - Les acteurs de terrain du massif ne coopèrent pas tous ensemble. <p>Pour parvenir à une bonne évaluation de l'état de conservation du Lynx dans le massif et éclairer les mesures de conservation, il apparaît donc nécessaire de poursuivre la coopération transfrontalière et de renforcer les échanges et le dialogue entre les acteurs de terrain du massif. Il est en effet impératif de réinstaurer et redynamiser un travail collaboratif autour du Lynx tout en respectant le fonctionnement et la position des acteurs/structures impliqués dans le suivi de l'espèce. A long terme, le manque de coopération pourrait aboutir à une démobilitation des prospecteurs de terrain, ce qui ne pourrait être que délétère pour le Lynx.</p>									
Objectifs de l'action	Améliorer la coopération entre les acteurs en charge du suivi de l'espèce ; Renforcer les dynamiques d'échange, de coopération et de travail actuelles.									
Description	<p>A) Mobiliser et fédérer l'ensemble des acteurs du Massif des Vosges impliqués dans le suivi du Lynx autour d'un objectif commun : la conservation de l'espèce</p> <p>Réunir l'ensemble des acteurs actuels du suivi du Lynx dans le Massif des Vosges afin de mettre en place un travail de concertation pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fédérer le plus d'acteurs possible autour de la récolte et de la transmission des données ; - Discuter de l'optimisation des suivis de terrain (p.ex. partages d'informations, mutualisation des moyens humains, matériels et techniques, etc.). - Discuter des modalités / conditions d'un partage / d'une mise en commun des données de Lynx (p.ex. dégradation des données, dans la base de données du Réseau Loup-Lynx, dans une base de données indépendante, etc.) et les limites de leur utilisation (p.ex. supports de restitution, etc.) pour l'évaluation annuelle de l'état de conservation du Lynx dans le massif. - Réfléchir à une démarche de convention d'utilisation et de gestion des données (s'appuyer sur le PNA Lynx). <p>Consolider et mieux structurer le réseau de scientifiques, naturalistes, gestionnaires impliqués dans le suivi du Lynx et faciliter les échanges entre les membres de ce réseau.</p>									

	<p>Au besoin, poursuivre la formation de nouveaux correspondants pour le Réseau Loup-Lynx.</p> <p>B) Renforcer les suivis et la coopération transfrontalière</p> <p>Poursuivre et formaliser les coopérations transfrontalières, notamment dans le cadre de la venue de lynx dans le Massif des Vosges depuis le Palatinat (SNU / programme LIFE Luchs Pfälzerwald), la Forêt-Noire (FVA BW) ou la Suisse (KORA) via le Jura alsacien.</p> <p>S'assurer d'une circulation de l'information réactive et efficace entre l'OFB (ex ONCFS) et les organismes référents lynx des pays limitrophes : SNU pour le Palatinat, FVA BW pour la Forêt-Noire et KORA pour la Suisse.</p> <p>Notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'assurer d'un partage des photographies des lynx susceptibles de se déplacer en France, en Allemagne et en Suisse afin de faciliter la photo-identification de ces individus. - Mettre en place de suivis coordonnés entre les trois pays en s'appuyant sur le PNA Lynx (suivi des individus par piégeage photographique, suivi génétique, suivi sanitaire, etc.). - Poursuivre le suivi des lynx lâchés dans le Palatinat qui viendraient s'installer dans le Massif des Vosges (p.ex. suivi GPS, suivi VHF, suivi de la prédation). - Organiser des réunions de groupes de travail transfrontaliers. <p>S'appuyer également sur l'ORK (Conférence du Rhin supérieur, groupe d'experts Lynx) et le Réseau EUROLYNX.</p> <p>C) Optimiser la circulation de l'information sur la présence de lynx (ascendante et descendante)</p> <p>Définir et appliquer une démarche facilitant la transmission rapide, efficace et transparente des données de Lynx (indices de présence, lynx tué illégalement, cas de déprédation) récoltées par les acteurs de terrain (correspondants, chasseurs, éleveurs, etc.) afin d'encourager la remontée d'information.</p> <p>Veiller à rassurer les acteurs par rapport à leur crainte d'éventuels dérangements consécutifs à la diffusion d'une information sur la présence d'un lynx (cadrer le cercle de diffusion pour assurer la confidentialité).</p> <p>Veiller à ce que l'informateur soit en retour informé du devenir de sa (ses) donnée(s) en termes de diagnostic (confirmé ou non lynx) puis de diffusion, valorisation de sa (ses) donnée(s).</p> <p>Assurer une communication régulière sur la localisation des individus connus du massif en élargissant la communication au-delà des correspondants du Réseau Loup-Lynx : identifier les publics (p.ex. forestiers, chasseurs, maires, etc.) en tenant compte de la sensibilité des données (p.ex. pour le grand public, garder « un flou » pour éviter le dérangement).</p> <p>S'appuyer sur le PNA Lynx concernant le Bulletin du Réseau et/ou le projet de création d'une plateforme de référence sur le lynx au niveau national.</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de réunions organisées ; Nombre d'acteurs acceptant de partager leurs données ; Démarche de transmission des données Lynx ; Conventions (si souhaitées).
Liens avec d'autres actions du PRA	Lien avec l'action 10 Lien avec les actions 4 et 5 de l'axe 1 « Coexistence avec la chasse et l'élevage »
Liens avec le PNA	Lien avec les objectifs A2.1, A2.2 et A2.3
Liens avec le PNCL	Lien avec l'action 21
Références	Partie I : I.3, I.12.1 CROC, 2014 ; 2015 ; 2016 ; 2017 ; Hurstel & Laurent, 2016b ; L'équipe animatrice Réseau Loup-Lynx 2014, 2016, 2018, 2019 ; http://lynx.vef.hr/public/ ; http://www.oncfs.gouv.fr/Bulletin-d-information-du-Reseau-Lynx-download131 ; https://www.loupfrance.fr ; http://www.eurolynx.org ; http://observatoire-carnivores-sauvages.fr/category/la-trace/ ;
Pilotes de l'action	12A : pilotage au niveau du massif par l'OFB (ex ONCFS). 12B : pilotage au niveau du massif par l'OFB (ex ONCFS) et le CROC. 12C : pilotage au niveau du massif par l'OFB (ex ONCFS) avec, au niveau départemental, les sept DDT.
Partenaires potentiels	ADCGG ; FDC ; CRPF/CNPF ; Syndicats des forestiers privés ; ONF ; CEN ; CSA ; PNR VN et BV ; GEML ; GEPMA ; Réseau Loup-Lynx ; CEFE ; OCS ; EcoFaune ; CROC ; acteurs des pays limitrophes (SNU, KORA, ORK, FVA BW, FWFRP) ; etc.
Partenaires financiers potentiels et coût estimé en €	État (AFB, DREAL, Commissariat de massif, etc.) / Europe / Régions / Collectivités territoriales (p.ex. Conseils Départementaux) / OFB (ex ONCFS) / FDC / AP TVB / AP EEDD / Autres financements publics (p.ex. universités, CNRS, ITTECOP, etc.) ou privés (p.ex. fondations (p.ex. Nature et Découvertes, UEM, FRB, WWF), parcs animaliers, l'Arrondi, parrainage, sponsoring, mécénat, dons) / etc.

Coût estimé en € sur la durée du plan hors salaires sauf ETP créé pour le plan :

	< 50.000 €	Entre 50.000 € et 100.000 €	Entre 100.000 € et 150.000 €	Entre 150.000 € et 200.000 €	200.000 € <
A	Frais de réception, frais de mission				
B					
C					

Action n° 13	Prendre en charge les lynx orphelins et les lynx blessés							Priorité		
								1	2	3
Axes de travail	Axe 3 « Suivi et conservation du Lynx »									
Domaines	Étude			Protection et gestion				Communication		
Zones concernées	Sept départements du Massif des Vosges									
Calendrier	2020 A B	2021 A B	2022 A B	2023 B	2024 B	2025 B	2026 B	2027 B	2028 B	2029 B
Contexte	<p>La vulnérabilité du Lynx face aux activités humaines (destruction illégale, trafic routier, etc.) est à l'origine d'individus pouvant se retrouver en difficulté (jeunes lynx orphelins, lynx blessés par collision routière ou victimes de tir, etc.).</p> <p>En France, parmi les cas avérés de lynx morts détectés par le Réseau Loup-Lynx (224 individus sur la période 1974-début 2019), environ 6% ont été retrouvés morts par tirs illégaux (14 cas) et 62 % par collision routière (138 cas). Dans le Jura suisse, sur la base de lynx portant des radioémetteurs, 70 % de la mortalité est causée par l'homme dont 32 % par les tirs illégaux et 29 % par les collisions routières. La prise en charge des lynx en difficulté est donc une nécessité afin de réduire le taux de mortalité et de contribuer à la conservation du Lynx en France.</p> <p>Depuis 1987, le Centre de sauvegarde Athénas, basé dans le Massif du Jura, recueille les lynx ayant besoin de soins (jeunes orphelins, individus blessés) en vue de les soigner et, si cela est possible, de les relâcher ensuite dans leur milieu naturel. Un suivi de ces lynx est assuré grâce à la pose de colliers GPS/VHF. Sur les 56 lynx recueillis par le centre depuis sa création, 17 individus ont pu être (ou seront prochainement) relâchés et suivis (11 jeunes et 5 adultes). En 2019, le Centre Athenas a inauguré une structure dont la capacité d'accueil instantanée dans d'excellentes conditions est de 25 individus (coût : 368 000 €). Il a également fait l'acquisition d'un nouveau fourgon d'intervention d'urgence financé par un partenariat. Pionnier en France, le Centre Athenas bénéficie d'une expertise de 30 années en matière d'analyse des situations d'urgence, de protocole et stratégie de capture ainsi que de suivi GPS et VHF (+ référentiel de caractérisation des cas de lynx en péril, de procédures d'urgence, cellule de veille, etc.).</p> <p>Dans le Massif des Vosges, il n'existe actuellement pas d'organismes similaire au Centre Athénas, proposant la même expertise, ni de procédure d'intervention clairement définie et partagée en cas de découverte d'un animal en difficulté.</p>									
Objectifs de l'action	Définir et mettre en place la procédure de prise en charge de lynx (jeunes ou adultes) en difficulté dans le Massif des Vosges ; Développer les moyens nécessaires pour une prise en charge rapide et efficace.									
Description	<p>A) Définir une procédure pour la prise en charge de lynx blessés ou orphelins dans le Massif des Vosges</p> <p>Deux cas de figure peuvent actuellement être rencontrés dans le Massif des Vosges :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La découverte de lynx blessés dont l'origine est le programme LIFE Luchs Pfälzerwald de réintroduction dans le Palatinat (lynx équipés d'un collier GPS et les lynx identifiés issus de la reproduction des lynx lâchés) ; - La découverte de lynx blessés non équipés de collier GPS ou de lynx orphelins. <p>Dans le premier cas, des échanges devront être réalisés entre la SNU pour convenir de la procédure souhaitée (prise en charge des lynx en Allemagne ou en France) puis mettre en œuvre les démarches réglementaires adéquates dans une dynamique d'anticipation.</p> <p>Dans le second cas, la procédure de prise en charge de lynx blessés ou orphelins dans le Massif des Vosges visera le rapatriement des lynx vers le Centre Athénas dans le Jura. A ce titre, elle pourra s'appuyer sur la Doctrine d'Intervention déjà co-rédigée par le Centre Athénas et la DREAL BFC pour la prise en charge des lynx jurassiens, et validée par le MTES et le CNPN depuis le 12/10/2012.</p> <p>La procédure vosgienne devra notamment détailler :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les différentes étapes à mettre en œuvre pour la prise en charge de ces lynx, de leur signalement à leur relâché et suivi dans le Massif des Vosges (signalement et relais de l'information, réseau de sentinelles, sécurisation des sites, capture, transport, soins par un vétérinaire, réhabilitation, protocole d'examen, collecte d'échantillons, suivi sanitaire, relâchés, suivi GPS/VHF, etc.). - Les démarches réglementaires à réaliser (dérogation ministérielle, etc.). - Les moyens matériel et humain nécessaires, ceux disponibles et ceux à acquérir. Ce travail passera par une étape de recensement des structures vosgiennes susceptibles de faciliter le travail (p.ex. centres de sauvegarde locaux, vétérinaires, OFB (ex ONCFS), CROC, etc.). - Le rôle de chaque partie prenante en s'assurant la transparence des informations (notamment les données issues des suivis devront faire l'objet de communication et profiter à différents programmes visant à améliorer nos connaissances sur l'écologie du Lynx pour une meilleure conservation). - Les besoins en formation. 									

	<p>B) Mettre en place la procédure définie dans le cadre de l'action 13A</p> <p>Une fois rédigée de manière concertée avec l'ensemble des parties prenantes, la procédure de prise en charge de lynx blessés ou orphelins dans le Massif des Vosges devra rapidement être opérationnelles. Dans cette perspective :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les démarches/dérogations réglementaires identifiées devront être réalisées/obtenues. - Les besoins humains et matériel manquant devront être acquis. - Des sessions de formation devront être planifiées en lien notamment avec le Centre Athénas. - Des recherches de financement devront être engagées. 																					
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p>	<p>Rédaction d'une procédure d'urgence « Massif des Vosges » pour la prise en charge de lynx (jeunes ou adultes) en difficulté (blessés, orphelins) dans le massif (de la capture au lâché/suivi) ; Création d'un réseau d'acteurs impliqués dans la procédure ; Obtention des autorisations réglementaires ; Acquisition des moyens humains et matériels ; Réalisation de sessions de formation.</p>																					
<p>Liens avec d'autres actions du PRA</p>	<p>Lien avec l'action 12</p> <p>Lien action 15 de l'axe 4 « Représentations et sensibilisation » (communiquer autour d'évènements comme la capture d'un lynx en détresse puis son lâché)</p>																					
<p>Liens avec le PNA</p>	<p>Lien avec l'objectif A2.6</p>																					
<p>Liens avec le PNCL</p>	<p>Lien avec l'action 3</p>																					
<p>Références</p>	<p>Partie I : I.9.4, I.9.5, I.12.2</p> <p>Breitenmoser-Würsten et al., 2007a ; L'équipe animatrice du Réseau Loup-Lynx, 2013a ; https://www.athenas.fr ;</p>																					
<p>Pilotes de l'action</p>	<p>13A : pilotage au niveau du massif par l'animateur du PRA en lien avec la DREAL GE, l'OFB (ex ONCFS), les centres de sauvegarde de la faune sauvage, la SNU.</p> <p>13B : pilotage au niveau du massif par l'animateur du PRA en lien avec la DREAL GE, l'OFB (ex ONCFS), les centres de sauvegarde de la faune sauvage, la SNU.</p>																					
<p>Partenaires potentiels</p>	<p>ADCGG ; FDC ; CRPF/CNPF ; Syndicats des forestiers privés ; ONF ; CEN ; CSA ; PNR VN et BV ; GEML ; GEPMA ; GORNA ; Réseau Loup-Lynx ; CROC ; OCS ; SAGIR ; DDPP ; DREAL BFC ; centre LPO Alsace, station de sauvegarde de Maßweiler ; Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse ; Parc animalier de Sainte Croix ; Réseau Loup-Lynx ; vétérinaire référent de l'ONCFS ; etc.</p>																					
<p>Partenaires financiers potentiels et coût estimé en €</p>	<p>État (AFB, DREAL, Commissariat de massif, etc.) / Europe / Régions / Collectivités territoriales (p.ex. Conseils Départementaux) / OFB (ex ONCFS) / FDC / AP TVB / AP EEDD / Autres financements publics (p.ex. universités, CNRS, ITTECOP, etc.) ou privés (p.ex. fondations (p.ex. Nature et Découvertes, UEM, FRB, WWF), parcs animaliers, l'Arrondi, parrainage, sponsoring, mécénat, dons) / etc.</p> <p><u>Coût estimé en € sur la durée du plan hors salaires sauf ETP créé pour le plan :</u></p> <table border="1" data-bbox="427 1301 1465 1570"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th>< 50.000 €</th> <th>Entre 50.000 € et 100.000 €</th> <th>Entre 100.000 € et 150.000 €</th> <th>Entre 150.000 € et 200.000 €</th> <th>200.000 € <</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td>Frais de réception, frais de mission, frais de reprographie (diffusion du protocole d'urgence)</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>Frais de réception, frais de mission</td> <td></td> <td>Mise en place du protocole en cas de découverte de lynx blessés ou d'orphelins</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			< 50.000 €	Entre 50.000 € et 100.000 €	Entre 100.000 € et 150.000 €	Entre 150.000 € et 200.000 €	200.000 € <	A	Frais de réception, frais de mission, frais de reprographie (diffusion du protocole d'urgence)						B	Frais de réception, frais de mission		Mise en place du protocole en cas de découverte de lynx blessés ou d'orphelins			
		< 50.000 €	Entre 50.000 € et 100.000 €	Entre 100.000 € et 150.000 €	Entre 150.000 € et 200.000 €	200.000 € <																
A	Frais de réception, frais de mission, frais de reprographie (diffusion du protocole d'urgence)																					
B	Frais de réception, frais de mission		Mise en place du protocole en cas de découverte de lynx blessés ou d'orphelins																			

Action n° 14	Recenser, compléter et évaluer les études sur les représentations								Priorité		
									1	2	3
Axes de travail	Axe 4 « Représentations et sensibilisation »										
Domaines	Étude			Protection et gestion				Communication			
Zones concernées	Sept départements du Massif des Vosges										
Calendrier	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	
	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	
	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	
Contexte	<p>Dans le Massif des Vosges, les enquêtes et études sociales restent limitées et anciennes, ce qui constitue un frein à l'identification des problèmes culturels, sociaux et économiques liés à la coexistence avec le Lynx. Plusieurs projets ou études ont concerné les aspects sociologiques et psychosociologiques liés à la présence de l'espèce (p.ex. Vourc'h, 1990 et Christen, 2016), la place du Lynx dans le massif (p.ex. Scheid, 2013), ou encore la perception du Lynx par le grand public (p.ex. GEPMA/Alsace Nature, 2004 in Scheid, 2013).</p> <p>Plus précisément, l'étude de Vourc'h (1990), réalisée pour le Ministère de l'Environnement suite au programme de réintroduction de lynx dans le Massif des Vosges entre 83 et 93, a visé à mener une réflexion sur les problèmes sociologiques et psychosociologiques auxquels ces lâchés ont conduit et les difficultés d'acceptation associées. Le sondage réalisé par le GEPMA et Alsace Nature en 2004 indique quant à lui que 79 % des personnes interrogées sont pour le retour du Lynx dans le Massif des Vosges.</p> <p>Actuellement, les projets portant sur les représentations du Lynx par différents publics sont menés dans les Vosges du Nord auprès des scolaires (projet « Œil de Lynx » avec les Piverts), des chasseurs (laboratoire SAGE, UMR 7363, CNRS-Unistra), voire auprès de l'ensemble des acteurs concernés par l'espèce (Parlement du Lynx). Ces projets clés ne sont donc menés que sur un secteur restreint du massif.</p> <p>Il apparaît ainsi qu'il est d'une part nécessaire de poursuivre les projets en cours, de les compléter (p.ex. Behr et al., 2017 ; Piédallu et al., 2016, 2018 ; Cervený et al., 2019) et de les déployer dans le reste du Massif des Vosges de par l'importance d'identifier les connaissances et les opinions, d'étudier les dimensions sociales liées à la coexistence avec le Lynx et de construire un savoir sociologique accessible.</p> <p>Afin d'évaluer l'efficacité des études et des projets de communication et de sensibilisation et de les améliorer, il s'avère aussi nécessaire d'étudier les transformations des représentations sociales des publics ciblés. Actuellement dans le Massif des Vosges, il n'existe aucun suivi des évolutions des images ni aucune évaluation des projets menés.</p>										
Objectifs de l'action	Inventorier, poursuivre, étoffer et élargir l'emprise spatiale des projets en sciences humaines et sociales dans le Massif des Vosges ; Évaluer les processus de concertation ; Proposer et mettre en œuvre des outils permettant de percevoir et analyser les transformations des représentations qui découlent des actions de sensibilisation.										
Description	<p>A) Poursuivre et compléter les études en sciences humaines et sociales</p> <p>Conduire un état des lieux des études existantes : inventorier et compiler l'ensemble des études portant sur le Lynx (enquêtes, entretiens, etc.). Résumer leurs objectifs et principaux résultats, en tirer des conclusions pour les actions envisagées dans le cadre du PRA ainsi que pour les futures études à conduire.</p> <p>Mettre en place des projets de recherche en sciences humaines et sociales en s'inspirant notamment d'autres travaux conduits sur le Lynx ou sur d'autres grands carnivores en Europe.</p> <p>Travailler sur les représentations du Lynx auprès des publics cibles (chasseurs, éleveurs, associations de protection de la nature, grand public, habitants des territoires concernés, élus locaux, gestionnaires, etc.) et les éventuelles controverses que suscite sa présence.</p> <p>Ne pas se focaliser uniquement sur le Lynx mais porter également le regard sur son habitat, ses menaces : connaître la perception des corridors écologiques et des aménagements, connaître la perception des destructions illégales, la façon dont ces représentations peuvent influencer l'expansion du Lynx.</p> <p>Veiller à ce que ces études soient des outils de compréhension des acteurs, qui pourraient aider à mieux construire et mettre en œuvre la conservation du Lynx dans le Massif des Vosges.</p> <p>Co-construire les études avec les acteurs locaux en profitant également de certaines actualités en lien avec la connaissance fine de présence de lynx (p.ex. secteur de présence d'Arcos depuis début 2017 dans les Hautes-Vosges, secteur de présence de Libre depuis fin 2019 dans les Vosges moyennes).</p> <p>Action pouvant impliquer l'accueil d'étudiants en stages de L3, de master 2, de doctorants et post-doctorants.</p> <p>B) Évaluer les processus de concertation</p> <p>Évaluer les effets des actions de concertation existantes (p.ex. Parlement du lynx dans les Vosges du Nord) et celles à venir dans le cadre du PRA (voir action 17) sur l'acceptation sociale du Lynx (p.ex. à partir d'entretiens semi-directifs).</p>										

	<p>C) Valoriser les résultats en proposant des outils opérationnels</p> <p>Définir des indicateurs d'acceptation/des représentations du sauvage/des grands prédateurs en lien avec les problématiques du noyau vosgien.</p> <p>Optimiser la diffusion des résultats pour appuyer les projets de sensibilisation (visée opérationnelle).</p> <p>Rédiger des rapports, des articles scientifiques, communiquer oralement sur les résultats auprès des différents publics et acteurs.</p>																				
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Inventaire des études ; Inventaire des indicateurs et outils de suivi ; Nombre d'études sur les représentations ; Nombre d'indicateurs et outils mis en place ; Nombre d'études en sciences sociales ; Rapports, communications et articles scientifiques ; Documents vulgarisés.																				
Liens avec d'autres actions du PRA	Lien avec les actions 15, 16 et 17 Lien avec les actions 4 et 5 de l'axe 1 « Coexistence avec la chasse et l'élevage »																				
Liens avec le PNA	Lien avec les objectifs A1.5 et A3.1																				
Liens avec le PNCL	Lien avec l'action 16																				
Références	Partie I : I.8, I.9.3, I.10.I, I.12.4 Behr et al., 2017 ; Christen et al., 2016 ; Herrenschmidt, 1988 ; GEPMA, 2004 in Scheid, 2013 ; Marc, 2015 ; Piédallu et al., 2016, 2018 ; Scheid, 2013 ; Vourc'h, 1990 ;																				
Pilotes de l'action	14A : pilotage au niveau du massif par le Laboratoire SAGE de l'Univ. de Strasbourg, l'OHM Pays de Bitche / 2L2S / LIEC / Univ. de Lorraine. 14B : pilotage au niveau du massif par le Laboratoire SAGE de l'Univ. de Strasbourg, l'OHM Pays de Bitche / 2L2S / LIEC / Univ. de Lorraine. 14C : pilotage au niveau du massif par le Laboratoire SAGE de l'Univ. de Strasbourg, l'OHM Pays de Bitche / 2L2S / LIEC / Univ. de Lorraine.																				
Partenaires potentiels	PNR VN et BV ; CINE Atouts Hautes-Vosges ; Etc Terra ; Les Piverts ; Lycée Tessier de Bitche ; Lycée agricole de Mirecourt ; Maison de la Nature de Vosges Saônoises ; Musée d'histoire Naturel et d'Ethnographie de Colmar ; OCCE ; Réseau REEVON ; Réseau Ter'o ; Association de Parc animalier de Sainte Croix ; Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse ; FERUS ; GEML ; GEPMA ; Luchs-Projekt Pfälzerwald Vosges du Nord ; CEN ; Club vosgien ; Comité de promotion touristique collective du Massif des Vosges ; Alsace Destination Tourisme ; CROS Grand Est ; Fédération Française de Randonnée ; Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne ; CROC ; CEFE ; ensemble des acteurs du territoire concernés par le Lynx (chasseurs, éleveurs, collectivités territoriales, gestionnaires forestiers, etc.) ; etc.																				
Partenaires financiers potentiels et coût estimé en €	<p>État (AFB, DREAL, Commissariat de massif, etc.) / Europe / Régions / Collectivités territoriales (p.ex. Conseils Départementaux) / OFB (ex ONCFS) / FDC / AP TVB / AP EEDD / Autres financements publics (p.ex. universités, CNRS, ITTECOP, etc.) ou privés (p.ex. fondations (p.ex. Nature et Découvertes, UEM, FRB, WWF), parcs animaliers, l'Arrondi, parrainage, sponsoring, mécénat, dons) / etc.</p> <p><u>Coût estimé en € sur la durée du plan hors salaires sauf ETP créé pour le plan :</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>< 50.000 €</th> <th>Entre 50.000 € et 100.000 €</th> <th>Entre 100.000 € et 150.000 €</th> <th>Entre 150.000 € et 200.000 €</th> <th>200.000 € <</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td rowspan="3">Frais de mission (p.ex. en 2021, 3 500 € pour 35 étudiants / OHM)</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td rowspan="3">Éventuels master 2, doctorants, post-doctorants</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>C</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		< 50.000 €	Entre 50.000 € et 100.000 €	Entre 100.000 € et 150.000 €	Entre 150.000 € et 200.000 €	200.000 € <	A	Frais de mission (p.ex. en 2021, 3 500 € pour 35 étudiants / OHM)				Éventuels master 2, doctorants, post-doctorants	B				C			
	< 50.000 €	Entre 50.000 € et 100.000 €	Entre 100.000 € et 150.000 €	Entre 150.000 € et 200.000 €	200.000 € <																
A	Frais de mission (p.ex. en 2021, 3 500 € pour 35 étudiants / OHM)				Éventuels master 2, doctorants, post-doctorants																
B																					
C																					

Action n° 15	Renforcer les dispositifs de sensibilisation et de communication autour du Lynx							Priorité		
								1	2	3
Axes de travail	Axe 4 « Représentations et sensibilisation »									
Domaines	Étude			Protection et gestion				Communication		
Zones concernées	Sept départements du Massif des Vosges									
Calendrier	2020 A B C	2021 A B C	2022 B C	2023 B C	2024 B C	2025 B C	2026 B C	2027 B C	2028 B C	2029 B C
Contexte	<p>Depuis les années 80, de nombreuses actions de sensibilisation et de communication ont été conçues et animées dans Massif des Vosges par différentes structures du territoire (p.ex. Alsace Nature, CROC, GEPMA, Les Piverts, Luchs-Projekt Pfälzerwald / Vosges du Nord, ONCFS, PNR Ballons des Vosges et PNR Vosges du Nord, etc.) pour plusieurs publics (scolaires, public familial, acteurs locaux, etc.). Ces projets ont conduit à l'élaboration de différentes démarches : outils et supports pédagogiques (séquences d'animations, activités pédagogiques), expositions, conférences, posters, brochures, etc.</p> <p>C'est en 1987 que la première initiative du genre a vu le jour avec le Ministère de l'Environnement et le WWF France qui ont lancé le jeu concours « Œil de Lynx » à destination des élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et des Vosges.</p> <p>Dans cette même dynamique, l'association Les Piverts a créé en 2001 le projet « Œil de Lynx »⁶ et l'anime chaque année afin de sensibiliser des classes du territoire du Parc Naturel des Vosges du Nord à la présence d'un prédateur et plus particulièrement du lynx.</p> <p>Également, le PNR des Vosges du Nord a lancé en 2018 une campagne de sensibilisation « Ici le Lynx » (brochure pédagogique, cartes postales, posters, etc.). Des conférences et animations avec supports pédagogiques sont également organisées régulièrement sur le thème du Lynx dans le massif (voir Partie I.12.5.). Par ailleurs, le PNR des Ballons des Vosges⁷ et le CROC⁸ proposent chacun une exposition pédagogique sur le Lynx.</p> <p>D'autres structures des réseaux d'EEDD (ARIENA, LorEEN, etc.) comme le CPIE des Hautes-Vosges, la Maison de la Nature du Sundgau et le parc zoologique de Mulhouse ont également travaillé sur cette thématique dans le cadre de leurs animations.</p> <p>La majorité des projets ainsi que des outils conçus restent localisés sur des secteurs précis du massif. Un recensement (à actualiser depuis le travail de Marc, 2015) et une évaluation de l'existant s'avèrent nécessaires afin de mettre en relation les acteurs de l'EED du Massif des Vosges autour du Lynx autour des enjeux de sensibilisation du Lynx pour valoriser, mutualiser et renforcer au mieux le travail déjà réalisé et développer au besoin de nouvelles démarches et projets pédagogiques, de sensibilisation et de communication. Une réflexion sur les actions de communication complémentaires aux actions de sensibilisation reste également à mener.</p> <p>Actuellement, même si l'intérêt porté au Lynx est croissant, il est relativement mal connu du public (jeune public, grand public et utilisateurs de la nature, professionnels). De plus, il n'existe pas de réseau officiellement mis en place autour de démarches de projets pédagogiques, de sensibilisation ou de communication sur le Lynx, permettant de favoriser les échanges entre acteurs et la visibilité des projets et des outils associés.</p>									
Objectifs de l'action	Réaliser l'état des lieux des projets et démarches pédagogiques autour de la sensibilisation sur le Lynx ; Évaluer les projets existants en mettant en corrélation les objectifs publics et résultats ; Mettre en relation les acteurs de l'EEDD autour de la question de la sensibilisation sur le lynx afin de mutualiser les compétences, les démarches, les outils et ressources pédagogiques ; Développer au besoin de nouvelles démarches et projets pédagogiques ; Donner de la visibilité aux projets pédagogiques réalisés, aux supports de communications inhérents aux projets ou complémentaires.									
Description	<p>A) Organiser un séminaire sur le thème : « Le Lynx dans le Massif des Vosges : mieux le connaître pour mieux vivre avec lui » (l'intitulé pourra évoluer)</p> <p>Organiser un séminaire à destination des acteurs de l'éducation à la nature et à l'environnement des départements du Massif des Vosges, en partenariat avec l'ARIENA et LorEEN en particulier.</p> <p>Les objectifs de ce séminaire seront notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunir les acteurs de l'éducation à la nature et à l'environnement intéressés par la thématique du Lynx et souhaitant s'impliquer dans la mise en place de démarches et de projets pédagogiques sur le Lynx ainsi que le développement d'outils associés. 									

⁶ http://lespiverts.org/telechargements/2017/09/projet_peda_ODL_2017_2018.pdf

⁷ <https://www.parc-ballons-vosges.fr/productions/les-expositions/lynx-patrimoine-vivant/>

⁸ http://croc-asso.org/croc/Exposition_lynx_boreal.html

- Permettre à ces acteurs de présenter et partager leurs démarches de projets et leurs outils, leurs bilans sur les actions menées, d'échanger sur leurs attentes et leurs besoins, de partager leur expérience et leur savoir-faire.
- Impliquer ces acteurs dans un projet/une dynamique commun/commune dont le rôle serait de fédérer et de promouvoir des démarches de projets et des outils sur le Lynx dans le Massif des Vosges.
- Identifier les premières pistes de travail pour renforcer les démarches, les projets et outils pédagogiques existants, en proposer de nouveaux.

Envisager l'invitation d'acteurs des sciences sociales travaillant sur les représentations du Lynx afin qu'ils présentent les résultats de leur recherche pour nourrir les réflexions des acteurs de l'éducation à la nature et à l'environnement.

Rédiger les actes du séminaire compilant les démarches de projets (projets pédagogiques, projets de sensibilisation, projets de communication) et les outils associés existants ainsi que les premières pistes de travail. Résumer les objectifs des démarches de projets et des outils, leurs principaux résultats, les indicateurs de suivis utilisés. Proposer les démarches de projets et outils à renforcer (contenu, emprise territoriale, etc.) et les nouvelles pistes à explorer. S'aider de la synthèse des connaissances du PRA (notamment les parties I.8, I.9, 1.10 et 1.12), de la plateforme de référence sur le lynx prévue dans le PNA Lynx⁹ ainsi que de Marc (2015).

B) Renforcer les démarches et projets pédagogiques autour de la sensibilisation sur le Lynx ainsi que les outils existants, en développer de nouveaux, évaluer leurs effets sur les représentations du Lynx, développer des actions de sensibilisation auprès de nouveaux publics

En s'appuyant sur les actes du séminaire de l'action 15A en lien avec la synthèse des connaissances rédigée dans le cadre du PRA :

- Cibler des thématiques : biologie, écologie, habitat, menaces, coexistence avec les activités humaines (chasse, élevage, ILTs, loisirs, etc.), rôles dans les écosystèmes, bienfaits économiques (contrôle ou la réduction de l'abondance des mésoprédateurs et des cervidés et, par conséquent, la réduction des dégâts qu'ils engendrent sur l'exploitation forestière ou le milieu agricole ; la réduction des collisions routières avec les grands ongulés ; etc.), mythes et réalité, etc.
- Choisir le type d'outil pédagogiques : animations, ouvrages de vulgarisation, livres pour enfants, plaquettes, brochures, autocollants, posters, expositions, films, jeux, sites internet, malles pédagogiques, etc.
- Prioriser les publics, par exemple :

Pour le jeune public (scolaires et centres de loisirs) :

Aider au développement du thème du Lynx (voire plus largement des grands carnivores) chez les acteurs de l'éducation à la nature et à l'environnement, dans les enseignements et les sorties scolaires (écoles maternelles et primaires, collèges, lycées, lycées agricoles, universités), etc.

Objectifs : communiquer auprès des plus jeunes qui seront ensuite écoutés par les plus grands (maillon stratégique), participer à l'évolution des représentations du Lynx en s'appuyant sur les jeunes générations.

Pour le grand public et les utilisateurs de la nature (chasse, photographie, géocaching, sports de plein air, VTT, randonnée, ski, etc.) :

Aider au développement du thème du Lynx (voire plus largement des grands carnivores) chez les acteurs de l'éducation à la nature et à l'environnement et les centres touristiques. Par exemple, diffuser des plaquettes sur l'espèce, organiser des conférences dans les communes du massif, proposer des sorties découverte, etc.

Objectifs : faire découvrir l'espèce aux habitants du territoire mais aussi au tourisme familial ; sensibiliser les utilisateurs de la nature aux risques de dérangement occasionnés par leurs pratiques (chasse, photographie, géocaching, sports de plein air, VTT, randonnée, ski, etc.) ; bonnes pratiques et conduite à adopter par rapport au Lynx et son habitat (s'appuyer sur le guide prévu dans le cadre du PNCL).

Pour les professionnels :

Pour les acteurs du monde de la chasse se référer à l'action 4 ; pour les acteurs du monde de l'élevage se référer à l'action 5 ; pour les gestionnaires de l'habitat et des ILTs se référer à l'action 9.

Autres acteurs à cibler dans le cadre de formations : collectivités territoriales, professionnels de l'enfance ou de l'éducation en général, animateurs de l'éducation populaire (périscolaires, centres socio-culturels, associations, etc.), accompagnateurs de montagne (VTT, raquettes, ski de randonnée), éducateurs sportifs, associations en général (club vosgien, club alpin, etc.), lycées agricoles, etc.

Objectifs : former pour démultiplier les actions de communication/sensibilisation ; d'une manière générale faire prendre conscience des menaces et des possibilités existantes pour coexister avec le Lynx (bonne pratique des loisirs, chasse, élevage, gestion et l'aménagement du territoire, politiques publiques liées aux infrastructures de transport, etc.) ; valoriser le travail des acteurs locaux et de toutes les parties prenantes dans leurs efforts d'adaptation à la présence du Lynx ou d'acquisition de connaissances sur l'espèce ; etc.

⁹ Site internet regroupant des informations sur l'espèce et les actions menées dans le cadre de son étude et de sa conservation, constituant une source fiable de diffusion des nouvelles et de ressources documentaires.

	<p>C) Identifier et concevoir les supports et stratégies de communication les mieux adaptés aux différents publics cibles en s'appuyant sur les actions de sensibilisation réalisées</p> <p>S'appuyer le cas échéant sur les actions conduites au niveau national.</p>																								
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de participants au séminaire ; Actes du séminaire ; Nombre de démarches de projets et d'outils renforcer et développer ; Nombre de structures impliquées dans ces projets ; Nombre d'utilisations et de personnes sensibilisées ; Fiches d'évaluation.																								
Liens avec d'autres actions du PRA	<p>Lien avec les actions 14, 16 et 17</p> <p>Lien avec les actions 4 et 5 de l'axe 1 « Coexistence avec la chasse et l'élevage » (informer, former, sensibiliser les chasseurs et les éleveurs)</p> <p>Lien avec l'action 9 de l'axe 2 « Habitat et connectivité écologique » (garantir la quiétude en cas de localisation d'une jeune portée, communiquer sur l'habitat du Lynx avec les gestionnaires, les aménageurs et les décideurs)</p> <p>Lien avec l'action 13 de l'axe 3 « Suivi et conservation du Lynx » (communiquer autour d'évènements comme la capture d'un lynx en détresse puis son lâché)</p>																								
Liens avec le PNA	Lien avec les objectifs A1.5 et A3.1																								
Liens avec le PNCL	Lien avec les actions 11 et 15																								
Références	<p>Partie I : I.9, I.10.2, I.12.5</p> <p>Marc, 2015 ; Bath et al., 2008 ; Couchamp et al., 2018 ; Ericsson & Heberlein, 2003 ; Heel et al., 2017 ; Lescureux et al., 2011 ; http://croc-asso.org/croc/Exposition_lynx_boreal.html ; http://lespiverts.org/evenements/journee-du-lynx/ ; https://www.parc-ballons-vosges.fr/productions/les-expositions/lynx-patrimoine-vivant/ ; https://www.ferus.fr/benevolat/pastoraloup ; https://www.ferus.fr/benevolat/parole-d-ours ;</p>																								
Pilotes de l'action	<p>15A : pilotage au niveau du massif par l'animateur du PRA (coordination uniquement) en lien avec les têtes de réseaux (ARIENA et LorEEN) et les PNR (Vosges du Nord et Ballons des Vosges).</p> <p>15B : pilotage au niveau du massif par l'animateur du PRA (coordination uniquement) en lien avec les têtes de réseaux (ARIENA et LorEEN), leurs membres ainsi que les PNR (Vosges du Nord et Ballons des Vosges).</p> <p>15C : pilotage au niveau du massif par l'animateur du PRA (coordination uniquement) en lien avec les têtes de réseaux (ARIENA et LorEEN), leurs membres ainsi que les PNR (Vosges du Nord et Ballons des Vosges).</p>																								
Partenaires potentiels	PNR VN et BV ; CINE Atouts Hautes-Vosges ; Etc Terra ; Les Piverts ; Lycée Tessier de Bitche ; Lycée agricole de Mirecourt ; Maison de la Nature de Vosges Saônoises ; Musée d'histoire Naturel et d'Ethnographie de Colmar ; OCCE ; Réseau REEVON ; Réseau Ter'o ; Association de Parc animalier de Sainte Croix ; Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse ; FERUS ; GEML ; GEPMA ; Luchs-Projekt Pfälzerwald Vosges du Nord ; CEN ; Club vosgien ; Comité de promotion touristique collective du Massif des Vosges ; Alsace Destination Tourisme ; CROS Grand Est ; Fédération Française de Randonnée ; Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne ; Laboratoire SAGE de l'Université de Strasbourg ; OHM Pays de Bitche / 2L2S / LIEC / Université de Lorraine ; CROC ; autres acteurs de l'EEDD : ARIENA, LorEEN, Maisons de la nature, éducation nationale ; têtes de réseau des professionnels du tourisme (UNI, Gîtes de France, etc.) ; etc.																								
Partenaires financiers potentiels et coût estimé en €	<p>État (AFB, DREAL, Commissariat de massif, etc.) / Europe / Régions / Collectivités territoriales (p.ex. Conseils Départementaux) / OFB (ex ONCFS) / FDC / AP TVB / AP EEDD / Autres financements publics (p.ex. universités, CNRS, ITTECOP, etc.) ou privés (p.ex. fondations (p.ex. Nature et Découvertes, UEM, FRB, WWF), parcs animaliers, l'Arrondi, parrainage, sponsoring, mécénat, dons) / etc.</p> <p><u>Coût estimé en € sur la durée du plan hors salaires sauf ETP créé pour le plan :</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>< 50.000 €</th> <th>Entre 50.000 € et 100.000 €</th> <th>Entre 100.000 € et 150.000 €</th> <th>Entre 150.000 € et 200.000 €</th> <th>200.000 € <</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td>Séminaire</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>B</td> <td></td> <td></td> <td>Formations, frais de reprographie, journée d'information, campagne de sensibilisation, etc.</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>C</td> <td></td> <td>Frais de reprographie, etc.</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		< 50.000 €	Entre 50.000 € et 100.000 €	Entre 100.000 € et 150.000 €	Entre 150.000 € et 200.000 €	200.000 € <	A	Séminaire					B			Formations, frais de reprographie, journée d'information, campagne de sensibilisation, etc.			C		Frais de reprographie, etc.			
	< 50.000 €	Entre 50.000 € et 100.000 €	Entre 100.000 € et 150.000 €	Entre 150.000 € et 200.000 €	200.000 € <																				
A	Séminaire																								
B			Formations, frais de reprographie, journée d'information, campagne de sensibilisation, etc.																						
C		Frais de reprographie, etc.																							

Action n° 16	Valoriser l'image du Lynx et renforcer son acceptation grâce au développement local							Priorité		
								1	2	3
Axes de travail	Axe 4 « Représentations et sensibilisation »									
Domaines	Étude			Protection et gestion				Communication		
Zones concernées	Sept départements du Massif des Vosges									
Calendrier	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	A B	A B	A B	B	B	B	B	B	B	B
Contexte	<p>Le Lynx est une espèce dont la présence sur un territoire peut engendrer des bénéfices économiques tant de par la place et le rôle qu'il est susceptible de jouer dans les écosystèmes que l'image qu'il renvoie et le capital sympathie qu'il suscite auprès du grand public. Cette approche économique et utilitaire ne diminue en rien la valeur intrinsèque que représente le Lynx pour de nombreuses personnes.</p> <p>Le Lynx peut en effet entraîner des bienfaits économiques par le contrôle ou la réduction de l'abondance des mésoprédateurs et des cervidés (réduction des dégâts qu'ils engendrent sur l'exploitation forestière ou le milieu agricole) ainsi que des recettes touristiques, récréatives, artisanales, etc. Dans certains pays, il permet le développement d'activités culturelles, récréatives et écotouristiques qui attirent les visiteurs. Cet attrait peut apporter une large gamme de revenus pour l'économie locale. Par exemple, dans plusieurs parcs nationaux d'Allemagne, le Lynx incarne un véritable emblème pour la conservation de la nature, l'écotourisme, la culture, la science et l'éducation. Dans le Palatinat, l'attractivité des visiteurs pour cette région est accentuée avec le retour du Lynx (programme LIFE Luchs Pfälzerwald de réintroduction de 20 lynx d'ici 2021) qui apparaît comme un atout pour le développement économique de la région.</p> <p>Dans le Massif des Vosges, l'usage de l'image du Lynx pourrait contribuer au développement local et à la valorisation des savoir-faire locaux (activités touristiques, artisanales et de loisirs, etc.). Pourtant, aucune enquête/étude n'a jusqu'à présent été conduite concernant les bienfaits économiques (avérés ou potentiels) que le Lynx pourrait apporter au massif et à ses habitants (équilibre sylvo-cynégétique, développement économique local, valorisation des savoir-faire, etc.). Concernant le rôle du Lynx dans les écosystèmes vosgiens, il ne peut actuellement qu'être estimé sur la base de la littérature scientifique et de projets conduits dans les massifs voisins comme le Palatinat ou le Jura. Le Massif des Vosges accueille en effet trop peu de lynx pour conduire une étude sur les relations proie-prédateur. Concernant les activités touristiques, artisanales et récréatives, on retrouve dans le massif certains noms de lieux qui évoquent la présence de l'espèce : Luchsfelsen, Luschbach, Luxengraben, Luxenberg, Luxwerb, Luchsberg, Luchsenkopf. Certains endroits font aussi référence à la présence actuelle ou historique de l'espèce dans le massif (p.ex. la fontaine du Lynx au milieu du village de Thannenkirch en Alsace, le panneau touristique près du col de la Schlucht sur le sentier des roches). L'image du Lynx véhiculée par ces lieux pourraient être exploitées à des fins touristiques par exemple.</p> <p>Plus largement, la promotion touristique du massif, la valorisation de produits et d'activités de qualité spécifiques du massif générant des recettes touristiques, récréatives, artisanales, pastorales, etc. sont autant de pistes pour (1) participer au développement local du territoire, (2) valoriser l'image du Lynx, (3) renforcer son acceptation, (4) communiquer sur lui, sur les aspects positifs de sa présence et améliorer son image ainsi que les représentations le concernant.</p>									
Objectifs de l'action	Valoriser l'image du Lynx dans le Massif des Vosges ; Développer une économie locale autour de cette image (offre touristique, récréative, artisanale, etc.) ; Promouvoir les savoir-faire locaux autour de cette image (pâtisserie, fromage, etc.) ; Renforcer la patrimonialisation du Lynx dans le massif.									
Description	<p>A) Créer un guide « Vers une meilleure acceptation du Lynx dans le Massif des Vosges : développer l'économie locale et promouvoir les savoir-faire grâce à son image »</p> <p>Créer un groupe de travail impliquant des scientifiques (écologues, sociologues, etc.), des économistes, des spécialistes du marketing, des spécialistes du tourisme, des artisans, etc. afin de dresser la liste des projets à conduire dans le Massif des Vosges afin de valoriser l'image du lynx tout en développant l'économie locale et les savoir-faire.</p> <p>Le groupe pourra notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur la synthèse des connaissances sur le Lynx rédigée dans le cadre du PRA (p.ex. Parties I.7, I.10.2, I.11, I.12.5) pour recenser les bénéfices/services avérés et potentiels de la présence du Lynx dans le Massif des Vosges (écologiques, touristiques, artisanaux, récréatifs, gastronomiques, etc.). - Recenser tous les projets touristiques, récréatifs, artisanaux, gastronomiques, etc. faisant déjà actuellement référence au Lynx dans le massif, évaluer/estimer leur impact économique, les compléter/développer le cas échéant. - S'appuyer sur l'action du PNCL qui vise à « Recenser toutes les attractions touristiques autour de la thématique du Lynx en France (sentiers pédagogiques, arts, gîtes, journée de découverte sur le terrain, etc.) ». <p>Exemples de projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projets touristiques (p.ex. des Gîtes « Pays du Lynx »), projets récréatifs (p.ex. des sentiers pédestres « Le Lynx dans nos forêts » pour des visites familiales récréatives et éducatives), projets 									

	<p>artisans (des pâtisseries, des fromages « Patte de lynx »), projets pastoraux (promouvoir le travail des éleveurs dans un massif où le Lynx vit), etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des coopérations avec les artisans, les structures de tourisme, les collectivités, les éleveurs, les syndicats, etc. afin d'utiliser l'image du Lynx pour valoriser les atouts du massif. - Mise en place d'un label (p.ex. articulation avec les réflexions nationales via EFESE), d'une griffe, etc. sur certains produits soulignant l'engagement des éleveurs dans leurs pratiques pour vivre en présence du Lynx. - Valoriser l'image du Lynx dans différents secteurs d'activité (agro-tourisme, éco-tourisme, élevage, autocollants, t-shirts, peluches, cartes postales, goodies, mugs, magnettes, porte-clés, etc.). <p>Si possible, s'associer aux initiatives existantes (p.ex. la marque « Parc »).</p> <p>B) Développer les projets proposés dans le guide</p> <p>En s'appuyant sur le guide « Vers une patrimonialisation du Lynx dans le Massif des Vosges : développer l'économie locale et promouvoir les savoir-faire vosgiens grâce à son image », mettre en place et promouvoir les projets visant à valoriser l'image du Lynx tout en développant l'économie locale et les savoir-faire.</p>																		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Guide « Vers une patrimonialisation du Lynx dans le Massif des Vosges : développer l'économie locale et promouvoir les savoir-faire vosgiens grâce à son image » ; Nombre de projets/services/produits de valorisation de l'image du Lynx ; Nombre de participants ; Nombre d'artisans ; Nombre de labels créés ; Nombre de structures utilisant les labels ; Nombre d'outils, de produits, de services, de savoir-faire, etc. développés pour l'économie locale et valorisant l'image du Lynx.																		
Liens avec d'autres actions du PRA	Lien avec les actions 14, 15 et 17 Lien avec les actions 4 et 5 de l'axe 1 « Coexistence avec la chasse et l'élevage »																		
Liens avec le PNA	Lien avec l'objectif A3.2																		
Liens avec le PNCL	Lien avec l'action 14																		
Références	Partie I : I.7, I.10.2, I.11, I.12.5 Courchamp et al., 2018 ; https://www.fromages.com/fr/fromage/67-patte-dours ; Ripple et al., 2014 ; White et al., 2015a ; WWF, 2000 ;																		
Pilotes de l'action	16A : pilotage au niveau du massif par le PNR VN et le PNR BV. 16B : pilotage au niveau du massif par le PNR VN et le PNR BV.																		
Partenaires potentiels	CINE Atouts Hautes-Vosges ; Etc Terra ; Les Piverts ; Lycée Tessier de Bitche ; Lycée agricole de Mirecourt ; Maison de la Nature de Vosges Saônoises ; Musée d'histoire Naturel et d'Ethnographie de Colmar ; OCCE ; Réseau REEVON ; Réseau Ter'o ; Association de Parc animalier de Sainte Croix ; Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse ; FERUS ; GEML ; GEPMA ; Luchs-Projekt Pfälzerwald Vosges du Nord ; CEN ; Club vosgien ; Comité de promotion touristique collective du Massif des Vosges ; Alsace Destination Tourisme ; CROS Grand Est ; Fédération Française de Randonnée ; Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne ; Laboratoire SAGE de l'Université de Strasbourg ; OHM Pays de Bitche / 2L2S / LIEC / Université de Lorraine ; CROC ; autres universités (écologues, économiste, spécialiste du marketing, etc.) ; gîtes de France ; artisans, commerçants et producteurs locaux ; etc.																		
Partenaires financiers potentiels et coût estimé en €	<p>État (AFB, DREAL, Commissariat de massif, etc.) / Europe / Régions / Collectivités territoriales (p.ex. Conseils Départementaux) / OFB (ex ONCFS) / FDC / AP TVB / AP EEDD / Autres financements publics (p.ex. universités, CNRS, ITTECOP, etc.) ou privés (p.ex. fondations (p.ex. Nature et Découvertes, UEM, FRB, WWF), parcs animaliers, l'Arrondi, parrainage, sponsoring, mécénat, dons) / etc.</p> <p><u>Coût estimé en € sur la durée du plan hors salaires sauf ETP créé pour le plan :</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>< 50.000 €</th> <th>Entre 50.000 € et 100.000 €</th> <th>Entre 100.000 € et 150.000 €</th> <th>Entre 150.000 € et 200.000 €</th> <th>200.000 € <</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td>1 service civique pour aider à la création du guide, frais de réception</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>B</td> <td></td> <td>Développement d'outils, de produits, de services, etc. pour développer l'économie locale en valorisant l'image du Lynx</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		< 50.000 €	Entre 50.000 € et 100.000 €	Entre 100.000 € et 150.000 €	Entre 150.000 € et 200.000 €	200.000 € <	A	1 service civique pour aider à la création du guide, frais de réception					B		Développement d'outils, de produits, de services, etc. pour développer l'économie locale en valorisant l'image du Lynx			
	< 50.000 €	Entre 50.000 € et 100.000 €	Entre 100.000 € et 150.000 €	Entre 150.000 € et 200.000 €	200.000 € <														
A	1 service civique pour aider à la création du guide, frais de réception																		
B		Développement d'outils, de produits, de services, etc. pour développer l'économie locale en valorisant l'image du Lynx																	

Action n° 17	Poursuivre et généraliser la concertation avec les acteurs du territoire							Priorité		
	1	2	3							
Axes de travail	Axe 4 « Représentations et sensibilisation »									
Domaines	Étude			Protection et gestion				Communication		
Zones concernées	Sept départements du Massif des Vosges avec un déploiement différent dans les Vosges du Nord et le reste du massif (Vosges moyennes, Hautes-Vosges, Vosges du Sud) Coopération transfrontalière (Vosges du Nord-Palatinat)									
Calendrier	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B
	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
Contexte	<p>La perception des grands carnivores est déterminée par des visions de la nature et de l'espace qui diffèrent entre les groupes d'acteurs ou groupes sociaux. Comprendre la perception que les différentes catégories d'acteurs ont du Lynx permet de mieux comprendre leurs points de vue, leurs peurs, leurs représentations et leurs comportements. C'est un élément crucial pour une acceptation des projets de conservation et leur réussite.</p> <p>L'implication des acteurs locaux et la prise en compte de leurs attentes, craintes et demandes dans la gestion/la conservation des grands carnivores sont indispensables et doivent se faire en amont des projets, à travers une réelle concertation. Le fait que chacun exprime explicitement sa perception des grands carnivores et de la nature, contribue à une compréhension mutuelle et à des débats plus fructueux sur les différentes stratégies de gestion/conservation et leurs implications. Faire participer les acteurs permet également d'atténuer le sentiment d'injustice et d'exclusion parfois présent et de favoriser ainsi la coopération entre les groupes.</p> <p>Dans le Massif des Vosges, les premières réintroductions de 83-93 ont été faites avant la fin du processus de concertation, engendrant des problèmes sociologiques et psychologiques ainsi qu'un sentiment de projet « passé en force », ignorant les contraintes et les réalités locales. Des critiques ont notamment été formulées concernant le manque de transparence du projet, le manque de consultation et d'information.</p> <p>Dans les Vosges du Nord en 2016, le « Parlement du Lynx » a été initié dans le cadre du programme LIFE Luchs Pfälzerwald (réintroduction de 20 lynx d'ici 2021 dans le Palatinat en Allemagne). Porté par le PNR des Vosges du Nord, ce processus participatif d'information, de concertation et d'implication visait à associer tous les groupes d'acteurs autour des problématiques liées à la présence du Lynx. Il a abouti à la rédaction d'un Livre blanc qui rassemble les propositions d'engagement des différents acteurs vis-à-vis de la coexistence. Il s'agit du seul processus de concertation mené à ce jour dans le Massif des Vosges concernant le Lynx.</p>									
Objectifs de l'action	Poursuivre la mise en place de projets de concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire ; Améliorer l'acceptation de la présence du Lynx ; Améliorer la coexistence avec les activités humaines.									
Description	<p>A) Poursuivre le Parlement du Lynx dans les Vosges du Nord (deuxième phase du Parlement) Réunir annuellement les membres du Parlement du Lynx afin de faire un bilan de l'avancement des engagements pris par les différents acteurs dans le Livre blanc de 2016. Poursuivre les échanges entre le Parlement du Lynx et le Parlement transfrontalier. Prévoir une actualisation du Livre Blanc avant la première évaluation du PRA (2024).</p> <p>B) Mettre en place un processus participatif dans le PNR des Ballons des Vosges pour aboutir à la rédaction d'un Livre blanc (s'appuyer sur le Parlement du Lynx) S'inspirer de la démarche du « Parlement du Lynx » mise en place dans les Vosges du Nord. Faire appel à des facilitateurs/médiateurs professionnels pour animer le processus de concertation. Veiller à s'assurer de la présence des acteurs localisés hors du territoire du parc (Vosges moyennes).</p> <p>C) Conduire d'autres actions de concertation dans le massif en associant les différents groupes d'intérêts Identifier les territoires prioritaires pour mettre en place d'autres actions de concertation (en s'appuyant au besoin sur les résultats apportés par les études sociologiques).</p>									
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Compte-rendu des réunions du Parlement du Lynx dans les Vosges du Nord (bilan annuel) ; Rédaction d'un Livre blanc dans les Hautes-Vosges ; Nombre de réunions de concertation.									
Liens avec d'autres actions du PRA	Lien avec les actions 14, 15 et 16 Lien avec les actions 4 et 5 de l'axe 1 « Coexistence avec la chasse et l'élevage »									
Liens avec le PNA	Lien avec les objectifs A1.2, A1.3 et A1.5									
Liens avec le PNCL	Lien avec les actions 10 et 13									

Références	Partie I : I.8, I.9.3, I.12.4 Bath et al., 2008 ; Benhammou, 2007 ; Heel et al., 2017 ; Jacobsen & Linnell, 2016 ; Lühtrath & Schraml, 2014 ; Parlement du Lynx des Vosges du Nord, 2016 ; Vourc'h, 1990 ; https://www.parc-vosges-nord.fr/article/le-parlement-du-lynx ;																								
Pilotes de l'action	17A : pilotage dans les Vosges du Nord par le PNR VN. 17B : pilotage dans les Hautes-Vosges par le PNR BV. 17C : pilotage au niveau du massif par le PNR VN et le PNR BV.																								
Partenaires potentiels	CINE Atouts Hautes-Vosges ; Etc Terra ; Les Piverts ; Lycée Tessier de Bitche ; Lycée agricole de Mirecourt ; Maison de la Nature de Vosges Saônoises ; Musée d'histoire Naturel et d'Ethnographie de Colmar ; OCCE ; Réseau REEVON ; Réseau Ter'o ; Association de Parc animalier de Sainte Croix ; Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse ; FERUS ; GEML ; GEPMA ; Luchs-Projekt Pfälzerwald Vosges du Nord ; CEN ; Club vosgien ; Comité de promotion touristique collective du Massif des Vosges ; Alsace Destination Tourisme ; CROS Grand Est ; Fédération Française de Randonnée ; Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne ; Laboratoire SAGE de l'Université de Strasbourg ; OHM Pays de Bitche / 2L2S / LIEC / Université de Lorraine ; CROC ; ensemble des acteurs du territoire concernés par le Lynx (chasseurs, éleveurs, collectivités territoriales, gestionnaires forestiers, etc.) ; etc.																								
Partenaires financiers potentiels et coût estimé en €	<p>État (AFB, DREAL, Commissariat de massif, etc.) / Europe / Régions / Collectivités territoriales (p.ex. Conseils Départementaux) / OFB (ex ONCFS) / FDC / AP TVB / AP EEDD / Autres financements publics (p.ex. universités, CNRS, ITTECOP, etc.) ou privés (p.ex. fondations (p.ex. Nature et Découvertes, UEM, FRB, WWF), parcs animaliers, l'Arrondi, parrainage, sponsoring, mécénat, dons) / etc.</p> <p><u>Coût estimé en € sur la durée du plan hors salaires sauf ETP créé pour le plan :</u></p> <table border="1" data-bbox="497 824 1394 1216"> <thead> <tr> <th></th> <th>< 50.000 €</th> <th>Entre 50.000 € et 100.000 €</th> <th>Entre 100.000 € et 150.000 €</th> <th>Entre 150.000 € et 200.000 €</th> <th>200.000 € <</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td></td> <td>Frais de réception, frais de facilitation (facilitateurs professionnels)</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>B</td> <td></td> <td></td> <td>Frais de réception, frais de facilitation (facilitateurs professionnels)</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>C</td> <td></td> <td>Frais de réception, autres frais</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		< 50.000 €	Entre 50.000 € et 100.000 €	Entre 100.000 € et 150.000 €	Entre 150.000 € et 200.000 €	200.000 € <	A		Frais de réception, frais de facilitation (facilitateurs professionnels)				B			Frais de réception, frais de facilitation (facilitateurs professionnels)			C		Frais de réception, autres frais			
	< 50.000 €	Entre 50.000 € et 100.000 €	Entre 100.000 € et 150.000 €	Entre 150.000 € et 200.000 €	200.000 € <																				
A		Frais de réception, frais de facilitation (facilitateurs professionnels)																							
B			Frais de réception, frais de facilitation (facilitateurs professionnels)																						
C		Frais de réception, autres frais																							

Action n° 18	Coordonner et mettre en œuvre le PRA Lynx Massif des Vosges								Priorité		
	1		2		3						
Axes de travail	<p>Axe 1 « Coexistence avec la chasse et l'élevage »</p> <p>Axe 2 « Habitat et connectivité écologique »</p> <p>Axe 3 « Suivi et conservation du Lynx »</p> <p>Axe 4 « Représentations et sensibilisation »</p>										
Domaines	Étude				Protection et gestion				Communication		
Zones concernées	<p>Massif des Vosges et territoire d'actions du PRA</p> <p>Coopération européenne, transfrontalière et inter-massifs (Palatinat, Vosges, Jura et Forêt-Noire)</p>										
Calendrier	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Contexte	<p>La phase opérationnelle du PRA Lynx Massif des Vosges a commencé en 2020 après sa présentation au CSRPN Grand Est fin 2019 et sa soumission à la consultation du public début 2020. La durée du programme est fixée à 10 ans (2020-2029) avec un bilan à mi-parcours et une réévaluation possible des actions tout au long du processus (voir le paragraphe c) « Calendrier » de la partie IV.3.2. « Modalités organisationnelles de la phase opérationnelle »). Le mode de gouvernance de cette nouvelle phase nécessite d'être formalisé et cadré afin de garantir le bon déroulement des actions. De plus, afin de garantir la cohérence du PRA, l'efficacité de ses actions et appuyer les différents acteurs et partenaires, un travail d'animation et de coordination avec les pilotes des actions, les acteurs de la politique publique, les partenaires techniques et financiers ainsi que le PNA Lynx doit être mené tout au long de la phase opérationnelle.</p> <p>L'évolution du PLMV en PRA Lynx Massif des Vosges implique tout d'abord que la DREAL Grand Est, en charge de la Déclinaison Régionale du PNA Lynx, en devienne le porteur. La DREAL Grand Est aura pour rôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De désigner un référent régional qui sera l'animateur du PRA. - De suivre la bonne mise en œuvre technique du PRA au quotidien. - D'assurer le suivi financier du PRA. - De faire le lien entre le PRA et le PNA. <p>Ce changement de structure porteuse entre le CROC (cellule de coordination) pour la phase rédactionnelle et la DREAL Grand Est pour la phase opérationnelle n'aura pas d'impact sur les parties prenantes du PRA ni sur le contenu du plan.</p> <p>De plus, le choix a été fait de conserver la gouvernance de la phase rédactionnelle du PRA de manière à poursuivre la dynamique de co-construction (démarche participative) et de participation de l'ensemble des acteurs du Massif des Vosges.</p> <p>Ainsi, à l'exception du comité de lecture qui n'a plus lieu d'être (rôle spécifique à la phase rédactionnelle), le mode de gouvernance de la phase opérationnelle du PRA s'appuiera sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La charte de coopération, notamment la validation grâce au gradient de consentement. - Le comité de pilotage (Copil) : <ul style="list-style-type: none"> o Le Copil sera composé des membres du Copil de la phase rédactionnelle (DREAL GE et BFC, OFB (ex ONCFS), Régions GE et BFC, PNR des Vosges du Nord et des Ballons des Vosges, Commissariat à l'aménagement du Massif des Vosges, DDT 67 et 88 (représentent des sept DDT du massif)), des rapporteurs (et/ou suppléants) des cinq groupes de travail ainsi que des pilotes des actions. Sa composition pourra être complétée selon les besoins du PRA. o Le Copil donnera les orientations stratégiques à suivre pour mettre en œuvre les actions du PRA et en suivra le bon déroulé. Il tiendra informé les cinq groupes de travail par l'intermédiaire de l'animateur du PRA et des rapporteurs. o Le Copil se réunira au minimum une fois par an pour le bilan annuel. - Les cinq groupes de travail : « Coexistence avec la chasse », « Coexistence avec l'élevage », « Habitat et connectivité écologique », « Suivi et conservation du Lynx » et « Représentations et sensibilisation » <ul style="list-style-type: none"> o La composition des cinq groupes de travail est celle de la phase rédactionnelle complétée par les nouveaux pilotes d'actions. Elle n'est pas figée et pourra évoluer selon les besoins du PRA. o Chaque groupe dispose d'un rapporteur et de son suppléant (désignés pendant la phase rédactionnelle). Il s'agit d'un porte-parole du groupe qui représente le groupe au comité de pilotage. De nouveaux rapporteurs et suppléants pourront être désignés selon les souhaits des groupes. 										

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les groupes de travail se réuniront au minimum lors du bilan à mi-parcours pour faire un point sur l'avancement des actions au cours des 5 premières années (points positifs, points négatifs, points à améliorer) et discuter de la nécessité ou non d'une réévaluation des actions. - L'animateur du PRA (équivalent de la cellule de coordination de la phase rédactionnelle) : <ul style="list-style-type: none"> ○ L'animateur devra avoir une bonne connaissance du Lynx, de son écologie, de sa répartition régionale et du réseau d'acteurs vosgiens, nationaux et des pays limitrophes. ○ Ses missions sont détaillées ci-dessous dans la description de la présente fiche action n°18. <p>Par ailleurs, des groupes de travail, des groupes d'experts, des cellules d'action pourront être créés (p.ex. pour les actions 1A, 2B, 2C, 7A, 8B, 9A, 11A, 12A, 16A, etc.). De même, des demandes de relectures pourront être formulées à des tiers avec l'accord des pilotes et partenaires des actions (p.ex. guides, supports de communication, études, etc.).</p> <p>Enfin, selon l'avancement du PRA, le comité de pilotage, les groupes de travail et l'animateur auront la possibilité de proposer des adaptations au mode de gouvernance dans le respect de la charte de coopération.</p>
Objectifs de l'action	Animer un réseau de partenaires techniques et financiers pour mettre en place les actions du PRA ; Animer une dynamique de conservation pour l'espèce dans le respect des besoins et enjeux de conservation identifiés dans le Massif des Vosges ; Suivre les actions et établir un bilan annuel et à mi-parcours (5 ans).
Description	<p>Pour la bonne coordination et mise en œuvre du PRA Lynx Massif des Vosges, le rôle de l'animateur du PRA sera de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivre et évaluer la réalisation des actions. Communiquer sur leur avancement aux différents organes de gouvernance (transparence de l'information). - Apporter au besoin son appui à la DREAL Grand Est dans le portage du PRA. - Apporter au besoin son appui aux pilotes des actions. - Piloter certaines actions en tant qu'animateur (p.ex. 4C, 5C, 9B, 13, 15). - Assurer une lisibilité du PRA (p.ex. site internet, plaquette/brochure de communication vulgarisée, réseaux sociaux, etc.) ainsi qu'une communication et un partage d'informations au niveau régional (Réseau Loup-Lynx, Parlement du Lynx, ORK, Comités départementaux Grands Carnivores, etc.), national (PNA Lynx, PNCL, etc.) et avec les autres pays européens qui abritent des populations de lynx (Allemagne et Suisse en particulier) ainsi que les structures européennes travaillant sur les grands carnivores (LCIE, UICN Cat Specialist Group, EUROLYNX, etc.). - Promouvoir la reconnaissance du PRA au niveau régional, national et européens (politiques, scientifiques, gestionnaires) en participant à des colloques, séminaires, etc. - Faire un bilan annuel des actions réalisées : rédiger un rapport d'avancement et le transmettre aux différents organes de gouvernance. - Organiser annuellement un comité de pilotage (au minimum) pour rendre compte des actions menées pour améliorer l'état de conservation du Lynx dans le Massif des Vosges et des actions à venir. - Organiser le bilan à mi-parcours (2024) en lien avec le comité de pilotage et les cinq groupes de travail pour rendre compte des actions menées depuis 5 ans et la nécessité ou non d'une réévaluation de certaines actions. Rédiger un rapport « Bilan à mi-parcours et poursuite du PRA ». Le transmettre aux différents organes de gouvernance. - Mobiliser les acteurs et les partenaires financiers afin de trouver les fonds nécessaires à la bonne réalisation des actions prévues. Monter les dossiers de demandes de subvention et rencontrer les partenaires potentiels. - Être en lien avec les animateurs du PNA Lynx et du PNCL afin d'assurer une bonne cohérence entre le PRA et les actions émergentes au niveau national.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Désignation d'un animateur ; Rédaction d'un rapport d'activité annuel : nombre d'actions engagées (prioritaires ou non, par rapport au nombre total prévu), nombre d'actions réalisées (prioritaires ou non, par rapport au nombre total prévu), nombre d'actions favorables (résultat attendu, atteint), nombre d'actions qui n'ont pas été favorables (identification des raisons), apports des partenaires financiers, dépenses réalisées, éléments qualitatifs sur les bilans d'actions, actions remarquables, etc. ; Rencontres annuelles du Copil ; Rencontres des groupes de travail ; Rédaction d'un rapport d'activité à mi-parcours ; Actualisation des actions ; Suivi des actions sur un tableau de bord.
Liens avec d'autres actions du PRA	Lien avec toutes les actions
Liens avec le PNA	Lien avec l'objectif 4
Liens avec le PNCL	Lien avec l'action 22
Références	
Pilotes de l'action	L'animateur du PRA (Déclinaison Régionale du PNA Lynx)

Partenaires potentiels	DREAL GE au titre de la Déclinaison Régionale du PNA Lynx / CNPN / CSRPN / Comité de pilotage du PRA / Cinq groupes de travail du PRA / OFB (ex ONCFS) / Pilote (DREAL BFC) et animateur du PNA Lynx										
Partenaires financiers potentiels et coût estimé en €	<p>État (DREAL, Commissariat de massif, etc.) / Europe / Régions / Collectivités territoriales (p.ex. Conseils Départementaux) / OFB (ex ONCFS) / FDC / AP TVB / AP EEDD / Autres financements publics (p.ex. universités, CNRS, ITTECOP, etc.) ou privés (p.ex. fondations (p.ex. Nature et Découvertes, UEM, FRB, WWF), parcs animaliers, l'Arrondi, parrainage, sponsoring, mécénat, dons) / etc.</p> <p><u>Coût estimé en € sur la durée du plan hors salaires sauf ETP créé pour le plan :</u></p> <table border="1" data-bbox="445 445 1445 629"> <thead> <tr> <th data-bbox="445 445 572 506">< 50.000 €</th> <th data-bbox="572 445 753 506">Entre 50.000 € et 100.000 €</th> <th data-bbox="753 445 924 506">Entre 100.000 € et 150.000 €</th> <th data-bbox="924 445 1112 506">Entre 150.000 € et 200.000 €</th> <th data-bbox="1112 445 1445 506">200.000 € <</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="445 506 572 629"></td> <td data-bbox="572 506 753 629"></td> <td data-bbox="753 506 924 629"></td> <td data-bbox="924 506 1112 629"></td> <td data-bbox="1112 506 1445 629">Création d'un poste d'animateur pour l'animation du plan, frais de mission (déplacement, réception, carburant), frais de structure, frais petit matériel</td> </tr> </tbody> </table>	< 50.000 €	Entre 50.000 € et 100.000 €	Entre 100.000 € et 150.000 €	Entre 150.000 € et 200.000 €	200.000 € <					Création d'un poste d'animateur pour l'animation du plan, frais de mission (déplacement, réception, carburant), frais de structure, frais petit matériel
< 50.000 €	Entre 50.000 € et 100.000 €	Entre 100.000 € et 150.000 €	Entre 150.000 € et 200.000 €	200.000 € <							
				Création d'un poste d'animateur pour l'animation du plan, frais de mission (déplacement, réception, carburant), frais de structure, frais petit matériel							

c) Principaux liens entre les actions du PRA

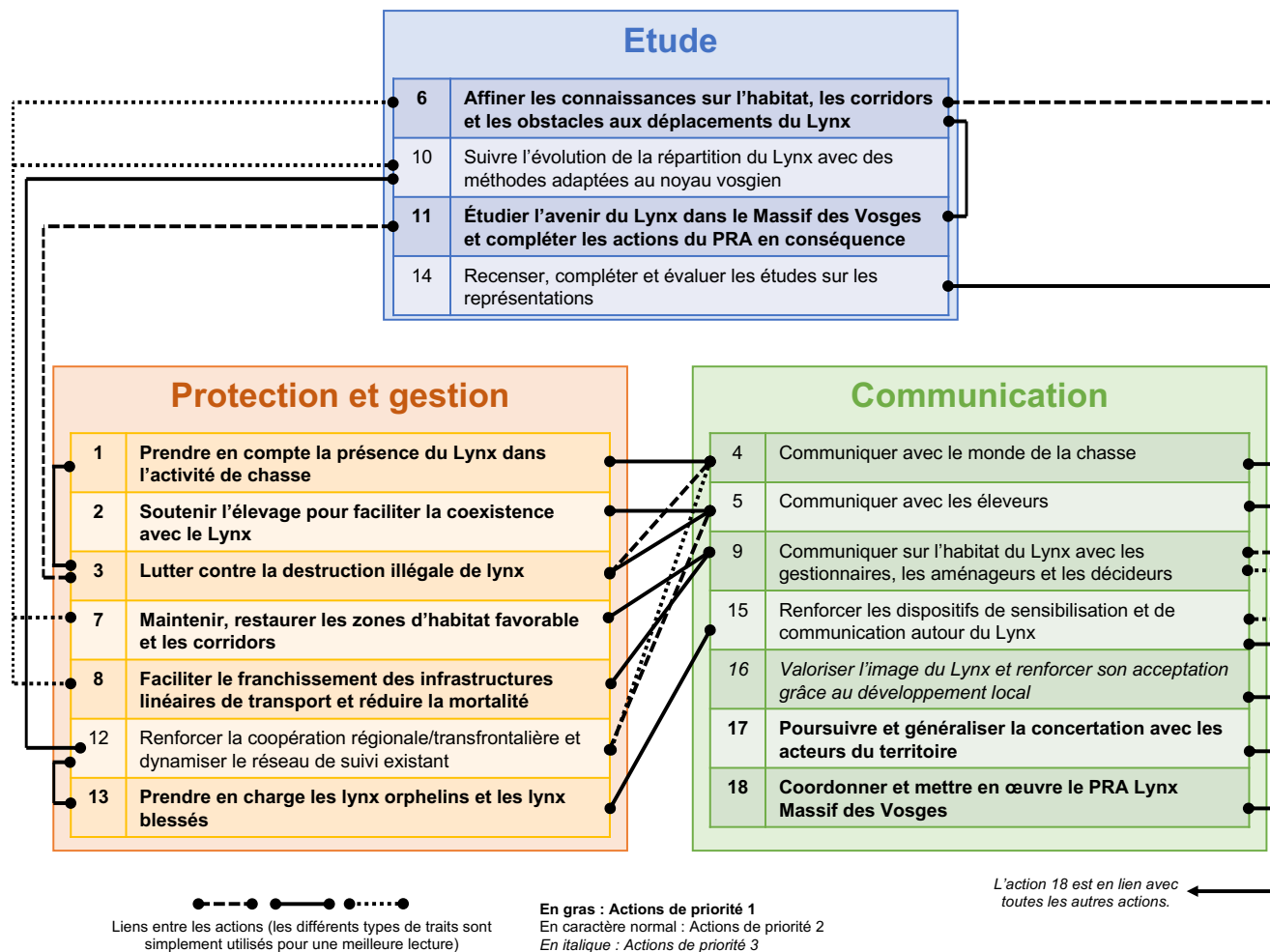


Figure 3 : Organigrammes représentant les principaux liens entre les 18 actions du PRA selon les trois domaines « Étude », « Protection et gestion » et « Communication ». Les priorités des actions sont également renseignées (voir légende).

d) Principaux liens avec les enjeux et les actions du PNA et du PNCL

Tableau 3 : Principaux liens entre les enjeux de conservation du PRA, du PNA (version soumise au CNPN fin 2020) et du PNCL pour rétablir le Lynx boréal dans un état de conservation favorable.

Enjeux identifiés dans le cadre du PRA <i>Massif des Vosges</i>	Enjeux identifiés dans le cadre du PNA <i>France</i>	Enjeux identifiés dans le cadre du PNCL <i>France</i>
Enjeu 1 : Faciliter la coexistence avec les activités humaines (chasse, élevage)	<p>- Améliorer l'acceptation de l'espèce en agissant sur les conflits avec les activités d'élevage et le monde de la chasse. En effet, même si l'ensemble des besoins optimaux du lynx étaient réunis d'un point de vue écologique (notamment une continuité d'habitats favorables et une connectivité fonctionnelle entre les différents noyaux de population), l'amélioration de la coexistence avec les activités humaines resterait un facteur déterminant pour rétablir cette espèce protégée dans un état de conservation favorable.</p> <p>- Lever les freins à la survie et à la dispersion des lynx en s'attaquant aux causes de mortalité anthropiques (collisions, destructions illégales), aux obstacles aux mouvements des individus et aux échanges entre les noyaux de population, et en renforçant les suivis (démographiques, sanitaires, génétiques) pour une réactivité accrue et des perspectives précises sur la viabilité des populations.</p>	Objectif opérationnel 3 : Améliorer la coexistence entre le Lynx et les activités humaines.
Enjeu 2 : Restaurer la connectivité écologique entre massifs (Jura, Vosges, Palatinat, Forêt-Noire) et maintenir un habitat favorable au sein du Massif des Vosges		Objectif opérationnel 2 : Améliorer la connectivité écologique de l'habitat du Lynx pour augmenter la quantité d'habitat disponible pour l'espèce.
Enjeu 3 : Réduire la mortalité d'origine anthropique (collisions et destructions illégales)		Objectif opérationnel 1 : Diminuer les causes de mortalité anthropique afin de favoriser l'accroissement local des populations.
Enjeu 4 : Consolider le réseau d'observateurs et développer des coopérations (régionales et transfrontalières) pour un meilleur suivi et une meilleure protection du Lynx		Objectif opérationnel 5 : Poursuivre et améliorer le suivi de l'espèce et mener des actions d'études et de recherche pour améliorer la conservation du Lynx
Enjeu 5 : Diffuser les connaissances sur le Lynx et sensibiliser sur les enjeux liés à sa conservation		Objectif opérationnel 4 : Favoriser l'acceptation sociale du Lynx et sa valorisation.

Tableau 4 : Principaux liens entre les actions du PRA, du PNA (version soumise au CNPN fin 2020) et du PNCL.

Actions du PRA	Liens avec les actions du PNA	Liens avec les actions du PNCL
Action 1 : Prendre en compte la présence du Lynx dans l'activité de chasse	Objectif A1.3 : Améliorer la coexistence avec les activités cynégétiques et la participation du monde de la chasse à la conservation de l'espèce	Action 12 : Prendre en compte la présence du Lynx dans l'activité de chasse
Action 2 : Soutenir l'élevage pour faciliter la coexistence avec le Lynx	Objectif A1.1 : Réduire les conflits avec les activités d'élevage	Action 8 : Effectuer un état des lieux des méthodes efficaces contre la prédation du Lynx et améliorer l'efficacité des moyens de protection des troupeaux Action 9 : Encourager et soutenir les éleveurs pour améliorer la coexistence avec le Lynx
Action 3 : Lutter contre la destruction illégale de lynx	Objectif A2.5 : Lutter contre la destruction illégale de lynx	Action 2 : Lutter contre les perturbations intentionnelles et les destructions illégales de Lynx
Action 4 : Communiquer avec le monde de la chasse	Objectif A1.3 : Améliorer la coexistence avec les activités cynégétiques et la participation du monde de la chasse à la conservation de l'espèce Objectif A1.5 : Améliorer l'acceptation de l'espèce grâce à l'appui des sciences sociales Objectif A2.4 : Caractériser le régime alimentaire du lynx en France et la prédation sur les ongulés sauvages et domestiques	Action 13 : Favoriser les échanges avec les chasseurs Action 19 : Étudier le régime alimentaire du Lynx sur le long terme
Action 5 : Communiquer avec les éleveurs	Objectif A1.2 : Informer, sensibiliser et échanger avec le monde de l'élevage Objectif A1.5 : Améliorer l'acceptation de l'espèce grâce à l'appui des sciences sociales Objectif A2.4 : Caractériser le régime alimentaire du lynx en France et la prédation sur les ongulés sauvages et domestiques	Action 10 : Poursuivre la communication avec les éleveurs Action 19 : Étudier le régime alimentaire du Lynx sur le long terme
Action 6 : Affiner les connaissances sur l'habitat, les corridors et les obstacles aux déplacements du Lynx	Objectif A1.4 : Améliorer la connectivité, favoriser les échanges entre les populations de lynx et réduire la mortalité liée aux collisions	Action 4 : Améliorer les connaissances des corridors écologiques et des obstacles aux déplacements du Lynx
Action 7 : Maintenir, restaurer les zones d'habitat favorable et les corridors		Action 5 : Développer des opérations de préservation et de restauration de l'habitat et de la connectivité de l'habitat entre massifs
Action 8 : Faciliter le franchissement des infrastructures linéaires de transport et réduire la mortalité		Action 1 : Aménager les passages (auto) routiers et ferroviaires pour diminuer la mortalité par collisions du Lynx Action 6 : Faciliter le franchissement des ouvrages (ILT, canaux)
Action 9 : Communiquer sur l'habitat du Lynx avec les gestionnaires, les aménageurs et les décideurs		Action 7 : Communiquer avec différents publics sur les besoins du Lynx en termes de continuité de son habitat et les risques liés aux ILT

Action 10 : Suivre l'évolution de la répartition du Lynx avec des méthodes adaptées au noyau vosgien	Objectif A2.1 : Renforcer le suivi de l'évolution des populations de lynx Objectif A2.2 : Améliorer les connaissances sur la diversité et la structure génétiques des populations de lynx Objectif A.2.3 : Organiser la surveillance sanitaire et améliorer les connaissances sur l'état de santé des populations de lynx	Action 17 : Améliorer le suivi régulier des populations et tenir à jour la cartographie de l'aire de répartition du Lynx
Action 11 : Étudier l'avenir du Lynx dans le Massif des Vosges et compléter les actions du PRA en conséquence	Objectif A2.2 : Améliorer les connaissances sur la diversité et la structure génétiques des populations de lynx Objectif A.2.3 : Organiser la surveillance sanitaire et améliorer les connaissances sur l'état de santé des populations de lynx	Action 18 : Étudier et mieux exploiter les dépouilles de lynx en améliorant l'accessibilité aux données, l'uniformisation des protocoles, l'interopérabilité des systèmes et la valorisation des résultats Action 20 : Mettre en place des études génétiques, éco-toxicologiques et éco-pathologiques sur le Lynx
Action 12 : Renforcer la coopération régionale/transfrontalière et dynamiser le réseau de suivi existant	Objectif A2.1 : Renforcer le suivi de l'évolution des populations de lynx Objectif A2.2 : Améliorer les connaissances sur la diversité et la structure génétiques des populations de lynx Objectif A.2.3 : Organiser la surveillance sanitaire et améliorer les connaissances sur l'état de santé des populations de lynx	Action 21 : Renforcer la coopération entre structures aux niveaux régional et transfrontalier pour améliorer les suivis, leur coût, mutualiser les connaissances et mieux répartir la charge de travail
Action 13 : Prendre en charge les lynx orphelins et les lynx blessés	Objectif A2.6 : Développer un réseau de prise en charge et de réhabilitation des lynx en détresse ou en difficulté temporaire	Action 3 : Renforcer et former un réseau national d'alerte pour le sauvetage des lynx en détresse (blessés, orphelins) et organiser les actions de sauvetage et de suivi de ces lynx
Action 14 : Recenser, compléter et évaluer les études sur les représentations	Objectif A1.5 : Améliorer l'acceptation de l'espèce grâce à l'appui des sciences sociales	Action 16 : Étudier la perception et l'acceptation du Lynx ainsi que l'impact des actions de communication sur leur évolution
Action 15 : Renforcer les dispositifs de sensibilisation et de communication autour du Lynx	Objectif A3.1 : Développer des outils d'information, d'éducation, de sensibilisation sur l'espèce et ses enjeux de conservation	Action 11 : Sensibiliser les pratiquants de sports et d'activités de plein air à la présence du Lynx pour éviter les perturbations non-intentionnelles Action 15 : Initier et renforcer la mise en place d'actions d'information, de sensibilisation et d'éducation sur le Lynx et les enjeux de sa conservation auprès de différents publics
Action 16 : Valoriser l'image du Lynx et renforcer sa patrimonialisation grâce au développement local	Objectif A3.2 : Explorer les aménités et les aspects positifs de la présence de l'espèce (économie liée à la nature)	Action 14 : Valoriser l'image du Lynx et sa préservation par le biais de productions et de services locaux
Action 17 : Poursuivre et généraliser la concertation avec les acteurs du territoire	Objectif A1.2 : Informer, sensibiliser et échanger avec le monde de l'élevage Objectif A1.3 : Améliorer la coexistence avec les activités cynégétiques et la participation du monde de la chasse à la conservation de l'espèce Objectif A1.5 : Améliorer l'acceptation de l'espèce grâce à l'appui des sciences sociales	Action 10 : Poursuivre la communication avec les éleveurs Action 13 : Favoriser les échanges avec les chasseurs
Action 18 : Coordonner et mettre en œuvre le PRA Lynx Massif des Vosges	Objectif 4 : Animer, coordonner, suivre et évaluer le PNA	Action 22 : Animer la mise en œuvre du plan et coordonner les actions

III.3 Modalités organisationnelles de la phase opérationnelle

a) Mode de gouvernance et poursuite du processus participatif

Initié et porté par le CROC (cellule de coordination) jusqu'à la fin de sa phase rédactionnelle, le PRA est à présent et pour toute la durée de la phase opérationnelle sous la responsabilité de l'État qui en assurera le portage et en déléguera l'animation à une structure du territoire selon les modalités prévues par l'action 18 (Figure 4).

La DREAL Grand Est aura ainsi pour rôle de désigner un référent régional qui sera l'animateur du PRA en faveur du Lynx dans le Massif des Vosges, de suivre la bonne mise en œuvre technique du PRA au quotidien, d'assurer le suivi financier du PRA et de faire le lien entre le PRA et le PNA.

Ce changement de structure porteuse entre le CROC (cellule de coordination) pour la phase rédactionnelle et la DREAL Grand Est pour la phase opérationnelle n'aura pas d'impact sur les parties prenantes du PRA ni sur son contenu.

De plus, il a été fait le choix de conserver la gouvernance de la phase rédactionnelle du PRA de manière à poursuivre la dynamique de co-construction (démarche participative, concertée et partagée) et de participation de l'ensemble des acteurs du Massif des Vosges.

Ainsi, à l'exception du comité de lecture qui n'a plus lieu d'être (rôle spécifique à la phase rédactionnelle), **le mode de gouvernance de la phase opérationnelle du PRA s'appuiera sur** (Figure 4) :

- **La charte de coopération** (notamment la validation grâce au gradient de consentement).
- **Un comité de pilotage** composé du Copil constitué pour la rédaction du PRA avec les rapporteurs (ou suppléant) des cinq groupes de travail, complétée par les pilotes des 18 actions.
- **Les cinq groupes de travail** qui représentent le comité technique et scientifique du PRA.
- **L'animateur du PRA.**

Par ailleurs, selon les besoins de chaque action, l'animateur du PRA interagira avec **les pilotes** des actions. Des groupes de travail, des groupes d'experts, des cellules d'action pourront aussi être créés. **La fiche action n°18 détaille les modalités de coordination et de mise en œuvre du PRA.**

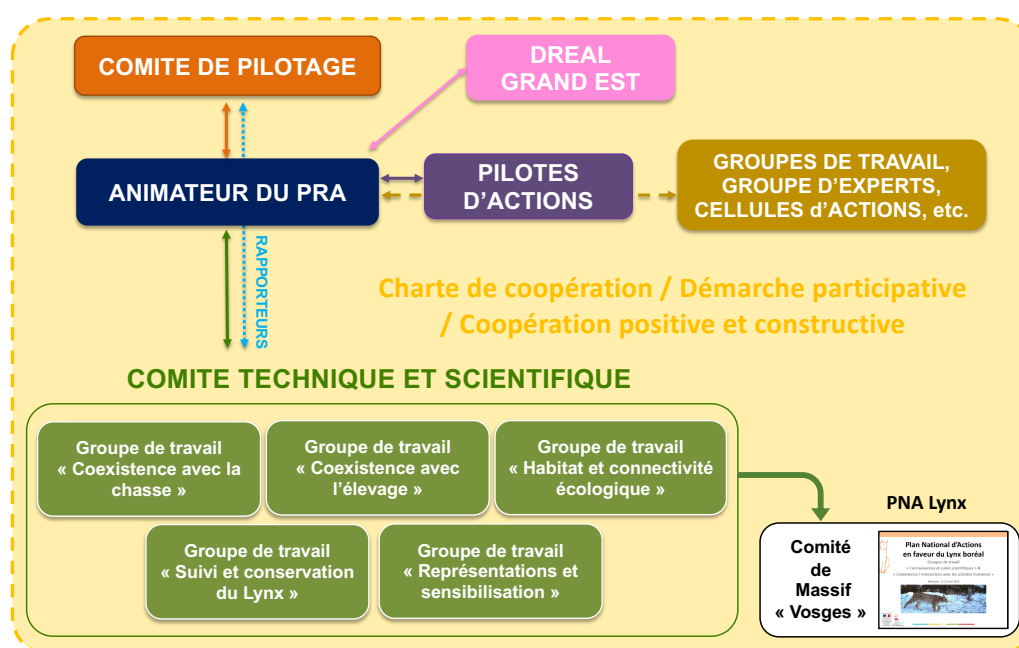


Figure 4 : Mode de gouvernance de la phase opérationnelle du PRA en faveur du Lynx dans le Massif des Vosges (2020-2029). La charte de coopération continue de cadrer la démarche participative d'élaboration du PRA. Le comité technique et scientifique du PRA continue de faire office de comité de massif « Vosges » pour le PNA Lynx.

b) Durée, suivi et évaluation du plan

La durée du PRA est fixée à la durée d'un PNA de conservation c'est-à-dire pour une période de 10 ans avec un bilan à mi-parcours, au bout de 5 ans. Lors de ce bilan, une évaluation sera réalisée afin de voir l'avancement des actions, l'efficacité des moyens mis en œuvre et de s'assurer que les actions sont bien en adéquation avec les objectifs fixés (en lien avec les enjeux). Ce bilan permettra aussi de discuter au besoin de la réorientation de certaines actions, de l'actualisation du PRA. En complément de ce bilan à mi-parcours, **un bilan annuel des actions sera réalisé pendant la durée du plan** (suivi des actions, avancement, réussites, difficultés rencontrées, etc.). Les indicateurs de suivi sont présentés dans chaque fiche action et sont présentés ici sous forme d'un tableau synthétique (Tableau 5). La liste n'est pas exhaustive. Au besoin, le comité de pilotage et les groupes de travail pourront revoir ces indicateurs et en définir de nouveaux.

Tableau 5 : Liste des indicateurs de suivi et d'évaluation du plan pour les 18 actions du PRA.

N°	Indicateurs et suivi d'évaluation
1	Construction d'un groupe de travail ; Comptes rendus de réunion ; Propositions et mise en œuvre d'actions concrètes visant à prendre en compte le Lynx dans l'activité de chasse (plans de chasse, minima, coût des baux, etc.) selon les législations en vigueur (droit local pour l'Alsace et la Moselle) et les propriétaires (forêts domaniales, forêts communales, forêts privées) ; Mention du Lynx dans les sept SDGC sur la base d'une trame commune ; Mémoire commun aux sept départements du massif.
2	Raccourcissement des délais de versement des indemnités ; Montant des crédits d'urgence mobilisés et délais ; Création d'un groupe de travail ; Comptes rendus de réunion ; Prise en compte des propositions issues des réflexions (2B) dans les futurs textes officiels en lien avec la protection des troupeaux et l'indemnité des dommages causés par le Lynx ; Création de la cellule d'action (embauche d'un coordinateur, gouvernance lisible et opérationnelle).
3	Document(s) technique(s) rédigé(s) ; Création du Réseau de veille/intervention/investigation ; Nombre de cas de destructions illégales ; Démarche formalisée pour la lutte contre la destruction illégale de Lynx ; Nombre de procédures engagées, de procès-verbaux, de condamnations ; Nombre de documents techniques produits ; Nombre de documents de sensibilisation produits ; Nombre d'organismes/acteurs destinataires de ces documents.
4	Nombre de supports de communication créés ; Nombre de réunions, formations, etc. réalisées ; Nombre de participants aux réunions, formations, etc. ; Nombre de nouveaux chasseurs impliqués dans le suivi du Lynx ; Procédure de diffusion information fluide et transparente ; Évolution des représentations chez les chasseurs.
5	Nombre de supports de communication créés ; Nombre de réunions, formations, etc. réalisées ; Nombre de participants aux réunions, formations, etc. ; Procédure de diffusion information fluide et transparente ; Évolution des représentations chez les éleveurs.
6	Variables d'habitat influençant la présence du Lynx dans le Massif des Vosges ; Carte d'habitat favorable ; Facteurs favorables et limitants l'installation du Lynx ; Représentations cartographiques des corridors suite aux modélisations ; Description des corridors, des zones de rupture de la continuité de l'habitat, des ouvrages de franchissement et des points noirs ; Nombre d'ouvrages de franchissement répertoriés ; Nombre de points noirs répertoriés ; Rapports, articles et communications scientifiques ; Création de bases de données ; Stages, thèses, post-doctorats et rapports/manuscrits/publications/communications.
7	Cartographie des zones de quiétude (avérée, potentielle) ; Procédure de signalisation d'une portée et de mise en œuvre d'une période de quiétude ; Document technique « Prise en compte du Lynx dans la gestion et l'aménagement du territoire » ; Nombre de SRGS et plans de gestion des réserves intégrant le Lynx ; Nombre d'outils pris en compte, nombre de démarches, taux de prise en compte du Lynx dans les politiques publiques et meilleur respect de la réglementation existante en matière de protection des milieux forestiers ; Nombre de projets d'aménagement du territoire où le Lynx a été pris en compte ; Nombre d'utilisation de l'outil ERC-Lynx.
8	Rétablissement de la connectivité au niveau du col de Saverne ; Nombre d'ouvrages de franchissement requalifiés ; Synthèse(s) rédigée(s) ; Nombre de documents de travail et d'engagement des sociétés concessionnaires d'autoroutes faisant mention du Lynx ; Comptes rendus du groupe d'experts ; Outils techniques élaborés ; Nombre de projets d'aménagement du territoire où le Lynx a été pris en compte ; Nombre d'utilisation de l'outil ERC-Lynx.
9	Nombre de participants au groupe de travail ; Nombre de réunions réalisées ; Nombre d'actions de sensibilisation et de formation menées autour du Lynx ; Nombre de documents d'aménagement parlant du Lynx ; Notre de guides distribués et retours d'avis ; Nombre de contacts suite à la distribution du guide ; Nombre d'utilisation de l'outil ERC-Lynx.
10	Nombre de suivis mis en place sur le terrain ; Listing des indices collectés ; Cartographie annuelle de l'aire de répartition détectée du Lynx dans le Massif des Vosges ; Fiches techniques « suivis » ; Nombre de réunions/échanges avec les experts (discussions sur les protocoles, harmonisation, etc.) ; Comptes rendus de ces échanges ; Mise en place de collaborations visant à formaliser le partage et la valorisation de données.
11	Nombre de rencontres du groupe de travail ; Rapports, articles et communications scientifiques ; Liste de recommandations ; Nombre de rencontres avec les autres acteurs ; Recommandations mises en œuvre ; Stages, thèses, post-doctorats et rapports/manuscrits/publications/communications.
12	Nombre de réunions organisées ; Nombre d'acteurs acceptant de partager leurs données ; Démarche de transmission des données Lynx ; Conventions (si souhaitées).
13	Rédaction d'une procédure d'urgence « Massif des Vosges » pour la prise en charge de lynx (jeunes ou adultes) en difficulté (blessés, orphelins) dans le massif (de la capture au lâché/suivi) ; Création d'un réseau d'acteurs impliqués dans la procédure ; Obtention des autorisations réglementaires ; Acquisition des moyens humains et matériels ; Réalisation de sessions de formation.
14	Inventaire des études ; Inventaire des indicateurs et outils de suivi ; Nombre d'études sur les représentations ; Nombre d'indicateurs et outils mis en place ; Nombre d'études en sciences sociales ; Rapports, communications et articles scientifiques ; Documents vulgarisés.
15	Nombre de participants au séminaire ; Actes du séminaire ; Nombre de démarches de projets et d'outils renforcer et développer ; Nombre de structures impliquées dans ces projets ; Nombre d'utilisations et de personnes sensibilisées ; Fiches d'évaluation.
16	Guide « Vers une patrimonialisation du Lynx dans le Massif des Vosges : développer l'économie locale et promouvoir les savoir-faire vosgiens grâce à son image » ; Nombre de projets/services/produits de valorisation de l'image du Lynx ; Nombre de participants ; Nombre d'artisans ; Nombre de labels créés ; Nombre de structures utilisant les labels ; Nombre d'outils, de produits, de services, de savoir-faire, etc. développés pour l'économie locale et valorisant l'image du Lynx.
17	Compte-rendu des réunions du Parlement du Lynx dans les Vosges du Nord (bilan annuel) ; Rédaction d'un Livre blanc dans les Hautes-Vosges ; Nombre de réunions de concertation.
18	Designation d'un animateur ; Rédaction d'un rapport d'activité annuel : nombre d'actions engagées (prioritaires ou non, par rapport au nombre total prévu), nombre d'actions réalisées (prioritaires ou non, par rapport au nombre total prévu), nombre d'actions favorables (résultat attendu, atteint), nombre d'actions qui n'ont pas été favorables (identification des raisons), apports des partenaires financiers, dépenses réalisées, éléments qualitatifs sur les bilans d'actions, actions remarquables, etc. ; Rencontre annuelle du Copil ; Rédaction d'un rapport d'activité à mi-parcours ; Actualisation des actions ; Suivi des actions sur un tableau de bord.

c) Calendrier

Le calendrier prévisionnel du PRA sur les 10 ans (2020-2029) est présenté dans le Tableau 6 ci-dessous. Une première évaluation avec un bilan est prévue au bout de 5 ans c'est-à-dire en 2024. Le PRA répondra également au besoin de remontée d'informations du PNA selon son calendrier d'évaluation.

Tout au long du processus de mise en œuvre du PRA, le comité de pilotage et les groupes de travail pourront réévaluer le calendrier du PRA afin de l'adapter au mieux aux résultats et à l'avancement des actions, selon l'urgence identifiée et en accord avec la démarche participative. En effet, les plans d'actions sont des outils évolutifs pendant toute la durée de leur mise en œuvre. Leur contenu est élaboré avec les exemples, les enseignements et les diagnostics tirés des études, des succès et des échecs passés ou à venir.

Ainsi, de nouvelles actions pourront être proposées et d'autres remaniées tout au long du PRA, dans le respect de la démarche participative, afin de s'assurer de tenir l'objectif fixé d'ici 10 ans : rétablir le Lynx boréal dans un état de conservation favorable dans le Massif des Vosges le plus rapidement possible et, surtout, de manière durable.

Tableau 6 : Calendrier des 17 actions sur la durée totale du PRA (10 ans). L'action 18 « Coordonner et mettre en œuvre le PRA Lynx Massif des Vosges » dure pendant toute la durée du plan. PO : Phase opérationnelle.

Axes de travail	Domaines	N° action	2020 Début de la PO	2021	2022	2023	2024 Bilan 5 ans	2025	2026	2027	2028	2029 Fin de la PO	
Axe 1 Coexistence avec la chasse et l'élevage	Protection et gestion	1	A B C	A C		A	B	A B	B	A		A	
		2	A B C D	A B C D	A C D	A B C D	A C D	A B C D	A C D	A B C D	A C D	A B C D	
		3	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B
	Communication	4	A B C D	A B C D	A B C D	A B C D	A B C D	A B C D	A B C D	A B C D	A B C D	A B C D	A B C D
		5	A B C D	A B C D	A B C D	A B C D	A B C D	A B C D	A B C D	A B C D	A B C D	A B C D	A B C D
Axe 2 Habitat et connectivité écologique	Étude	6	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	
	Protection et gestion	7	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	
		8	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	B C	B C	B C	B C	B C	
Communication	9	A B	A B	B	B	A B	A B	B	B	B	A B	A B	
Axe 3 Suivi et conservation du Lynx	Étude	10	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	
		11	A B	A B	A B					A B	A B	A B	
	Protection et gestion	12	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	
		13	A B	A B	A B	B	B	B	B	B	B	B	B
Axe 4 Représentations et sensibilisation	Étude	14	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	
	Communication	15	A B C	A B C	B C	B C	B C	B C	B C	B C	B C	B C	B C
		16	A B	A B	A B	B	B	B	B	B	B	B	B
		17	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C

d) Estimation financière

L'estimation financière du coût du PRA sur les 10 ans est présentée dans le Tableau 7 ci-dessous. Il s'agit d'une estimation qui ne limite pas le besoin en financement que nécessitera réellement la mise en œuvre du PRA par l'animateur, les pilotes d'actions et les partenaires associés. Le coût des actions du PRA sera présenté chaque année lors des bilans annuels et actualisé le cas échéant.

Tableau 7 : Estimation financière des 18 actions du PRA. Pour le détail, voir directement dans les fiches action.

N° action	Intitulé de l'action	< 50.000 €	Entre 50.000 € et 100.000 €	Entre 100.000 € et 150.000 €	Entre 150.000 € et 200.000 €	200.000 € <
1	Prendre en compte la présence du Lynx dans l'activité de chasse	A				
2	Soutenir l'élevage pour faciliter la coexistence avec le Lynx	B				C, D
3	Lutter contre la destruction illégale de lynx	A	B			
4	Communiquer avec le monde de la chasse	A, C				D
5	Communiquer avec les éleveurs	A, C, D				
6	Affiner les connaissances sur l'habitat, les corridors et les obstacles aux déplacements du Lynx					A, B (lien n°11)
7	Maintenir, restaurer les zones d'habitat favorable et les corridors	A, B				
8	Faciliter le franchissement des infrastructures linéaires de transport et réduire la mortalité	C				A, B
9	Communiquer sur l'habitat du Lynx avec les gestionnaires, les aménageurs et les décideurs	A, B				
10	Suivre l'évolution de la répartition du Lynx avec des méthodes adaptées au noyau vosgien	C	A			
11	Étudier l'avenir du Lynx dans le Massif des Vosges et compléter les actions du PRA en conséquence		B			A, B (lien n°6)
12	Renforcer la coopération régionale/transfrontalière et dynamiser le réseau de suivi existant	A, B				
13	Prendre en charge les lynx orphelins et les lynx blessés	A, B	B			
14	Recenser, compléter et évaluer les études sur les représentations	A, B, C				A, B, C
15	Renforcer les dispositifs de sensibilisation et de communication autour du Lynx	A	C	B		
16	Valoriser l'image du Lynx et renforcer son acceptation grâce au développement local	A	B			
17	Poursuivre et généraliser la concertation avec les acteurs du territoire		A, C	B		
18	Coordonner et mettre en œuvre le PRA Lynx Massif des Vosges					X



Centre de Recherche et d'Observation sur les Carnivores

www.croc-crea.org

Ministère de la Transition
écologique
92055 La Défense CEDEX
Tél. : 01 40 81 21 22



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*